

L'impact des (IDE) sur la croissance économique dans les pays :
[Maroc-Algérie-Tunisie] entre la période 1990-2009

(Etude comparative & Modélisation économétrique)

Mémoire présentée à la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion en vue de l'obtention de *Magister* en analyse économique

Présenté par : Khalfallah Saddek

Membres du Jury :

A.Bendiabdellah	Professeur UNIV-Tlemcen	Président
M.Charif	Maitre de conférence UNIV-Tlemcen	Encadreur
K.Tchouar	Maitre de conférence UNIV-Tlemcen	Co-Encadreur
A.Bouhana	Maitre de conférence UNIV-Tlemcen	Examineur
W.Tabet	Maitre de conférence UNIV-Tlemcen	Examineur

Remerciements

Je tiens à exprimer ici mes plus sincères remerciements à mon directeur de mémoire Monsieur le Dr « *Charif Mustapha* », pour sa compréhension, sa patience, et son inconditionnel soutien,

Mes remerciements vont également à tous les enseignants de sciences économiques travaillant à l'université de *Tlemcen* sans oublier leurs homologues à l'université de *Saïda*.

Ma reconnaissance va à mes copains : « *Mansourri, Oueld Suilem, Dàalache* » pour son aide et leur soutien moral.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à tous les gens qui m'ont aidé de près ou de loin, pour le bon accomplissement de ce travail.

Enfin, j'adresse ma gratitude et mes salutations à tous les étudiants que j'ai rencontrés pendant mon cursus universitaire.

Dédicace

Je dédie ce travail à mes parents, pour leurs encouragements, leur soutien tout au long de mon parcours universitaire et la confiance qui 'ils m'ont accordés.

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : définitions et concepts de l'investissement direct étranger.....	06
Section N°01 : l'investissement direct étranger	08
Section N°02 : les théories explicatives de l'investissement direct étranger	16
Section N°03 : les firmes multinationales	24
Section N° 04 : les investissements dans les théories de la croissance économique	38
Chapitre II: Attractivité comparée et déterminants des (IDE) dans les pays [M/A/T].....	50
Section N°01 : flux et tendances des (IDE) dans les pays [M/A/T].....	52
Section N°02 : les principales mesures adoptées en faveur des (IDE).....	61
Section N°03 : les facteurs d'attractivités des (IDE) dans les pays [M/A/T].....	87
Chapitre III : Les effets des (IDE) dans les pays : [Maroc / Algérie / Tunisie].....	104
Section N°01 : revue de littérature	106
Section N°02 : modèle économétrique	115
Section N°03 : les résultats de la régression	118
Conclusion générale	127
Annexes et bibliographie	131

Sigles et acronymes

ADSL : ligne numérique asymétrique d'abonné

AMGE : agence multilatérale de garantie des investissements

ANDI : agence national de développement de l'investissement

APC : assemblé populaire communale

APIA : agence de promotion de l'investissement international

APSI : agence de promotion de suivit et de soutien des investissements

CI : commission interministérielle de l'investissement [*Maroc*]

CIRDI : conventions centre pour le règlement de différends relatif

CNI : conseil national d'investissement

CNUCDI : commission des nations unies pour le droit commercial international

CNUCED : conférence des nations unies sur le commerce et le développement

COSOB : la commission d'organisation et de surveillance des opérations boursières

DIPP : division international de processus de production

DIT : division international de travail

DREE : directions des relations économiques extérieures [*France*]

EPA : entreprise public administratif

FBCF : formation brute de capital fixe

FIPA : agence de promotion de l'investissement de la *Tunisie*

FMN: firme multinational

GATT: accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GSM: groupe spécial mobile

GUD: guichet unique décentralisé

I.D.E : investissement direct étranger

IDH : indice de développement humain

IP : l'investissement du portefeuille

Sigles et acronymes {Suite}

IPC : indice de la perception de corruption

JV : joint venture

M.A.T : Maroc. Algérie. Tunisie

NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication

OCDE ; organisation de commerce et de développement économique

OMC : organisation mondial de commerce

ONU : organisation de nation unies

PAS : programme d'ajustement structurel

PCSC : plan complémentaire de soutien à la croissance économique

PGF : productivité globale des facteurs

P.I.B : produit intérieur brut

PME-PMI : petite et moyenne entreprises / petite et moyenne industries

PNUD : programme des nations unies pour le développement

PSRE : plan de soutien à la relance économique

PVD : pays en voie de développement

RD : recherche et développement

SGBV : société de gestion de la bourse de la valeur

SGP : société des gestions des participations

TAP : taxe sur l'activité professionnelle

TCR : taux de change réel

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

UE : union européen

UMA : union de Maghreb arabe

VA : valeur ajouté

ZLE : zone de libre échange

Introduction générale

www.oxpdf.com

Un fait marquant à la fin des années 1980 a été, en effet, l'afflux des investissements direct étrangers (IDE) vers les pays : Maroc/Algérie/Tunisie [M/A/T], Simultanément avec l'exécution des programmes de restructuration et de libéralisation qu'ont connus ces pays.

Dans l'espérance de trouver un remède aux problèmes récurrents de déséquilibre chroniques de leurs économies, qui se caractérisent par les syndromes suivants :

- un faible taux de croissance économique, due en grande partie par le manque de la production domestique ;
- une rareté des exportations;
- un déficit de la balance commerciale ;
- un faible taux de (PIB) par habitant, résultant de l'explosion démographique
- une quasi-inexistence de la productivité des facteurs de production émanant de la technologie obsolète, utilisée au sein des usines statiques gérées par un personnels sous qualifié).

Désormais les pays [M/A/T] ont optés pour une stratégie d'ouverture vis-à-vis des (IDE), ce qui explique en autre part, les concessions et avantages fiscaux et administratifs accordées aux investisseurs étrangers, en vue d'attirer le plus grand flux entrants dans le continent.

Toutefois, à l'échelle *africaine* la part des (IDE) entrants dans les pays [M/A/T] est relativement forte, par rapport aux autres. {Une somme globale avoisine le 09 milliards\$} ¹.

Pourtant, ces flux d'investissements se caractérisent par une répartition inégale entre ces pays, que se soit sur le plan quantitatif ou qualitatif (fusions et acquisitions, investissement de création).

Le **Maroc** a fait un grand pas sur la voie de la réforme économique et institutionnelle entamée depuis long temps, dans le cadre d'une politique de redressement économique

1 : Statistique de l'OCDE pour l'année 2009

de grande envergure. Le royaume affiche ces dernières années une ferme volonté d'intégrer les (IDE) comme une composante primordiale de croissance économique. avec un taux de croissance économique fin 2009 proche de 3% et l'ambition d'atteindre le double dans les objectifs de plan d'émergence, qui manifeste parmi leur priorité la promotion de croissance économique par le biais des (IDE).

Pays voisin l'*Algérie*, qui était considérée comme l'état le plus orthodoxe de la par rapport au modèle de développement économique suivit après l'indépendance {système socialiste de type soviétique}, a fait une rupture avec le taux de croissance faible, conjointement avec le rétablissement de la paix et l'amélioration de l'image du pays sur la scène mondiale. Si bien qu'elle reçoit cette année, un montant de 5000 Millions \$ {Statistique pour 2009 d'après OCDE} de flux entrants et un taux de croissance économique à l'ordre de 2.1% {Taux d'après O.S.}.

à l'encontre de ses concurrents maghrébins, la *Tunisie*, qui a connue une stabilité économique et politique assez forte. A drainé un montant de 1525 Millions de dollars en 2009. Il s'agit la des sommes qui ne reflètent pas réellement les atouts de ce pays en matière d'attractivité des (IDE), le dragon maghrébin avec un taux de croissance économique moyen de 4.94% au cours de la période 1990 à 2009.

à la lumière du ce qui précède, nous essaierons de mettre en relief la croissance économique et l'investissement direct étranger (IDE) d'une manière à faire une étude comparative regroupe les trois pays du [M/A/T]. Du ce fait nous envisageons le cadre méthodologique suivant.

1 cadre méthodologique

1-1- définition

Les investissements directs étrangers sont : «des investissements nets effectués en vue d'acquérir un intérêt durable {ordinairement 10% ou plus des actions donnant droit de vote}.

dans une entreprise exploitée dans un pays – autre que – celui d'investisseur»².

1-2- problématique et plan de travail

A la lumière de ces éclaircissements nous pouvons alors souligner un ensemble de questions auxquelles notre mémoire tente d'apporter quelques réponses :

Notre problématique est donc sous-tendue par les questions suivantes :

- *Quels sont les effets des (IDE) entrants sur la croissance économique dans les pays [M/A/T] ?*
- *Est-ce que les retombées des (IDE) sur les pays [M/A/T] sont-elles identiques ?*
- *Existe-il un enseignement particulier à tirer ?*

Les trois questions qui s'entrecroisent constituent donc notre problématique qui souligne la relation des (IDE) et leurs impacts sur la croissance.

Quant aux hypothèses nous les formulons comme suit :

1-3- Les hypothèses

1. Il y a une relation positive entre l'investissement direct étranger (IDE) et la croissance qui a pour conséquence, l'augmentation des exportations, de la productivité des facteurs et la diminution du taux de chômage ;
2. Les effets engendrés par les investissements directs étrangers (IDE) sont similaires dans les pays [M/A/T].

1-4- La Structure de notre travail

Pour répondre à ces questions, notre mémoire est structurée comme suit :

Le premier chapitre, passe rapidement en revue les définitions et les principaux concepts relatifs à l'investissement direct étranger, à savoir les définitions de l'investissement direct étranger, les théories explicatives des (IDE), et la définition de la firme multinationale et leur stratégie et nous clôturons le premier chapitre par une présentation des modèles de

2 : Manuel du CNUCED / 1997/ 4^{ème} édition

croissance économique.

Le deuxième chapitre présente, l'évolution des (IDE), et la croissance économique dans les pays [M/A/T], depuis les années 1990 jusqu'à 2009. Il s'agit de mettre en relief les investissements que reçoivent les pays [M/A/T] et l'impact sur la croissance économique et faire en même temps une ventilation sectorielle des (IDE) reçus.

Ensuite nous exposons les éléments d'attractivité des (IDE) de notre région et puis nous éclaircissons les efforts déployés par les pays [M/A/T], sur le plan législatif, institutionnelle et règlementaire qui régissent l'investissement direct étranger. Nous expérimenterons aussi les déterminants liés à la taille de marché de consommation, de l'ouverture économique, des avantages liés à l'abondance de la main d'œuvre à prix compétitif etc.

Le chapitre trois teste avec robustesse les effets des (IDE) sur la croissance économique, nous envisageons la un modèle structurel, construit pour apprécier les effets des (IDE) sur le transfert de compétence, sur la valorisation de capital humain, sur l'exportation etc.

1-5 l'objectif et l'intérêt du mémoire

Ce mémoire à pour objectif de présenter une étude comparative sur le développement de l'investissement direct étranger et ses retombés sur le plan économique et social dans les pays suivants : *Maroc-Algérie-Tunisie* [M/A/T]. Nous serons alors en mesure de révéler la diversité des trajectoires de croissance économique parcourut par ses pays, en tenant en compte le cadre idéologique dans lesquels ces économies s'inscrivent.

D'autre part l'analyse se base essentiellement sur des statistiques établies par des institutions internationales de grande renommés à l'instar du / CNUCED / OCDE / FMI / BM. Étudies-à l'aide de modèle économétrique. Nous avons procédé à déterminer exactement les facteurs qui influent sur la croissance économique.

1-6 La méthodologie

La méthodologie employée consiste à intégrer la méthode déductive et la méthode inductive, et aussi l'analyse statistique et économétrique.

1-7 Les contraintes

L'handicap majeur réside dans l'accès aux données et statistiques qui font toujours défaut, malgré l'importance du phénomène des (IDE).

WWW.OXPdf.COM

Premier Chapitre :

Définitions et concepts de l'investissement direct étranger (IDE)

www.oxpdf.com

Introduction :

Depuis plusieurs décennies, on assiste à un changement de la sphère financier et monétaire mondiale, grâce à un éclatement de la bulle des (NTIC) et la propagation des enchaînements qui ont conduits à l'apparition de nouveaux types d'investissements internationales, celle de l'investissement direct étranger (IDE), en concomitance avec l'explosion du nombre des firmes multinationales. On en saisit l'importance de celles-ci, quand on sait, qu'il y a plus de 65000 entreprises multinationales, qui comptent quelque 850000 filiales étrangères³.

Analyser le phénomène de l'investissement direct à l'étranger (IDE), revient à poser quelques questionnements suivants :

- Quel est la différence entre l'investissement direct étranger (IDE) et l'investissement du portefeuille (IP) ?
- Qu'est ce que les (IDE) ?
- Quelles sont les typologies des (IDE) ?
- Dans quels volets théoriques on peut situer ce type d'investissement ?
- Qu'est ce que une firme multinationale ou transnationale (STN)?
- Peut-on décrire les stratégies menées par ces (STN) pour contourner les contraintes commerciales et administratives ?

Pour mener à bien notre recherche nous envisagions quatre sections d'études complémentaires. Dans une première section nous procéderons à l'analyse de l'investissement direct étranger (IDE), puis dans la seconde section on fait un survol de littérature sur les théories explicatives d'IDE, dans la troisième section nous procédons à la définition des firmes multinationales, ainsi que leurs stratégies, les avantages et les inconvénients de (STN) et dans la dernière section nous abordons les théories de la croissance économique.

3 : d'après les statistiques de la CNUCED en 2008

Section N°01 : l'investissement direct étranger (IDE)

Cette section présente d'une manière concise les notions nécessaires à une bonne compréhension du phénomène de l'investissement direct étranger (IDE).

01-1 : définition des (IDE) et leurs composants

Le manuel de la balance des paiements du (FMI) définit l'investissement direct étranger (IDE) comme suit : « les investissements effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur. Le but de cette dernière étant d'avoir un pouvoir effectif dans la gestion de l'entreprise »⁴.

Ainsi, *Gannage* définit les (IDE) comme étant : « un choix fondé sur un processus de décision entre des alternatives globales accompagnées de transfert d'un ensemble d'avantages spécifiques »⁵.

En vue d'approfondir les définitions citées auparavant, L'OCDE a donné aux (IDE) la définition suivante : « les investissements qu'une entité résidente d'une économie {L'investisseur direct}⁶ effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie {L'entreprise d'investissement direct}⁷. Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les

4 : manuel du FMI 4^{ème} éditions / 1997

5 : *Elias Grannage* 1985/ théorie de l'investissement direct étranger / économique/ paris / page N°08

6 : l'investissement direct ; est une entreprise publique ou privé ayant ou non la personnalité morale, un groupe d'entreprises liées entre elles ayant ou non la personnalité morale, un gouvernement, une personne physique, ou un groupe de personnes physiques liées entre elles possédant une entreprise.

7 : l'entreprise d'investissement direct ; entreprise dans laquelle un investisseur direct détient 10% des actions ordinaires ou des droits de vote, dans le cas d'une filiale ou d'une société affiliée où l'équivalent s'il s'agit d'une succursale ou d'un siège d'exploitation.

investissements directs (IDE) comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité morale distincte»⁸.

D'un point de vue statistique, les (IDE) peuvent être saisies en flux ou en stocks :

1- les flux d'investissements directs : ils représentent la somme des éléments suivants :

-Apports nets en capital imputés par l'investisseur direct sous forme d'achat d'actions ou de parts, d'augmentation de capital sociale ou de créations d'entreprises ; -Prêts nets, y compris les prêts à court terme et avances alloués par la maison mère à sa filiale ; -Bénéfices et dividendes non distribués sur les actionnaires {réinvestis}.

2- les stocks d'investissements directs : ils correspondent à une estimation de la valeur totale des capitaux étrangers dans un pays à un moment donné.

Contrairement aux (IDE), les investissements de portefeuille (IP) ne visent pas à appliquer une influence sur la direction de l'entreprise étrangère. Dans ce cas l'actionnaire prête attention particulièrement aux intérêts découlant de l'acquisition du maintien et de la vente d'actions et d'autres valeurs mobilières, sans chercher à exercer un contrôle ou même une influence sur l'entreprise.

D'une manière générale, les traits permettant de distinguer qu'un capital est un investissement direct étranger sont :

-une notion de contrôle ou de pouvoir d'influence sur la direction d'une entreprise {la possession de plus du 10% des droits de vote}⁹;

⁸ : OCDE / définition et référence détaillée des investissements internationaux / economica / paris / [1997] / p 31

⁹ : 10 pour cent le (FMI) insiste sur le fait que ce seuil minimal ne constitue pas le seuil critère pour définir un (IDE) et que parfois. Une participation inférieure implique un pouvoir de gestions nécessitant la pris de la participation alors que dans d'autre cas. Une par supérieure à ce seuil n'est dictée que par un objectif financier et ne peut être recensé sur le listing d'IDE.

- un transfert de compétences et savoir-faire complexes {un ensemble technologique} ;
- une vision de production.

Succinctement, on peut définir l'investissement direct étranger (IDE) comme : les flux d'argents investis dans le but, soit d'instituer ou développer une fabrique nouvelle localement soit de détenir partiellement ou totalement le contrôle d'une firme locale existante par une prise de contrôle via les fusions et acquisitions (F&A), soit de délocaliser une activité économique vers l'extérieur, soit de constituer une entreprise en collaborations avec un partenaire {co-entreprise}.

01-2 : Les motivations à l'investissement direct étranger

Dunnig {1998} range les fondements qui poussent les firmes multinationales à exécuter des investissements hors territoire nationale en quatre types de motivations :

- Des investissements à la reconquête de marché {market-seeking}:

Ce type est séduit par l'étendue de marchés des pays cibles / {une forte potentialité de consommation}, caractérisés par un revenu par habitant élevé et une forte possibilité de croissance à l'avenir.

- Des investissements à la quête d'optimisation du matériel de production {efficiency-seeking} :

Sont attirés dans des lieux spécifiques {zone de libre échange, parc technopole etc.}, reconnus par la faible charge supporté par l'entreprise. Ce qui impose à l'entreprise de segmenter le processus de la production, afin de tirer partie des différences de coûts des facteurs de production ou d'autres avantages comparatifs, comme la présence de fournisseurs ce type ne vise pas à implanter des unités de production dans les pays d'accueils.

- Des investissements de contournement ou stratégique {strategic-asset-seeking}:

Qui se réalise par les opérations de {fusions & acquisitions}.L'entreprise fait recours à ce genre d'opérations pour accroître sa compétitivité sur le marché d'accueil, ou profiter des synergies avec d'autres partenaires.

-Des investissements d'extraction des ressources {ressources- seeking}:

Ce type d'investissement se fait dans des lieux reconnus par des richesses naturelles abondantes, ce qui donne un avantage pour les firmes pionnières d'acquérir des substances à moindre coût.

Le tableau ci-après, nous donne une ventilation sur les investissements étrangers en fonction de la durée { courte / long} et sur la base de la motivation de l'investisseur.

Tableau N°01 : Typologie des flux internationaux de capitaux

	Durée		
	Capitaux à court terme	Capitaux à long terme	
Types de flux	Gestion de trésoreries internationales, interventions des banques centrales, flux liés au commerce, flux spéculatifs	Investissement de portefeuille, prêts des banques commerciales Flux financiers publics { X : aide au développement }	Investissement direct étranger
motivations	Financement du commerce international, rentabilité financière à court terme, soutien ponctuel de la valeur d'une monnaie, spéculation	Investissement de portefeuille se préoccupe de la sécurité de son capital De ses possibles de plus value et de son rendement Les prêts des banques commerciales et les flux financiers publics ne sont pas considérés Comme des (IDE)	(IDE) traduit l'objectif d'acquérir un intérêt durable dans une entité dans une économie étrangère, La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et l'exercice d'une influence notable sur la gestion de l'entreprise

Source : FMI / manuel de la balance de paiements / 1997

01-3 : Typologie des (IDE):

Sous le terme des investissements directs à l'étrangers (IDE) se regroupe, en effet en deux opérations distinctes à savoir :

01-3-1 : les Fusions & Acquisitions (F&A)

Fusions et acquisition : sont des opérations par lesquelles le contrôle de capital d'une entreprise change de main. Dans le cas de fusion ¹⁰, deux entreprises décident de fusionner {intégrer} leurs activités et organisent un contrôle commun des actifs. Dans le Cas de l'acquisition ¹¹ {amicales ou hostile} l'une des entreprises rachète l'autre.

On distingue différents types de {fusions & acquisitions}, en fonctions des motifs qui les justifient, lorsque les motifs sont essentiellement stratégiques et / ou productifs on parle de : concentrations horizontale {rachat de concurrent sur le même marché}, concentration verticale {rachat des clients et / ou de fournisseurs}, fusion congloméra entre des firmes sans relations de rivalité substitution ni complémentarité {formation d'un groupe industrielle diversifiée}.

01-3-2 : Les délocalisations

L'opération de délocalisation signifie à la fois le transfert dans un pays étranger d'activités de production de biens ou services, bénéficiant d'un avantage compétitif du fait :

-Soit de coûts sont plus bas {main d'œuvre peu coûteuse, meilleur accès aux ressources naturelles, fiscalité et réglementation plus attractives}.

-Soit d'un pôle de compétence technologique {technopole}, ou du moins de personnel compétent ;

10 : il est à noter que les formes prise par les opérations de fusion sont ; fusion par absorption, fusion par combinaison

11 : les opérations de l'acquisition sont eux de deux formes ; l'acquisition totalitaire, lorsque l'acquéreur procure la totalité des voies de conseil de l'administration, l'acquisition partielle, Si le cas ou il y a égalité de voie au sein du conseil de gestion. Entre deux investisseurs ou plus.

- Soit d'infrastructures mieux adaptées ou d'un environnement plus attrayant ;
- Soit d'un marché local assurant des débouchés plus vastes ou intéressants.

Les opérations de délocalisations ont des retombées positives sur le plan socio-économique pour les pays d'accueils à savoir :

- La création de nouveau poste de travail ;
- L'amélioration de situation sociale {L'élévation de qualification des gens travaillant chez les firmes multinationales}.

01-4 : les déterminants de l'investissement direct étranger.

Les facteurs déterminants pour les (IDE) sont tant les conditions économiques que, des variables politiques. Nous exposons dans cette section d'une manière succincte les principaux déterminants parmi lesquelles on retrouve :

➤ **La dimension du marché du pays cible et ses perspectives de développement :**

Constituent des atouts indéniables pour capter les (IDE), puisque permettant une utilisation plus profitable des ressources, et une bonne exploitation des économies d'échelle ¹² ;

- **Couts de main d'œuvre :** du pays hôte d'autant plus que, les impôts appliqués sur les investisseurs étrangers, sont supposés avoir un effet dissuasifs sur la décision de l'implantation des entreprises. Parce qu'ils augmentent les charges d'exercice de l'activité économique. Pourtant si on ajoute les traitements versés et la fiscalité comme des proxy ^{NB} de la qualification de la main-d'œuvre et du montant des structure collectives du pays hôte. L'effet de ces deux variables l'attraction dans le pays peut-être positif ;

12 : on entend par l'économie d'échelle, à la baisse du cout unitaire d'un produit qu'obtient une entreprise en accroissant la quantité de sa production.

NB : proxy signifie stimulant

- **Les équipements** : on entend par ceux-ci ; {Les structures en réseau routier en téléphone. L'existence de réseaux internet...} puisqu'elles facilitent la réalisation des opérations de production et de livraisons sont avoir un effet positif sur L'implantation de firme ;
- **Le cadre juridico-institutionnel**: doit être de bonne qualité afin de limiter les incertitudes. Et les aléas à entretenir une activité économique dans le pays hôte. Spécifiquement, l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire transparent rigoureux et efficace, permet de régler les litiges entre l'investisseur et l'administration ;
- **L'existence d'une spécialisation sectorielle** : du pays hôte est supposée d'exercer un effet captif sur la localisation de l'entreprise étrangère dans le pays {de ce créneau ou d'autres secteurs}. Afin de tirer avantage d'externalités positives offerte par ce pays ;
- **La position géographique** : le rapprochement géographique entre le pays émetteur De l'investissement direct étranger (IDE), et le pays cible joue en faveur de l'allègement des couts de transition des matériels logistiques et humaines nécessaires pour la réalisation des projets.

En plus des facteurs ci-dessus plus hauts, il existe d'autres facteurs susceptibles d'exercer un effet déterminant pour les (IDE), à savoir :

- La proximité culturelle et linguistique ;
- La stabilité sécuritaire et la maturité politique {un processus démocratique}.

Dans le tableau ci-après la (CNUCED) schématise les principaux déterminants du pays hôte pour l'investissement direct étranger (IDE)

Tableau N° 02 : Déterminants du pays hôte pour l'investissement direct étranger (IDE)

Déterminants du pays hôte	Type d'IDE classés par motifs des firmes	Principaux déterminants économiques des pays hôtes
<p>Cadre général d'accueil de l'IDE Stabilité économique, politique et sociale Règles concernant l'entrée et l'accueil Normes applicables au traitement des filiales étrangères Règles de fonctionnement et structure des marchés (en particulier régimes de la concurrence et des fusions et acquisitions) Accords internationaux sur l'IDE Politique des privatisations Régime de commerce (barrières tarifaires et non tarifaires), cohérence des régimes de l'IDE et du commerce Régime fiscal</p>	<p>Recherche de marchés</p>	<p>Taille du marché et revenu par habitant Croissance du marché Accès aux marchés régionaux et mondiaux Préférences des consommateurs locaux Structure des marchés</p>
<p>Déterminants économiques</p>	<p>Recherche de ressources/actifs</p>	<p>Matières premières Main-d'œuvre non qualifiée à bon marché Main d'œuvre qualifiée Actifs technologiques, innovants et autres actifs créés (par exemple marques commerciales), y compris ceux incarnés par des individus, firmes et agglomérations d'activités Infrastructure physique (ports, routes, énergie, télécommunications)</p>
<p>Climat des affaires Incitations à l'investissement (notamment campagnes d'images et activités génératrices d'investissements, et services facilitant l'investissement) Aides à l'investissement Coûts d'activité (liés à la corruption et à l'inefficience administrative) Equipements collectifs (par exemple écoles bilingues, qualité de la vie) Services après-investissement</p>	<p>Recherche de gains d'efficacité</p>	<p>Coût de ressources et des actifs énumérés ci-dessus, ajusté de la productivité de la main-d'œuvre Autres coûts d'intrants, tels que les coûts de transport et communication avec le pays d'accueil et à l'intérieur de celui-ci, et d'autres biens intermédiaires Participation à un accord d'intégration régionale propice à l'établissement de réseaux régionaux d'activités</p>

Source : CNUCED / World investment report / Trends and determinant / 1998 / page N° 91

Section N° 02: les Théories explicatives de l'investissement direct étranger

Le vocabulaire économique suggère plusieurs approches et analyses sur les motifs de l'investissement direct (IDE), mais jusqu' à nos jours il n'était pas à la portée des théoriciens de l'économie internationale de développer une théorie exhaustive. La question qui se pose est la suivante: quelles sont les raisons qui poussent les firmes à devenir des multinationales et à investir à l'étranger ?

La première réponse sur cette question est donnée par :

01-1 : la théorie de l'avantage comparatif

La théorie de *Hecksher-Ohlin*, se fonde sur une série d'hypothèses :

-Régime de concurrence parfaite sur les marchés des produits et facteurs ; -Immobilité internationale des facteurs de production ; -Les équations de production sont identiques dans les deux pays coéchangistes ; -L'information technologique sur les produits se apparaitre comme libre et disponible.

Dans cette théorie, aux hypothèses si restrictives, il n'y aurait place pour les transactions internationales et qui seraient déterminées par les coûts comparatifs. Il n'est pas encore question d'investissement direct à l'étranger(IDE). Le stock d'information étant supposé être libre, aucune firme dans un pays donné ne possède un avantage supérieur de connaissance pour lui permettre de concurrencer les firmes d'un autre pays. L'échange se fonde sur les prix relatifs des biens, il joue le rôle d'un alternative partiel au libre mouvement des facteurs.

01-1-1 : *l'approche en terme industrielle*

Cette théorie a été développé par : *Stephen Hymer*¹³ en 1968. Celle-ci soutient que. Si une entreprise s'implante à l'étranger, c'est pour y exploiter un avantage spécifique. Cet avantage peut-être d'ordre technologique, managérial, commercial au financier, ou un

13 :jean louis-Mucchielli / Multinationales et mondialisation / édition seuil / Mai 1998 / page N° 122

avantage liée à la taille de l'entreprise. Nous détaillons ci-après les avantages spécifiques de l'entreprise :

1) Les savoirs technologiques : sont nécessaires pour l'élaboration des programmes de recherche et de développement, ainsi que les innovations organisationnelles sont inclus dans Les savoir tacite ;

2) Les avantages liés à la marque : contribuent à la constitution d'une bonne réputation de l'entreprise, qui dépend de la qualité respectable des produits fabriqués à l'intérieur de la firme, mais aussi du faire savoir {marketing}.

3) Les avantages liés aux capacités financières de la firme : elles sont regroupées dans les caractéristiques de taille de l'entreprise. C'est un moyen pour procurer la fiabilité nécessaire et d'entretenir des contacts fabuleux. En plus de faire : de la recherche & développement, cela va créer un avantage technologique permettant à la firme de négocier en position de force avec les fournisseurs locaux. Faire une campagne publicitaire à grande échelle, produire en grande quantité. Permet aussi à la firme de réaliser des économies d'échelle.

01-1-2 : l'approche d'interdépendances oligopolistiques

Cette approche se fonde sur les avantages monopolistiques dus à l'imperfection des marchés qu'au comportement des firmes les unes par rapport aux autres.

Ils revêtent généralement deux formes : stratégies de défense et les stratégies de coopération. Les stratégies de défense se fondent sur le fait que, les firmes oligopolistiques ne peuvent ignorer les activités de leurs concurrentes. Notamment, en matière de leur investissement dans des pays étrangers. En plus, l'investissement direct à l'étranger devient L'un des instruments du jeu, qui se déroulent entre grandes entreprises antagonistes à l'intérieur d'une structure de marché oligopolistique.

L'autre figure de modèle d'interdépendance oligopolistique, réside dans la stratégie

de coopération entre firmes : accords de partage de marché, exploitation en association de certains marchés extérieurs.

02-2 : la théorie de l'information

Il est évident que, l'information sous ses diverses formes de savoir et spécifiquement la conception de produit, suppose des moyens pour son progrès. Ce qui pose profondément la fracture du financement de la recherche et du développement. Pourtant deux grands genres d'informations peuvent être soulignés : les informations technologiques et les informations de commercialisation :

- Pour la première {inf., technologique} : celle – ci pose les questions de l'invention, de l'innovation, de la science fondamentale et celle appliquée à la protection des découvertes de l'obsolescence, de contrefaçon etc.

- Pour la deuxième {inf. Commerciale}, celle-ci se réfèrent plutôt aux questions ayant trait à l'adaptation du nouveau produit ou du nouveau processus de production aux conditions du marché et aux recherches fondés sur la communication directe des informations à la clientèle.

02-3 : la théorie de la localisation

Cette théorie tente à révéler les variables spécifiques de localisation des entreprises à l'étranger. Ces variables ont trait au coût des facteurs de production, à la structure de marché et aux mesures interventionnistes de l'état. Parmi les variables de coût susceptible d'influencer davantage la localisation, cette dernière retient grandement le coût du travail et le coût de déplacement des produits ou des facteurs. Par conséquent, les lacunes dans le marché international du travail entraînent souvent la localisation du processus de production à l'étranger, de l'autre côté. Celle de la demande, la dimension et la croissance du marché sont les déterminants majeurs de la localisation extérieure. C'est à dire, l'entreprise cherche à la fois la dimension et les possibilités de croissance du marché en vue de

connaître si elle peut tirer avantage des économies d'échelle. Cependant la politique du pays cibles peut rectifier les délocalisation, les moyens dont disposent les gouvernements. Concernant, l'application de mesures d'incitation des investissements étrangers {avantages fiscaux, climat des affaires etc.}.

02-4 : la théorie de portefeuille

Tout en ajoutant le facteur d'incertitude dans la décision de l'entreprise. En effet Le rendement et le risque constituent les déterminants fondamentaux du triage de L'investissement optimal. Cette théorie pose la question suivante : dans quelle mesure L'investissement direct étranger (IDE) trouve-t-il sa signification ?

La réponse à cette question est la suivante : l'investissement direct étranger permet d'atténuer les risques d'une firmes grâce à un grande diversification de ses actifs {Logique de portefeuille} pour cette théorie. L'investissement direct étranger n'est pas le seul déterminant du portefeuille efficient {approche d'équilibre optimal entre l'aléa et rendement}. Mais il joue un rôle indéniable dans la recherche d'une décision optimale de la part de L'investisseur, c'est dans une telle perspective que l'investissement direct étranger s'avérer comme la propagande de diversification des actifs, un dispositif qui concoure à équilibrer les risques avec la préférence pour la liquidité. Lorsqu'une entreprise désire vendre un produit elle avait le choix entre : le fabriquer elle même ou faire appel à des concessionnaires étrangers. Ce comportement d'achat ou de fabrication se trouve également dans l'attitude de l'entreprise multinationale, en profit du recours à la production au lieu de l'achat sur le marché. *coasse*¹⁴ dit : la difficulté de trouver les vrais prix de marché {le juste prix} : le coût de négociation et de conclusion de contrats d'échange pour chaque transaction ayant lieu sur le marché : la fluctuation des prix sur le marché ne permet pas souvent de passer des contrats à long terme pour l'offre de produits et services

14 : Ghertman Michel / Les Multinationales / éditions Bouchene / 3^{ème} Editions / Août / 1988 / page N° 34

{l'intervention de l'état sur les transaction de marché sous forme de fiscalité ou de quotas}. Selon *R.coasse*, les indicateurs qui permettent à une entreprise de recourir à la production directe ou à l'approvisionnement auprès du marché sont, les coûts de transaction et l'organisation hiérarchique de la production. Face à ces coûts de transaction, les avantages de l'internationalisation {Organisation hiérarchique de la production} se trouvent être : la facilitation de la prise de décision séquentielle et adaptative, la réduction de l'incertitude etc. Cependant l'entreprise multinationale peut être considérée comme étant une alternative au marché et est mise en place dans le but de maximiser le profit pour les unités de production interdépendantes et localisées dans différents pays.

02-5: la théorie de cycle de vie du produit

Vernon {1966 et 1979}¹⁵ reposant sur le cycle de vie des produits, pour expliquer l'investissement direct à l'étranger (IDE) dans la période de lancement, le bien n'est pas standardisé et il est consommé par des agents à haut revenus dans un pays riche. La période suivante qui correspond à l'étape de maturité le bien est fabriqué par une grande quantité, ce qui entraîne une diminution de son coût unitaire { les biens sont alors exportés vers d'autres pays développés avant d'être produits sur place par des représentants de la maison mère} cette phase permet de contourner les contraintes douanières et administratives et de mieux faire face devant les producteurs locaux potentiels. C'est dans la troisième phase du cycle que la délocalisation vers les pays en progression peut se faire si l'élasticité des prix de la demande¹⁶ est forte et si le processus de fabrication du produit est intensif en main d'œuvre. La faible charge du travail dans ces pays engendre. En effet, une atténuation du prix du bien.

15 : Vernon Raymond / Investissement internationale et la commerce extérieure / page N° 190 / 2007

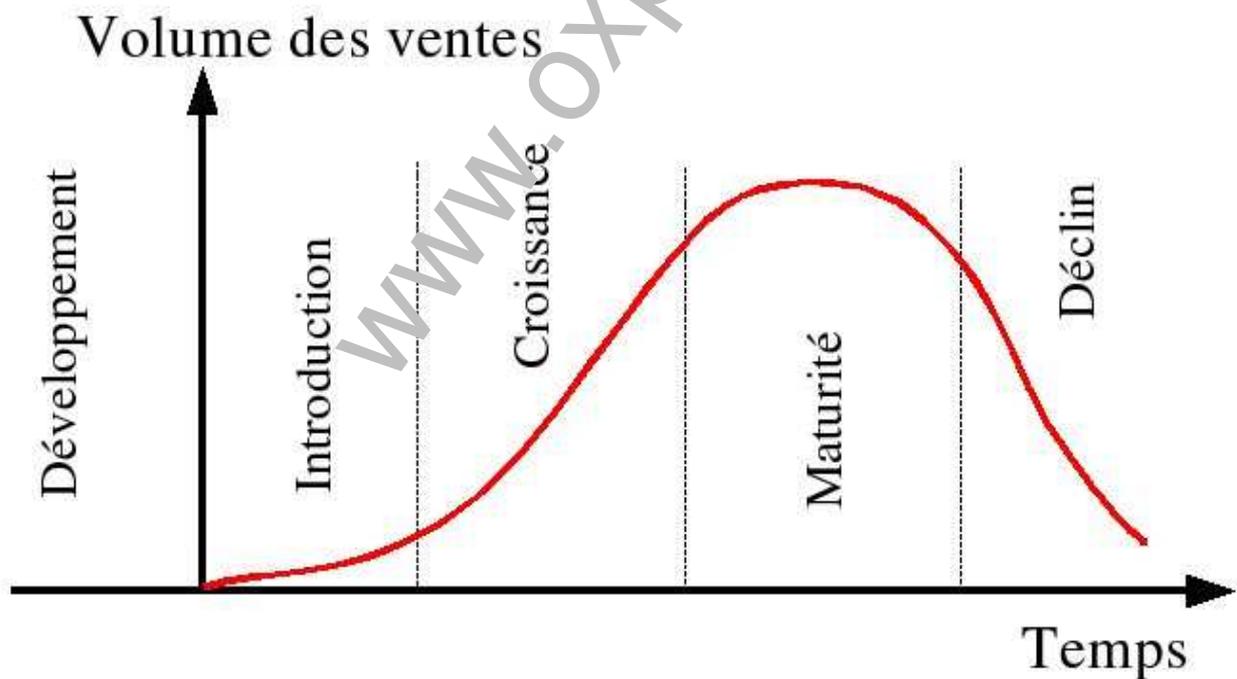
16 : le coefficient d'élasticité prix de la demande (e), se représente comme suit : $e = \frac{\Delta Q / Q}{\Delta p / p} = - \frac{\Delta Q}{\Delta p} \frac{p}{Q}$
 ΔQ : représente la variation de la quantité des marchandises demandée engendrée par une variation de son prix Δp

Tableau N°03 : Phase du cycle du produit et mode de pénétration des marchés étrangers

Produit	croissance	maturité	déclin
Pays	pays leader	pays développé Suiveur	pays en développement
Structure concurrence De marché	technologie	/ oligopole	travail peu qualifié/
Mode de pénétration	Exportation	investissement direct	licence / sous traitence

Source : J.L.Mucchielli .relations économiques internationales .paris Hachtte. 1994

Figure N°01 : Courbe de cycle de vie de produit



Source: WWW.Wikipedia.Org

02-6 : la théorie éclectique ou le paradigme (OLI)

Rédigé par *John. H Dunning*¹⁷ au début des années quatre vingt. Cette théorie fusionne plusieurs approches en vue d'expliquer les motifs qui exhortent une entreprise à transférer leur activité vers un pays tiers. Selon l'auteur la quantité produite, la répartition géographique et l'organisation universelles des activités de production demeure tributaire des éléments (avantages) ci-après :

-Les avantages spécifiques de l'entreprise (O= Ownership). {Propriété/ Technologie/ Information/ Capital humain/ Marketing} la firme détient un actif intangible par exemple un droit de propriété sur une innovation ;

-Ceux découlant de la localisation dans certains pays (L=Localisation) avantage à se localiser à l'étranger en fonction de la distance entre ses marchés et en fonction des politiques publiques en matière de régulation des échanges extérieurs{droits de douane} et de taxation du capital ;

-Ceux issus de l'internalisation des transactions au sein de l'entreprise (I=Internalization) la firme dispose d'un intérêt à internaliser un certain nombre de ses Activités. Lorsqu'une firme dispose de ces trois types, elle a intérêt à investir à l'étranger. Quand elle ne possède que l'avantage (O et I), elle a intérêt à garantir une conquête des marchés étrangers par l'exportation de ses biens. Si elle ne dispose que de l'avantage (O) elle a intérêt à vendre une licence. Selon J.Dunning, l'évolution des trois types d'avantages (OLI) peut expliquer l'évolution des (IDE) pour chaque pays.

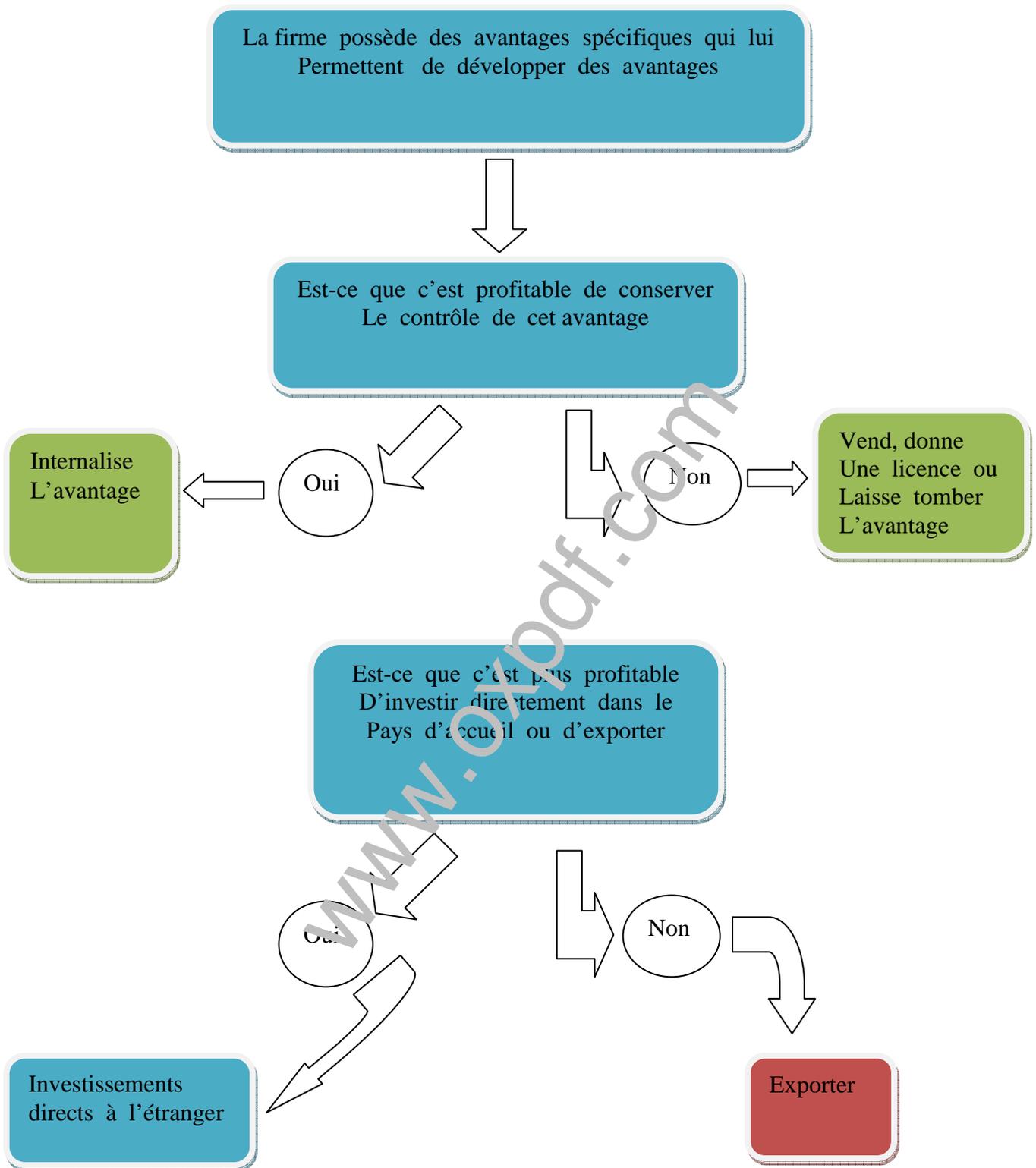
Tableau N°04 : Paradigme OLI et modes de pénétration des marchés étrangers

<u>Modes de pénétration des marchés étrangers</u>	<u>avantages</u>		
	O	L	I
Investissement direct	+	+	+
Exportation	+	-	+
Vente de licence	+	-	-

Source: J. Dunning / multinational enterprises and the global economy reading / mass / Addison-Wesley/ 1993.

17:John H Dunning /l'approche éclectique / page N°09 / 1980

Figure N° 02: les (IDE) dans le paradigme (OLI)



Source : *Eric jasmin / nouvelle économie et firmes multinationales / les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme éclectique / page N°15*

Ces diverses théories reflètent la diversité et l'instabilité des critères auxquels obéissent les investissements directs étrangers.

Section N° 03 : Les firmes multinationales

Selon les statistiques de la CNUCED, il existe aujourd'hui dans le monde 80000 entreprises dites multinationales étrangères. Elles procurent le 2/3 du commerce mondial et embauchent la totalité de la main d'œuvre locale dans les pays industrialisés. IL nous reste à connaître maintenant :

- Qu'est ce que une firme multinationale ?
- Quels sont les critères qui permettent de dire que cette entreprise est multinationale?

03-1 : définitions de la firme multinationale

La première définition que l'ONU avait édictée en 1974, présentait la firme multinationale comme étant : «une entreprise comprenant des entités dans deux pays ou plus quelles que soient les formes légales et les champs d'activités de ces entités, qui opère dans la logique d'un système de décisions permettant des politiques cohérents et une stratégie commune, dirigé par un ou plusieurs centres de décision, dans laquelle les entités sont tellement liées, par des liens d'appartenance ou autres, qu'une ou plus d'entre elles peuvent exercer une influence significative sur l'activité des autres, en particulier par le partage de connaissances, de ressources et de responsabilités»¹⁸.

Cependant, *J.L.Muccielli* qualifie qu'une firme multinationale : est «une entreprise qui possède au moins une unité de production à l'étranger»¹⁹.

Ainsi, les organisations internationales comme l'OCDE et le (CNUCED) ont opté pour une définition différente, plus extensive, elles qualifient de multinationale : « tout entreprise qui, indépendamment de sa forme juridique particulier, exerce un contrôle direct

18 : ONU 1984

19 : *jean – louis Mucchilli / Multinationales et mondialisations / éditions du seuil / [1998] /page N° 18*

ou indirect sur les actifs possédés par une ou plusieurs autres entreprises situées dans des pays différents de celui ou cette entreprise a installé son siège social»²⁰.

Une entreprise multinationale : «est une entreprise contrôlée par un investisseur étranger groupe étranger ou entreprise maison mère ayant ou moins une filiale à l'étranger»²¹.

Devant l'inconstance des définitions. Nombreuses qui préfèrent raisonner en termes de multinationalisation d'entreprise qui regroupe les éléments suivants :

- son activité se développe dans au moins un autre pays que son pays d'origine ;
- sa stratégie n'est plus centrée sur ce dernier.

En plus, l'ONU avait développé un indice (XNAL)^{NB} en pourcentage (%), qui représente la moyenne des trois rapports sus-indiqué :

- ratio des actifs possédés à l'étranger sur les actifs totaux {hors investissements de portefeuille} ;
- ratio de l'emploi à l'étranger sur l'emploi total ;
- ratio des ventes réalisées à l'étranger sur les ventes totales de la firme.

En résumé une firme est dite multinationale, lorsqu'elle exécute un investissement direct à l'étranger, c'est-à-dire une prise de participation dans le capital d'une entreprise. soit la délocalisation d'une unité de production vers l'extérieur.

03-2 : les modèles de la firme multinationale

Les formes prises par les sociétés multinationales se diversifient entre les formes classiques relation {maison mère filiale et celle de réseaux}. Nous abordons dans les sous sections suivants les fameux modèles du (FMN), à savoir :

03-2-1 : la sous-traitance internationale {Off shoring}

20: (CNUCED) 2004/. World investment report / page N°375

21: d'après (INSEE)/institut national de la statistique et des études économiques {France}

NB: l'indice (XNAL) reflète la transnationalité de la firme sur la base des trois ratios susmentionnés plus haut

Est un contrat entre une firme donneur d'ordre et une autre entreprise {Sous-traitant}. Il peut s'agir de conception, de transformation, de fabrication, de construction **etc.** ou peuvent prendre la forme de collaboration dans le domaine des services ; études de projets comptabilité,... le sous-traitant, produit de semi-produits, afin de délivrer au contractant qui est souvent une firme locale pour l'utiliser comme input dans le produit final. Les opérations de sous-traitance internationale peuvent prendre les trois formes suivantes :

- La sous-traitance internationale ordinaire : elle concerne des produits dont la technologie de production est banalisée et ne nécessite aucune spécification particulière autre que des normes industrielles connues de toutes les entreprises d'un secteur ;
- La sous-traitance internationale sur spécifications propre : dans ce cas la firme donneur d'ordre indique de façon exacte les caractéristiques du produit qu'elle fait fabriquer ;
- La production sous la marque du donneur d'ordre ; c'est une variante des deux types précédentes, à laquelle s'ajoute la disparition de la mention du sous traitant. Cependant, cette dernière est largement utilisée dans la grande distribution.

03-2-2: la production internationale sous licence

C'est un contrat entre une firme étrangère et une entreprise locale, elle prend la forme des accords entre deux parties. Selon lequel le cessionnaire offre la possibilité à l'entreprise domestique d'utiliser la technologie développée par ladite firme multinationale pour une durée limitée. Nous pouvons distinguer les marques de fabriques, les désignes, les brevets. Néanmoins, les accords de production sous licence prennent trois formes :

- La licence non exclusive : le fournisseur de licence se réserve le droit d'utiliser la propriété sous licence et d'octroyer des licences supplémentaires à des tiers ;
- La licence unique : le fournisseur de licence accepte de ne pas octroyer d'autres licences à d'autres tiers que l'unique tiers bénéficiaire, mais se réserve le droit

d'utiliser la propriété sous licence ;

- la licence exclusive : le fournisseur de licence ne peut octroyer de licence à des tiers, ni utiliser la propriété sous licence.

03-2-3 : les contrats de transferts de technologie

Elle existe dans toute l'opération, qu'une multinationale vient de développer dans un pays tiers. Surtout les transactions qui à pour but d'installer des équipements de haut Technologie. Ces accords prennent la forme d'assistance technique de formation avec le temps, ce transfert de technologie va aboutie à l'augmentation de niveau technologique de la firme locale.

03-2-4 : les contrats de partage de production

Un contrat de partage de production consiste pour une firme multinationale à proposer ses connaissances, à une entreprise qui ne maîtrisant pas ce genre d'opération complexe. En contrepartie, la production finale est partagée suivant un contrat, ou les parts sont déterminés auparavant.

03-2-5: les joint ventures internationales

C'est une sorte de partenariat constitué par deux ou plusieurs parties dans le but d'engager une activité économique commune. Partagent les risques, les bénéfices et la gestion de l'entité nouvellement créé. On distingue trois formes de joint venture selon le domaine d'activité des partenaires :

- Les (JV) de production : concerne le montage complet des produits de haute technologie
- Les (JV) de recherche et développement (RD) : qui servent à réduire les coûts de recherche d'un projet important. Portant sur un produit ou un processus nouveau {Moteur. Processeur, etc.} ;
- les jointes ventures financières : sont des holdings qui regroupent et gèrent les parts de chacune : {gestion des parts de chacune des partenaires d'une (JVI)}.

03-2-6 : l'alliance stratégique

Est une sorte de partenariat entre deux ou plusieurs firmes rivales qui optent d'effectuer un travail commun ou un projet prédéterminé au début. Les associés mettent en commun leurs savoir-faire et compétences afin de concrétiser le projet visé sur terrain.

Ce type d'investissement nécessite l'appropriation et l'harmonisation des cadres Managériaux . La convention cadre circonscrire les devoirs et les responsabilités de chacun

l'alliance stratégique peut revêtir trois formes distinctives :

L'alliance complémentaire :

Ce type est recommandé dans les cas où les associés possèdent des compétences différentes. S'allier pour profiter des synergies entre eux. Le but est de valoriser la complémentarité des apports afin de surpasser la compétitivité par différenciations ;

L'alliance d'intégration commune :

Le but de ce type d'alliance est de réaliser des économies d'échelle sur une certaine phase de processus de production, celle-ci intéresse généralement les entreprises activant dans la même branche d'activité.

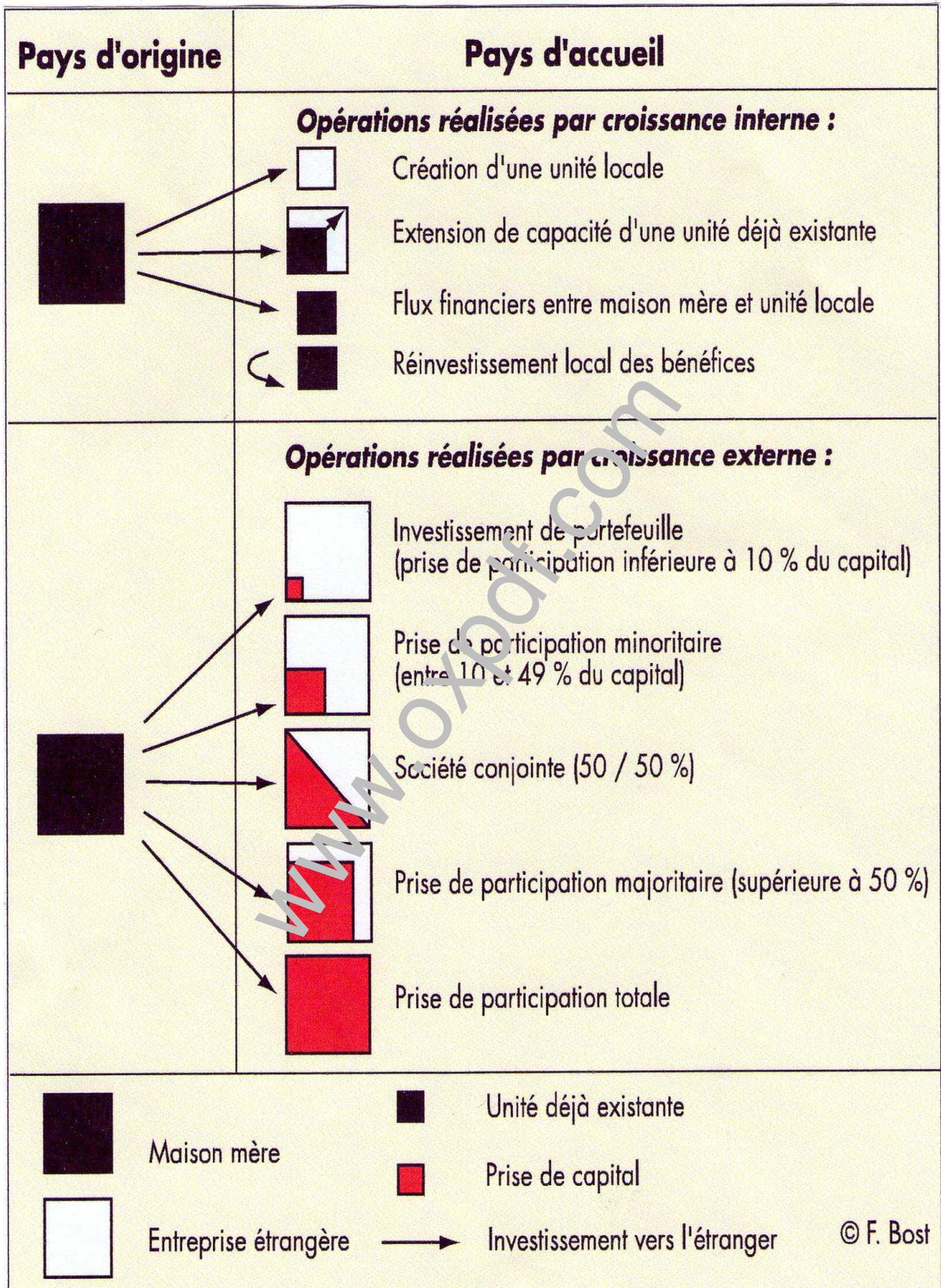
L'alliance pseudo-concentration :

Il s'agit d'une alliance qui touche les firmes alliées progressent, fabriquant et vendent un bien. Cette alliance supervise la chaîne de valeur des entreprises mets-en commun.

Le but d'après la mise en relief des entreprises dans une alliance stratégique, est de permettre aux associés de réaliser un objectif commun, qu'ils ne pourraient jamais atteindre sans l'alliance.

La figure dans la page suivante, nous montre les différentes formes de sociétés multinationales (STN) dans les pays d'accueil sur la base du pourcentage de capital détenu par l'investisseur.

Figure N°03 : Les différentes formes prises par les investissements directs vers l'étranger



Source : Jean-Louis Mucchielli / OUV. Cité / page N° 373 /

03-3 les stratégies de la firme multinationale

Les stratégies poursuivies par les firmes multinationales (FMN) pour contourner les barrières en entrée aux marchés étrangers, varient entre les stratégies de pénétration verticale, horizontale et globale.

03-3-1 : la stratégie horizontale

La firme multinationale procède à une intégration horizontale, lorsque les avantages Comparatives²² à s'implanter à proximité des consommateurs sont proportionnellement élevés par rapport aux avantages liés à la concentration des activités. L'entreprise multinationale préfère donc d'implanter plusieurs sites de productions {filiales relais} pour approvisionner les marchés locaux. Ces filiales profitent d'assistance technique des firmes multinationales surtout sur le plan de transfert de technologie. La stratégie d'intégration horizontale vise donc la conquête des marchés étrangers, à condition que le niveau économique de pays cible soit au même niveau économique que le pays émetteur d'investissement direct étranger. Ou les pays mis en relation produisent la même gamme des produits. On peut déduire que la stratégie d'intégration horizontale favorise donc la division internationale du travail (DIT)²³

03-3-2 : la stratégie d'intégration verticale

Cette dernière intéresse les flux d'investissements dirigés vers les pays Nord-Sud. Exclusivement les pays les moins développés, celui-ci n'investissent pas dans les pays de la triade²⁴ et on n'est plus dans un cadre de flux à double sens. Selon la théorie du commerce

22 : il est à noter que les avantages comparatifs proviennent des innovations technologiques la dotation d'une marque ou une bonne réputation, ou offrez par la structure de marché elle-même, comme la situation de Concurrence monopolistique.

23 : (DIT) Division internationale du travail, signifie que chaque pays se spécialise dans un secteur d'activité selon les potentiels qu'elle procure : { naturel, savoir faire etc. }

24 : On entend par les pays de triade ; *les états unis, le japon, l'Europe*

international, cette stratégie est basée principalement sur le commerce inter-branche²⁵. Les différences de dotation en facteurs {Capital/ Travail}²⁶ et les avantages comparatifs des pays jouent un rôle très important dans l'explication des (IDE) verticaux. Les filiales de production sont étroitement spécialisées le choix de leur localisation visant à faire coïncider leur fonction de production avec les dotations factorielles des pays d'accueils et un niveau acceptable des institutions.

C'est le cas des entreprises qui cherchent à réduire au minimum ses coûts de productions. Elles profitent ainsi, des différences de coûts des facteurs et essentiellement des coûts de main d'œuvre. Elles placent la partie de la chaîne de production qui soit relativement intensive en facteur travail dans les pays où les coûts de main d'œuvre sont relativement faibles. La qualification de cette main d'œuvre a évolué dans le temps. Avant on cherchait une main d'œuvre non qualifiée à coûts insignifiants. Actuellement les multinationales exigent au-delà d'un certain degré de qualification minimum, une certaine stabilité politique et institutionnelle. Les pays offrant le meilleur rapport qualification / coûts et stabilité politique seront dès lors, les plus convoités. . La stratégie verticale

25 : commerce interbranche : est la partie des échanges internationaux qui a lieu entre les branches de l'industrie ou des services. En d'autres termes, le commerce interbranches d'un pays correspond aux exportations et importations de produits appartenant à des branches différentes.

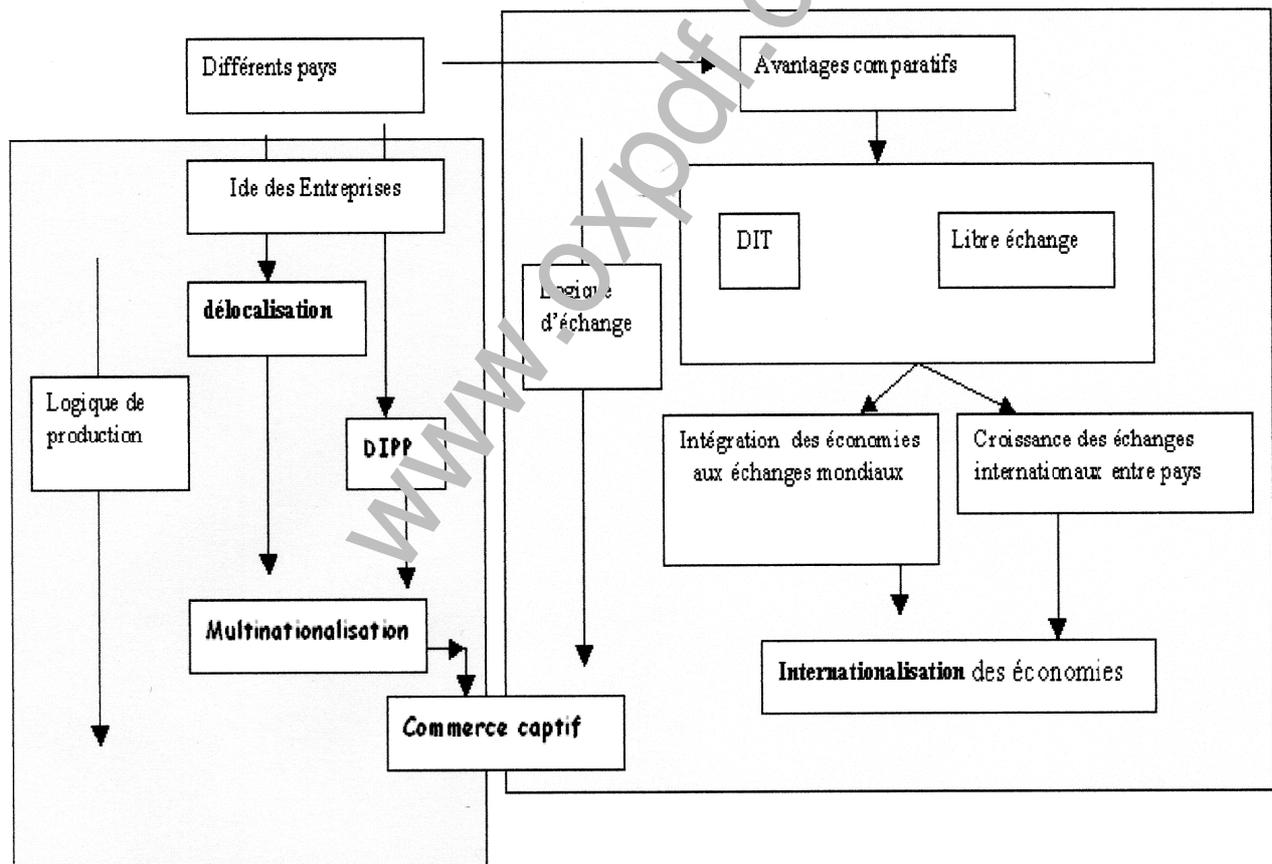
26 : on entend par la différence en dotations de facteurs de production, Lorsqu'un pays est relativement Abondant en travail et un autre relativement abondant en capital. Les flux d'échange entre eux sont tels Que le pays relativement abondant en travail exporte des biens relativement intensifs en travail et que le Pays relativement abondant en capital exporte des biens relativement intensifs en capital. Ainsi si l'on compare deux industries .on dira que l'industrie relativement intensive en travail est celle qui a au niveau du processus de production le rapport capital/travail le plus faible et l'industrie relativement intensive en capital est celle qui au rapport capital/travail élève.

diffuse donc la division internationale du processus productif entre les filiales (DIPP)²⁷.

03-3-3 : la stratégie d'intégration globale

L'internationalisation des firmes constitue un nouveau moyen de réduction de coûts de transactions {diminutions des risques d'attitude stratégique}. Les (STN) veulent réduire les frais fixe et leurs apports par l'externalisation d'un certain nombre de taches qui étaient précédemment dirigés par la société mère. Cette dernière demande l'aide d'un sous-traitant, au lieu de faire fonctionner la filiale par elle-même. Elles s'organisent en firmes réseaux, ou constituant une alliance stratégique. La figure ci-jointe, nous montre les stratégies adoptées par les sociétés multinationales(STN) sur la base des avantages comparatifs du pays hôte.

Figure N° 04: Les stratégies menées par les firmes multinationales (FMN).



Source : <http://www.univ-evry.fr/labos/gerpisa/>

27: (DIPP) Signifie décomposition de différents stades de la production d'un produit entre plusieurs pays afin d'en diminuer le coût

03-4 : les caractéristiques, les avantages et les inconvénients des (FMN)

Les activités des firmes multinationales dans les pays d'accueils n'arrêtent pas de ressusciter la polémique. Certains {Anti-Multinationales} voient ces entreprises comme un outil aux mains des pays occidentaux, utilisés pour imposer la vision de ces pays. D'autres {Pro-Multinationales} considèrent que, les (STN) sont la locomotive de développement et de croissance et d'emploi.

03-4-1 : les caractéristiques des firmes multinationales (FMN)

Nombreux sont les appellations données aux entreprises multinationales à savoir : {firmes multinationales (FMN), sociétés transnationale (STN), entreprises transfrontalière etc.}. Alors que ils partagent les mêmes caractéristiques et le même rôle. La question qui est posée : Est-ce que le facteur de nationalité est le seul trait distinctif ou il y-a d'autres particularités ?

Il y-a trois aspects qu'on peut utiliser pour rendre évident les caractères des (FMN):

1) l'aspect économique et financière et managérial

- Elles ont une perspective universelle des marchés et de compétitivité ;
- Elles ont la capacité de contrôler leurs activités à l'échelon du globe ;
- Elles possèdent des capacités financières colossales ;
- Elles embauchent les meilleurs gestionnaires dans le monde ;
- Elles organisent en filiales – réseaux dans les moments de crises.

2) l'aspect linguistique et culturel :

Les firmes multinationales sont reconnues généralement, par la diversité ethnique et linguistique avec la prédominance de multinationales *Américaines*.

3) l'aspect historique et technologique :

-elles sont des entreprises qui ont une grande expérience dans leurs domaines d'activités, appartenant aux pays industrialisés : {USA, Canada, l'Europe occidentale, japon}, elles

opèrent dans des segments à haute technologie.

03-4-2 : les avantages et les inconvénients des firmes multinationales (FMN)

L'apport positif des firmes multinationales, est incontestable, puisque elles concourent à la transferts de la technologie aux entreprises domestique : « pour la littérature économique, Les transferts de technologies sont peut-être principal mécanismes pour lequel la présence de sociétés étrangères peut avoir des externalités positives dans l'économie d'accueil en développement, les entreprises multinationale source d'activités de recherche et de développement (R&D), dans le monde développé et le niveau de technologie est généralement plus élevé que celui des pays en développement, de sorte qu'elles sont en mesure de générer de très importants retombées technologiques, néanmoins, le rôle joué par les entreprises multinationales pour faciliter ces retombées, varie selon le contexte et selon Les secteurs»²⁸ ceux-ci se transforment en gains de productivité ;

- les (STN) améliorent les chances d'exportations de l'entreprise du pays hôte ;
- les entreprises multinationales permettent la création des emplois de qualité et de fait L'absorption de chômage ;
- les (FMN) offrent une meilleure condition de travail et de meilleurs salaires que leurs concurrents locaux ;
- les entreprises locales peuvent acquérir des connaissances au contact des (FMN) avec lesquelles elles collaborent dans la chaîne de valeur ; « l'IDE a la possibilité de dynamiser sensiblement le développement des entreprises dans les pays d'accueil, au niveau de l'entreprise dans laquelle s'opère l'investissement étranger, on constat l'exploitation de synergies avec l'entreprise multinationale qui assure l'investissement, des efforts pour améliorer l'efficience et réduire les coûts, et le développement d'activités nouvelles, de plus, on peut constater des gains d'efficience dans des

28 : OCDE / synthèse / OUV citée / page N°14

entreprises sans lien véritable avec l'entreprise directement concernée par des effets de démonstration et d'autres externalité analogues à celles observées au niveau de la technologie et du capital humain, les données disponibles font apparaître une nette amélioration de l'efficacité économique dans les entreprises achetées par des entreprises multinationales quoique à degrés variables selon les pays et les secteurs, c'est dans les industries où il est possible de réaliser des économies d'échelle que les améliorations sont le plus évidentes, dans ce cas particulier l'absorption d'une entreprise individuelle dans une entité plus vaste se traduit généralement par d'importants gains d'efficacité»²⁹

- la présence des firmes multinationales, aide au déchaînement de la concurrence : «L'IDE, et la présence d'entreprises multinationales peuvent avoir une forte influence sur la concurrence dans les pays d'accueil, la présence d'entreprises étrangères peut favoriser largement le développement économique en stimulant la concurrence au niveau local, ce qui peut se traduire au bout du temps par une amélioration de la productivité³⁰, une baisse des prix, et une affectation plus efficace des ressources, ...»³¹
- La prise de contrôle des entreprises nationales par les (STN) se traduit globalement par des améliorations bénéfiques des modes de gouvernance et de gestion, permettant de trouver un équilibre entre les compétences étrangères et leurs homologues locaux
- Les dividendes et prestations versées par les (STN) fructifient la fiscalité du pays hôte

29 : (OCDE) / synthèse / OUV. Citée / page N° 20

30 : la productivité ; est le rapport entre la production d'un bien ou d'un service, et l'ensemble des intrants nécessaires pour le produire, elle constitue, en fait, une mesure de l'efficacité avec laquelle une économie met à profit les ressources dont elle dispose pour fabriquer les biens ou offrir des services.

31 : (OCDE) / l'investissement direct étranger au service de développement / page N° 18

- La présence des firmes multinationales peut favoriser la consolidation du tissu social des pays hôtes et l'amélioration de la législation régissant les travailleurs, à travers le respect des normes internationales {les droits des ouvriers}.

par conséquent, tous ces effets positifs devraient soutenir la croissance économique à long terme. En revanche, pour certains, les activités des firmes multinationales sont très controversées. Ils ont accusés les (STN) par les dépassements suivants :

- les (FMN) ne respectent pas les droits des travailleurs, puisqu'elles profitent des bas salaires et des mauvaises conditions de travail ;
- les firmes multinationales peuvent conduire à l'éviction des entreprises locales ;
- les (STN) polluent l'environnement ;
- les (FMN) collaborent avec des régimes dictatoriaux ;
- les (STN) s'installent pour bénéficier des avantages comparatifs puis une fois faite se retirent.

Après avoir dénombré les inconvénients et les avantages des firmes multinationales, et leurs répercussions sur les pays d'accueil. Nous passons maintenant à l'étude des théories de la croissance et leurs interactions avec les (IDE). Le tableau dans la page suivante permet de suivre l'évolution chronologique de ces théories.

Tableau N°05 : comparaison entre les Modèles de la croissance économique à long terme

<u>Les théories de la croissance</u>	<u>Origine de la croissance</u>	<u>Caractéristiques</u>
Adam Smith (1723-1790)	Division du travail	Croissance illimitée
David Ricardo (1772-1823)	Réinvestissement productif de surplus	Croissance limité en raison du rendement décroissant des terres
Robert Malthus (1766-1834)	Réinvestissement productif de surplus	Croissance limité en raison de la loi de la population
Karl Marx (1818-1883)	Accumulation du capital	Croissance limitée dans le mode de production capitaliste {baisse tendancielle du taux du profit}
Joseph Schumpeter (1911-1939)	Grappes d'innovation	Instabilité de la croissance {cycle de type Kondratiev}
R. Harrod (1939), E Domar (1946) : Modèle post keynésien	Le taux de croissance est fonction du rapport entre le taux d'épargne et le taux d'investissement	Instabilité de la croissance
R.M.Solow : Modèle néoclassique (1956)	La population et le progrès technique sont : exogènes	Caractère transitoire de la croissance en absence de progrès technique
Modèle du club de Rome :	Ressources naturelles	Croissance finie en raison de l'explosion démographique, de la pollution et de la consommation énergétique
Théorie de la régulation	Articulation entre régime de productivité et régime de demande	Diversité dans le temps et l'espace des types de croissance
Théories de la croissance endogène : P. Römer (1986), R.Barro (1990), L. Lucas (1988)	Capital physique, technologie, Capital humain, capital public, intermédiaires financiers	Caractère endogène de la croissance, Réhabilitation du rôle de l'état, prise en compte d'histoire
Modèle des districts industriels : G .Becattini(1991)	Forme d'organisation industrielle et territoriale	Explication des inégalités régionales de la croissance

Source : Arnaud diemer / Théories de la croissance endogène et principe de Con/ Page N° 02

Section N° 04 : les (IDE) et les modèles de croissance économique

La croissance économique a été rendue faisable par le biais de l'investissement direct étranger (IDE), à travers l'accroissement des avantages de productivité des moyens de production, liés aux effets d'entraînements. Nous traitons dans cette section les théories de croissance économique, mais nous focalisant notre attention particulièrement sur les modèles de croissance intègrent les effets engendrés par les (IDE).

04-1 : Les théories de la croissance économique limitée {pessimisme}

Les théoriciens de l'école classique : {*Adam Smith* (1723-1790), *David Ricardo* (1772-1823), *Thomas Robert Malthus* (1766-1834)}, pensaient qu'aucune croissance ne pouvait être éternellement. Cela veut dire que toute production devrait être obligatoirement tendre vers un **état stationnaire**.

04-1-1/ La division de travail de « Adam Smith »

Pour *Adam Smith*, la croissance pourrait être ininterrompue grâce aux retombées de la productivité induite par la division du travail. Selon *Adam Smith*, les gains de la division du travail sont énormes à savoir :

- l'accroissement de la dextérité par la spécialisation (industrie d'épingle) ;
- gains de temps (diminution des pertes dues au passage d'une tâche à l'autre ;
- progrès technique par l'invention des ustensiles ;

04-1-2/ L'état stationnaire de «David Ricardo»

Selon D. Ricardo : «l'augmentation de la population nécessite une augmentation de la production agricole, mais les nouvelles terres mises en culture sont soumises aux rendements décroissants. Le cout de production et donc le prix des denrées alimentaires augmentent»³². il en résulte que, la croissance est gouvernée par le principe de **rendement décroissant** {la terre est le seule facteur rare}.

32 : *Alain Samuelson* / Les grands courants de la pensée économique / page N°77 / OPU / 1993

Les rendements décroissants \implies la baisse tendancielle du taux de profit \implies
Blocage de processus d'accumulation qui conduit à un état stationnaire³³

04-1-3 / La loi de la population de « Robert Thomas Malthus»

Alors que, *Thomas Robert Malthus*, donne plus d'importance au facteur humain pour accroître la production. Ce qui nous confirme sa loi de la population selon laquelle la population tend d'augmenter selon une progression géométrique alors que les moyens de survie s'accroissent selon une progression arithmétique. *Malthus* souligne que la croissance économique va apparaître limitée par l'augmentation incessante de la foule humaine que de la production.

04-1-4/ La théorie de « Karl Marx»

Pour Karl Marx {1818-1883}, la baisse tendancielle du taux de profit est au cœur de l'analyse de la croissance à long terme, selon l'auteur l'accroissement de la composition organique du capital mène automatiquement à la baisse du taux de profit, c'est-à-dire que le taux de profit est égal au rapport entre la plus value et la totalité de capital. Autrement dit, la composition organique du capital augmente vite, que la marge de plus value, ce qui incite une tendance à la baisse du taux de profit. Dans l'optique de l'auteur les crises du capitalisme sont possibles, contrairement à l'analyse classique, ces crises sont les résultats de blocage de l'accumulation du capital qui résulte de la baisse de taux de profit et une crise de débauchés, La formule de Marx prend la forme suivante³⁴ :

$$\text{Taux de profit} = \frac{p_l}{\frac{C+V}{V}} = \frac{p_l}{\frac{c+1}{v}}$$

04-1-5/ Les modèles du «club de Rome»

33 : *R.M.SOLOW* /La théorie de la croissance endogène / page N° 134 /

34 : *Alain Samuelson* /Ouv cité / page N° 394

Selon les fidèles de ce paradigme, le jalonnement historique de la croissance économique nous révèle : la croissance économique se pérennise, mais d'une façon instable, selon eux la nature de la croissance économique, sont les ressources naturelles tels que : {l'eau, les combustibles liquides et solides, les minéraux, etc.}. D'autre part la perspective de la croissance est nul, à cause de l'augmentation de l'effectif de la population, et par conséquent l'augmentation de la consommation et la pollution de la planète.

04-2 : les modèles de la croissance économique : «post keynésiens»

Juste après la crise de 1929, plusieurs économistes fondent leurs analyse économique à long terme sur les règles et solutions apportées par l'économiste «*Keynes*». Nous abordons ci-après deux modèles très importants, à savoir : le modèle «*Harrod et Domar*» et le modèle «*Robert et Solow*».

04-2-1 / le modèle *Harrod et Domar*

Influencé par les travaux de l'économiste *John Maynard Keynes* (1883-1946). *Harrod et Domar* en 1947, ont révélé que le taux de croissance économique [*C*] est fonction du taux d'épargne [*S*] et le taux d'investissement en capital [*I*].

La formule de *Harrod et Domar* apparaît comme suit : $C = S / I$ ³⁵

C'est-à-dire, la croissance est imputée à l'investissement productif, celui-ci est imputé aussi à l'épargne. En effet, le gouvernement peut agir sur le taux de croissance économique en encourageant l'épargne par l'augmentation du taux d'intérêt ou par les exonérations fiscales. Ce modèle a mis l'accent sur l'instabilité de processus d'expansion des économies

04-2-2 / le modèle *Robert et Solow* (1956)

Ce modèle se base sur une fonction de production homogène de type *Cobb-Douglas* à deux facteurs le travail [*L*] et le capital [*C*], de sorte que la croissance économique [*Y*]

35 : *Jean arrous* / les théories de la croissance / page N° 191

est égale : $Y = (C\mu, L\mu-1)$ ³⁶

Le modèle de *Robert et Solow* s'appuie sur l'hypothèse que les moyens de production connaissent un **rendement décroissant**³⁷, et les moyens sont utilisés efficacement. D'autre part le facteur technique sera qualifié comme un variable exogène, Cela veut dire que le progrès technique n'explique pas la croissance, puisque celui-ci ni pas le produit de croissance elle-même. Selon *Robert et Solow*, la croissance est infini à condition que la population s'accroît et qu'il y ait de progrès technologique.

04-3 : Les approfondissements optimistes de la croissance économique

Il existe plusieurs approches concernant la vision optimistes de la croissance économique. Nous citons ci-après deux approches édifiantes :

04-3-1 / le modèle « *schumpetérienne* », la destruction créatrice (1883-1950)

Pour *Schumpeter*, l'innovation est l'élément explicatif de la croissance économique à long terme. Pour lui il est intéressant de distinguer entre la croissance de court terme et la croissance à long terme, puisque dans la première cas les conditions de l'activité économique sont déjà prédéterminé { il voit les facteurs de production comme des données } alors que dans la seconde cas les conditions de l'activité économique se changent, les agents économiques { entrepreneurs, administration, extérieur, ménages }, les technologies et les débouchés se modifient. En distinguant cinq processus d'innovation : { biens, débouchés, procédés, matières premières, organisations des firmes }. Selon *Schumpeter*, l'innovation est le catalyseur de croissance économique, parce qu'elle permet de changer la technologie obsolète par d'autre moderne.

³⁶ : *R.M. Solow* / OUV cité / page N°120

³⁷ : sous influence de l'hypothèse de rendement décroissant. *Solow* a prouvé que la production par ouvrier s'augmente avec le volume de capital par ouvrier, cela veut dire que la rentabilité du capital s'accroît et Avec lui la potentialité d'une augmentation de rapport capital / main d'œuvre, ce rapport rapproche d'une Constante et la productivité cesse d'augmenter.

04-3-2/ Le modèle du Kaldor {1956}

Selon l'auteur de ce modèle, le taux d'épargne (i) d'un état est une équation croissante à l'égard des profits dans le revenu national (Y) car la propension à épargner des capitalistes {propriétaires des capitaux} est supérieure à celle des salariés {les ouvriers} de ce fait, le taux de croissance garanti (s/v) devient une équation croissante du taux de profit (i). À l'inverse une faible croissance économique, produit un état de sous-emploi de plus une répartition des revenus plus agréable aux profits, cela accroît le taux d'épargne donc la croissance économique. Le modèle de Kaldor s'écrit comme suit :

Le produit national est constitué : de salaires (W) et de profits (P) :

$$\frac{P}{Y} = \frac{P}{Y} \cdot \frac{K}{Y} = r \cdot v$$

Autrement dit : L'épargne par la répartition des revenus, est une variable d'ajustement {réallocation} qui permet une croissance économique stable à long terme.

04-4 : Les nouvelles théories de la croissance économique

Les nouvelles réflexions sur la croissance économique mises le point sur le caractère cumulatif de la croissance. On retiendra dans cette section deux approches concernant la croissance économique à long terme, à savoirs : 1) les théories de la croissance endogène, et 2) Le modèle institutionnel de la croissance.

04-4-1 / Les théories de la croissance endogène

Selon les auteurs de la théorie de la croissance endogène à l'instar de {*Paul Romer*, *Robert Barro* et *Lucas*}. Le progrès technique est endogène, c'est-à-dire que la croissance économique produit par elle-même le développement technologique. Le modèle s'appuie sur l'hypothèse du **rendement constant du capital** et le **modèle AK**, qui est une équation de production composée à partir des facteurs suivants : le facteur production (Y), le stock de capital (K) et une constante (A).

Le modèle s'écrit comme suit ³⁸: $\frac{\Delta y}{Y} = \frac{\Delta \Delta K}{Y} = \frac{\Delta \Delta k}{AK} = \frac{\Delta K}{K}$

Alors que la croissance économique valorise le capital humain à travers les externalités induits {qualification, santé, éducation, ...}. L'investissement en capital public {transports, (NTIC), ponts, routes,...} engendre des effets positifs sur toute la vie économique

04-4-2 / La nature institutionnelle de la croissance économique

Les auteurs de cette théorie de croissance tentent de trouver des réponses sur deux questions cruciales à savoir : quels sont les retombés des institutions sur la croissance économique et comment les institutions apparaissent-elles ?

Les auteurs de ce paradigme adoptent une approche microéconomique afin de trouver des réponses fiables sur les problèmes posés. Tout en sauvegardant le cadre analytique de la théorie néoclassique des prix et son hypothèses fondamentales de la rareté, de la compétitivité.

Selon J-P. Touttut : «La notion d'institution économique recouvre l'ensemble des organisations formelles et informelles et des législations qui encadrent le fonctionnement des marchés. Le marché se présente lui-même comme une institution lorsque les transactions privées sont insérées dans un réseau de conventions et de règle » ³⁹.

Le souci de révéler les origines de la performance économique, a conduit North l'un des pionniers de la nouvelle économie institutionnelle à chercher dans les origines de la croissance chez les néoclassiques, pour lui les institutions sont : « l'ensemble de règles formelles {constitutions, lois, règlements} et des contraintes informelles {normes de comportement, conventions, codes de conduite}, auxquelles il ajoute les mécanismes visant à assurer l'application de ces deux types de règles. Les institutions et la technologie

³⁸ : Michel Bialès / Rème Leurion / Jean-Luis Rivaud / L'essentiel sur l'économie / page N°333 / éditions Berti / 2007

³⁹ : Alain Beitone et autres / économie / page N° 416 / 2^{ème} édition / Collection aide-mémoire

utilisée conditionnent la performance économique en déterminant les coûts de transformation {production} et les coûts de transaction {coûts de supervision, de négociation, respect des contrats, coûts de déviance, etc.} »⁴⁰

depuis North, il existe quatre variables relatives aux coûts de transaction : 1) le frais lié à la mesure de la valeur du bien ou du service qui est échangé, 2) l'étendue des marchés 3) le coût du respect et de l'application des contrats 4) l'idéologie et les croyances Individuelles. Tout en focalisant notre attention sur le troisième élément, on constate que ce variable mis l'accent sur la nécessité de la mise en place d'un cadre institutionnel fiable.

La contribution de cette approche est indéniable, de sorte qu'elle insiste sur le respect des règles de jeux de l'activité économique, ce qui est par conséquent la pérennité de la croissance à long terme. Après avoir abordé les multiples théories de la croissance économique. Nous allons voir ci-après les facteurs de la croissance économique

04-4-3 / Les facteurs de la croissance économique

On distingue globalement quatre facteurs principaux de la croissance économique, à savoir : 1) le capital physique 2) le capital humain, 3) la recherche et développement et 4) les dépenses publiques

1) Le capital physique {Romer} :

On entend par ce dernier, le stock de biens accumulés et utilisés pour la fabrication d'autres produits comme par exemple : {les engins mécaniques et non mécaniques, les voitures, les camions, les machines de production, etc.}.

1) Le capital humain {Lucas} :

Regroupe l'ensemble des potentiels productifs qu'un être humain acquiert à travers l'accumulation des connaissances et savoirs tacites et non tacites. Autrement dit, c'est un

⁴⁰ : L'article du Douglass C.North /Nouvelle économie institutionnelle et la perspective / page N° 02

stocks de connaissances valorisables économiquement. L'accumulation de ce facteur se fait par l'investissement davantage dans l'éducation et la formation continue des travailleurs, ceci est par conséquent d'augmenter la productivité de la facteur travail.

2) La Recherche & Développement {Römer} :

Le but de ce facteur est d'augmenter la part des connaissances, d'autant que l'application des ses découvertes {Innovation & Organisation} pour de nouvelles utilisations futurs. L'OCDE définit l'acte d'innover comme suit : « On entend par innovation technologique de produit la mise au point / commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point / adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées, elle peut faire intervenir des changements affectant –séparément ou simultanément- les matériels, les ressources humains ou les méthodes de travail »⁴¹. On peut diviser ce facteur en trois sous-éléments suivants :

- La recherche fondamentale
- La recherche appliquée
- Le développement expérimental

3) Les dépenses publiques {Barro} :

Sont l'ensemble de dépenses réalisées par les autorités publiques est destinées à servir comme une plate forme pour les autres secteurs comme par exemple : { les hôpitaux, les écoles, les routes, les aéroports, les réseaux de télécommunications, etc.}. Selon *Barro*, ce facteur peut garantir la croissance économique à long terme, par son soutien à la demande dans les périodes de dépression économique. Les dépenses publiques stimulent la production ce qui entraînent une augmentation des revenus et donc une hausse de la consommation des ménages, ce qui incite davantage par la suite la croissance de la production, sous l'effet

⁴¹ : l'OCDE / Manuel d'OSLO-2^{ème} édition / 1997

de multiplicateur^{NB¹}.

04-5: l'interaction entre les (IDE) et la croissance économique

Deux approches s'entrecroisent quant à la nature des liens entre l'investissement direct étranger (IDE) et le progrès économique. à savoir, les partisans de première démarche insistent sur le rôle joué par : le transfert technologiques sous divers formes (R&D) innovation, savoir-faire technique, les méthodes organisationnels et managériales, ...) transmise par les investissements directs étrangers (IDE). Ceux-ci incitent d'avantage sur la croissance économique dans le pays dans lequel l'investissement est effectué. En effet, tous ces avantages permettent à long terme de combler l'écart technologique entre pays coéchangistes c'est-à-dire : entre pays développés {généralement l'état émetteur de flux des (IDE) et les pays d'accueil} .Ce qui offre au pays hébergent une forte opportunité de rattrapage économique^{NB²}

Pour les propagandistes de la deuxième démarche l'inconstance et la volatilité des(IDE) sont à l'origine de l'instabilité de croissance économique surtout dans les périodes des crises financières mondiale ne fait qu'ancrer celle-ci, selon les auteurs⁴² de cette approche l'investissement direct étranger (IDE) est considéré comme un facteur d'impuissance et non pas de prédominance pour plusieurs raisons, à savoir :

-les investisseurs étrangers préfèrent d'investir dans les pays où le marché financier est inefficace en vue d'éviter les obligations imposés par la loi d'investissement.

NB¹ : l'effet du multiplicateur, est un processus d'entraînement qui, pour variation préliminaire d'une variable
Ex : Les dépenses publiques (ΔG), provoque une variation finale (ΔI) plus importante /

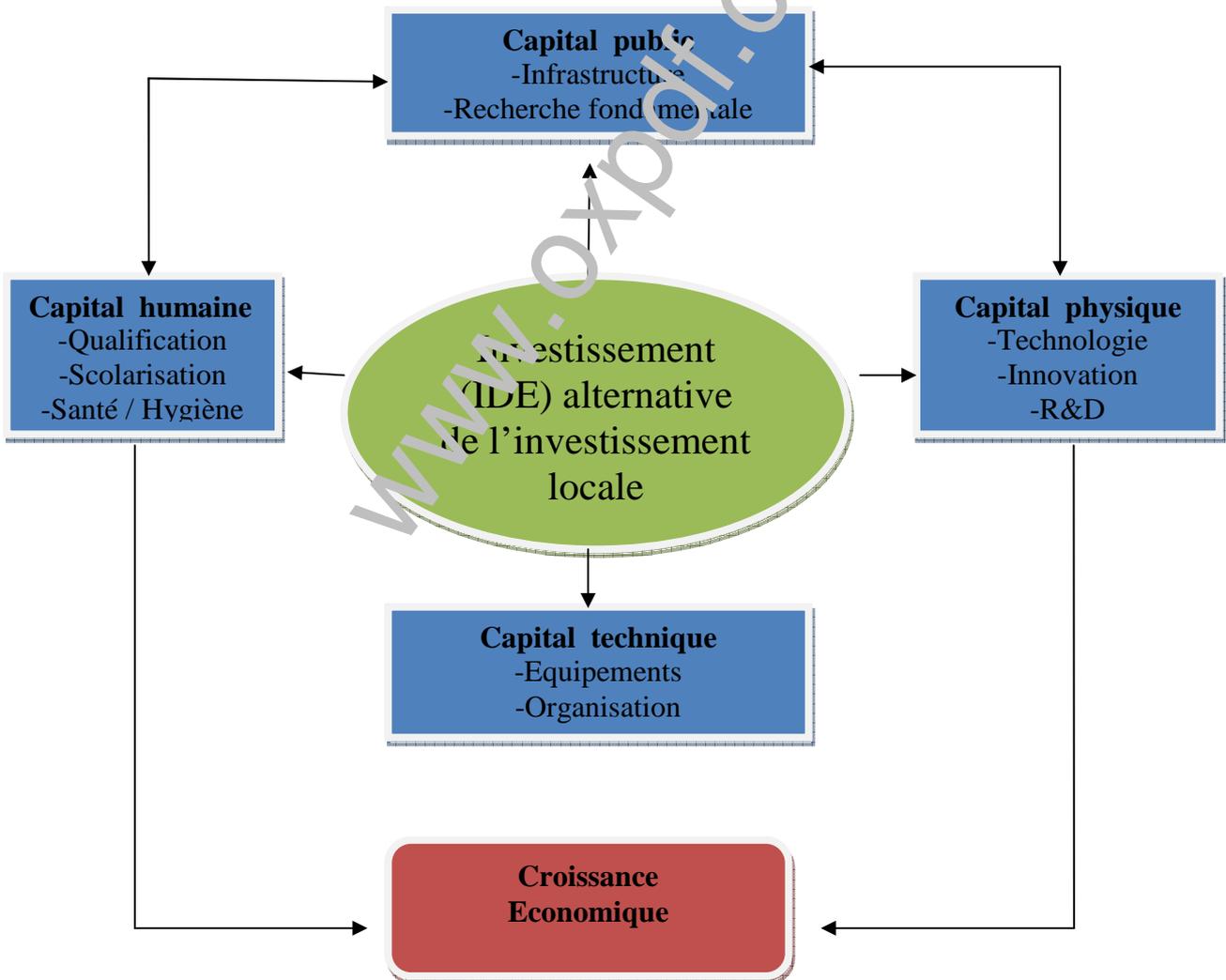
NB² / la théorie de rattrapage économique évoque la possibilité pour les pays sous-développés de converger les pays développés, cette théorie met l'accent sur le facteur technologique. Spécifiquement A travers les révélations portées sur les effets de celle-ci sur la productivité des moyens de production. La Théorie de convergence économique à long terme, est devenue plus célèbre surtout après les travaux De Solow(1956)

42 : les travaux de Hausmanann et Fernández en 2000.

En vue d'être le plus possible exhaustif. Nous adaptons la première démarche celle qui consiste à amorcer le rôle positif des (IDE). La sous-section suivante fera vraisemblablement apparaître l'importance des (IDE) dans la vie économique.

Le grosso modo suivant montre l'interaction qui se produit entre les différents types d'investissements {investissement dans le capital humain, physique, technique ou publique} et la stimulation qu'ils donnent à la croissance économique. Cependant nous pouvons distinguer deux sortes d'investissements, l'un fait par le pays d'accueil est consiste d'investir davantage dans les infrastructures et la dans la valorisation du capital humain. L'autre véhiculé par la firme multinationale (STN) est se focalise dans les entrants (inputs) technique et physique.

Figure N°05 : la relation entre l'investissement la croissance économique



Source : Guelle D / La théorie de croissance endogène / page N° 13

04-5-1 : les externalités positives des (IDE) sur la croissance

Dans le monde académique. Les gains de l'investissement direct à l'étranger (IDE) sur l'économie des pays d'accueils sont globalement reconnus par {les effets d'entraînements}. C'est-à-dire, les améliorations qui peuvent être véhiculés par un tel investissement de la part des étrangers. Comme nous l'avons vu dans précédemment et après les éclairages apportés sur la relation existante entre les (IDE) et la croissance économique. Nous dénombrons les bienfaits potentiels des (IDE). Selon les arguments proclamés par les fidèles de la théorie de la croissance économique endogène :

- les (IDE) aident à stabiliser la balance des paiements des pays hôtes à travers la compensation du déficit du solde extérieur par le flux des (IDE). De l'autre côté, à travers l'utilisation des surplus de balance de solde commerciale,
- L'investissement direct à l'étranger (IDE) est vecteur de transfert des connaissances (Technologiques et managériales), ce qui est nécessaire pour un progrès économique réel ;
- Les (IDE) favorisent l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale, grace au filiales-relais ;
- Les (IDE) participent à la formation des avantages spécifiques d'une économie ;
- Investissement direct étranger (IDE) sert à l'accumulation des stocks de capital fixe (Productifs à l'instar des : machines, équipements, infrastructures, bâtiments, ...).
- Les (IDE) sont des moyens de financement non générateurs de dette étrangers ;
- Les (IDE) ouvrent des perspectives de rattrapage vis-à-vis des pays développés.

D'une manière générale, les investissements directs étrangers (IDE) permettent une segmentation efficace de la chaîne de valeur ajoutée et une consolidation de processus de spécialisation internationale. Les économies d'échelles qui en découlent favorisent d'avantage la croissance à long terme.

Conclusion

Nous avons fait dans le premier chapitre, une ventilation sur les multiples éléments retenant les définitions des investissements internationaux, leurs mouvements et leurs déterminants théoriques pour les pays hôtes, en plus nous avons précédé à l'analyse de multiples théories explicatives de l'investissement international, Néanmoins, en dépit de multiples approches théoriques expliquant l'investissement international, la théorie de *Ricardo* : {Les avantages comparatifs} reste la base de chaque tentative d'analyse en matière d'investissement international. Ensuite nous avons vu que le rôle des firmes multinationales ne cesse de grandir au cours du temps, comme l'affirme les rapports des institutions internationales : (CNUCED, OCDE, UNCTAD) : « La production internationale des sociétés transnationales, dont les investissements estimés actuellement à 3.4 billions de dollar, sont repartis entre 750000 filiales étrangères environ dans le monde ». {Rapport d'OCDE sur les capitaux étrangers au monde / page N° 24}.

D'autre part, vu l'importance de la contribution des (IDE) dans la croissance économique des pays hôtes. Les pays du [M/A/T] s'inscrivent dans une compétition accrue pour amener les (STN) à s'installer chez eux, et ce par la voie des avantages fiscaux, des concessions, des aides, de facilitations pour concrétiser leur projets.

L'attraction de l'investissement étranger est devenue le souci majeur des pays [M/A/T], c'est bien que la région détient des atouts irrésistibles pour les investisseurs à savoir : {une main d'œuvre qualifiée, des ressources naturelles importantes, pétrole, gaz etc.}.

Le second chapitre de notre mémoire sera spécifié à la fois pour les principales mesures adoptées en faveur d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) dans les pays [M/A/T] et les leurs déterminants.

Chapitre *II* :

L'attractivité comparée et déterminants des (IDE) dans les pays : [Maroc-Algérie-Tunisie]

www.oxpof.com

Introduction

Plusieurs études économiques mondiales s'interrogeant sur la faiblesse de la croissance économique dans les pays maghrébins, qui disposent des atouts indéniables {position géographique au cours de monde, l'abondance de matières premières **etc.**}. Qui ont réalisés une stabilité macroéconomique {diminution de dettes publiques domestiques et étrangères} et ils ont menés de multiples réformes structurelles :

- un renforcement du système financier et bancaire ;
- une vaste opération d'investissements dans les infrastructures de bases **etc.**

Ces études mettent l'accent sur les lacunes des politiques économiques à savoirs, les politique fiscales et douaniers trop contraignantes pour les investisseurs étrangers, les régimes de changes fixes qui pénalisent beaucoup à la compétitivité mondiale.

Ces analyses insistent sur les lacunes qui touchent directement les activités d'investissements directs étrangers (IDE). Comme la protection de la propriété industrielle, la question de la qualification de la main d'œuvre locale. Alors que plusieurs codes d'investissements ont été lancés afin de pallier ces insuffisances.

On peut avancer plusieurs explications aux modestes attractivités des (IDE) pour les pays [M/A/T]. Tout d'abord l'obscurité de réformes engagées : {Les programmes de réformes institutionnelles et règlementaires, privatisations, redressements économiques, intégration régionale (UMA) **etc.**}.

Nous passerons tout de suite à l'analyse des politiques de l'attractivité des (IDE) dans les pays [M/A/T]. Nous envisageons dans la première section l'analyse des flux et des tendances des (IDE). Et puis nous passerons à l'analyse des mesures prises par les autorités publiques, en matière législatifs, règlementaires et institutionnelles. Et ce en vue de redresser les climats d'investissements. Dans la dernière section nous abordons les déterminants d'attractivités des pays [M/A/T].

Section N° 01 : flux et tendances des (IDE) dans les pays [M/A/T]

La période suivant les années quatre vingt, marque un tournant dans l'attractivité de la région [M/A/T.]. Conséquence de l'introduction des réformes économique de grande envergure :{accession à l'économie de marché}. Ces réformes permettant de capter la totalité des flux des (IDE) entrants dans le continent *Africain* :

1-01 : l'analyse en terme de flux des (IDE) entrants dans les pays [M/A/T]

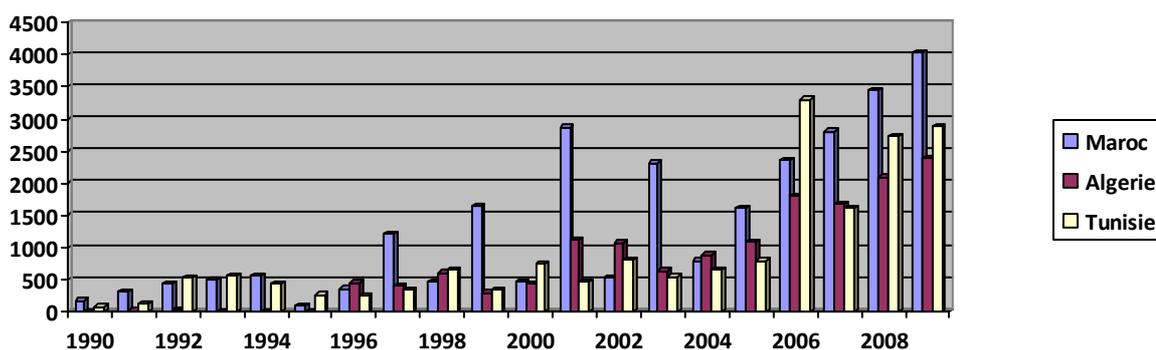
L'étude de la répartition de flux entrant dans les pays [M/A/T], révèle de grandes écarts entre ces pays. C'est le cas aussi bien en ce qui concerne les stocks d'IDE :{C'est-à-dire les flux cumulés depuis plusieurs années}.

L'Afflux des investissements directs (IDE) à destination du : [*Maroc-Algérie-Tunisie*] a considérablement augmenté durant la période compris entre {1990 et 2009}. Passant de 241 Millions de dollars en 1990 à 9 528 millions de dollars fin 2009. Cette évolution est le résultat d'un grand travail menée par les autorités compétentes. Bien entendu, les flux d'IDE entrants en 2009 ont battus le record pour l'*Algérie* qui avait drainé un montant de 5000 millions \$, ce qu'elle lui permet de se procurer la première position devant le *Maroc* avec un chiffre de 3000 Millions \$ et la *Tunisie* dans le dernier rang avec un montant de 1528 Millions \$.

Alors que, la ventilation moyenne des (IDE) reçut par pays au cours de la même période, donne la supériorité au *Maroc* par une moyenne de flux entrants au alentours de 1860.68 Millions \$. Suit par l'*Algérie* et la *Tunisie* par des montants moyens des flux d'IDE entrants respectivement de l'ordre: 1481.85, 873,86 millions de dollars américains.

Le tableau et le graphe suivants présentent les flux et les stocks des (IDE) entrants annuels, pour chaque d'états et permettent d'observer l'évolution des entrées annuelles des (IDE). Sur la période allant de 1990 à 2009.

Figure N°06 : les flux des (IDE) entrants dans les pays [M/A/T] sur 20 ans



Source: fait par l'auteur lui même sur la base des données de l'OCDE

Tableau N° 06 : les flux et les stocks des (IDE) entrants dans les pays [M/A/T] sur 20 ans

Année	Maroc		Algérie		Tunisie	
	Flux des (IDE) entrants	Stock des (IDE) entrants	Flux des (IDE) entrants	Stock de (IDE) entrants	Flux des (IDE) entrants	Stock des (IDE) entrants
1990	165 123 000	334 915	...	76 280 800	6 900 000 000
1991	317 462 000	3 300 000 000	11 638 700	125 457 000	7 200 000 000
1992	422 470 000	3 980 000 000	30 000 000	525 760 000	7 430 000 000
1993	491 466 000	4 000 000 000	10 000	561 898 000	8 670 000 000
1994	550 924 000	4 300 000 000	10 000	432 009 000	9 000 000 000
1995	425 000 000	4 500 000 000	10 000	264 340 000	9 898 000 000
1996	354 000 000	5 000 000 000	270 000 000	2 020 000 000	238 338 000	10 400 000 000
1997	1 207 000 000	7 190 000 000	250 000 000	3 234 000 000	339 088 000	10 500 000 000
1998	460 000 000	7 200 000 000	606 600 000	3 400 000 000	649 850 000	11 208 000 000
1999	1 639 000 000	7 411 000 000	291 700 000	3 500 000 000	349 849 000	11 742 000 000
2000	471 000 000	8 825 000 000	438 000 000	3 647 000 000	752 180 000	13 861 000 000
2001	2 875 000 000	11 649 000 000	1 113 100 000	4 843 000 000	457 353 000	16 239 000 000
2002	533 000 000	12 130 000 000	1 065 000 000	5 908 000 000	794 804 000	17 780 000 000
2003	2 312 680 000	17 106 000 000	633 800 000	6 541 000 000	540 957 000	16 239 000 000
2004	1 070 000 000	17 959 000 000	881 900 000	7 423 000 000	641 690 000	17 780 000 000
2005	1 619 750 000	20 751 000 000	1 081 300 000	8 355 000 000	785 170 000	16 924 000 000
2006	2 366 000 000	29 938 000 000	1 795 400 000	10 150 000 000	3 310 610 000	21 853 000 000
2007	2 806 640 000	32 516 000 000	1 664 600 000	11 815 000 000	1 619 610 000	26 223 000 000
2008	3 451 020 203	36 400 000 000	2 097 066 752	13 980 000 000	2 739 569 369	29 000 000 000
2009	3 044 465 259	40 000 000 000	2 388 716 800	15 678 000 000	3 156 789 963	30 000 000 000

Source : CNUCED 1990- 2007 et sources divers pour 2008-2009

Unité : Million du dollar américain

Ces vues globales recèlent quelques réalités. Une analyse par pays permet d'une manière ou d'une autre de retenir certaines caractéristiques.

Les investissements directs étrangers (IDE) au *Maroc* connaissent une progression remarquable depuis l'entrée en application de programme de privatisation au début des années 1990, l'année même où le royaume attire un montant de 165 Millions \$. Toutefois les flux d'IDE entrants suivent une tendance progressive jusqu'à 1997 l'année même où le royaume draine le plus grand chiffre des (IDE) entrants dans leur histoire. Le montant est arrêté à 1 207.2 millions \$, cette année correspond à la mise en liquidation de onze entreprises étatiques pour 368 millions \$. Représentent l'équivalent de 60% des flux d'IDE entrants. Ensuite, la période allant de 1998 à 1999 est caractérisée par la régression sur le plan des flux entrants 460 millions \$: {dans l'optique des institutions comme (OCDE) le montant de 1998 reflète le réel potentiel d'attractivité de *Maroc*}. C'est-à-dire le retour à l'état normal, elle peut s'expliquer aussi par le gel entrepris dans le processus de privatisation {septembre 1998 à la mi-1999}.

Pourtant, les années 2000, 2001 et 2002 ont subies un fléchissement dans les flux entrants par des sommes : 471, 287, 533 millions \$⁴³.

Une année après le *Maroc* est le premier parmi les pays [M/A/T] en matière des flux entrants avec une somme égale à 2 429.5 millions \$. En 2004, 2005, 2006 et 2007 les revenus découlent généralement à partir de cessation des entités publiques est en moyenne de 3 028.5 millions \$. Tandis que les années 2008, 2009 se caractérisent par la stabilisation au alentours de 2500 eu moyenne. D'autre part les stocks des (IDE) au *Maroc* ont notablement fructifié, passant de 3 300 millions \$ en 1991 à 40 000 millions \$ en 2009.

A l'opposé l'*Algérie* n'a connue l'investissement direct étranger (IDE) qu'à partir de 1995, suite à la mise en application de programme de privatisation et l'amélioration des

43 : CNUCED / L'examen de la politique d'investissement au Maroc / page N°4 / New York /2008

règlements relatif à l'investissement direct étranger. Ces mesures ont permis d'enregistrer des flux d'IDE entrants conséquent entre la période qui s'étale sur 15 ans.

De 1995 à 2001, l'Algérie a suivi un rythme progressif, mais volatile comparativement à ses voisins du [M/A/T], passant de 25 millions \$ à 1 196 millions\$, due essentiellement aux opérations d'investissement dans le secteur pétrolier et gazier. Ces résultats ont été confirmé en 2002 par l'absorption de la totalité des flux entrants dans le continent Africaine en se classant à la troisième position et à la première place parmi les pays hôtes du Maghreb. Cette performance est le fruit de nombreuses opérations de privatisation des sociétés publiques à l'instar de l'entreprise nationale des détergents et de produits d'entretien (ENAD) et la cessation de 70% du capital de la société national de sidérurgie (SIDER) ainsi que, la vente des licences (GSM) à des opérateurs étrangers.

Les années 2003-2007 se caractérisent par la stabilité en matière des flux entrants, avec la prédominance des investissements dans le secteur de l'énergie. Plus encore les années 2008 et 2009 ont connu un retour vers le haut dans les flux des (IDE) entrants avec des sommes respectivement égale à 2310, 5000 millions \$. Quant aux stocks des (IDE), l'Algérie demeure le pays le moins performants sur ce volet : {13 980 millions\$} ⁴⁴.

Malgré sa taille minime par rapport à ses voisins, la Tunisie n'a cessée de gagner le terrain sur le plan de performance d'attractivité des (IDE). Toutefois les flux des investissements directs étrangers en Tunisie se caractérisent par la stabilité et la pérennité pendant les vingt dernière années, grâce à la solidité de régime politique et économique de la république Tunisienne. Après avoir été de 76 millions \$, les flux d'IDE ont atteint le montant de 2324 millions \$ en 2008 et l'équivalent 1528 millions \$ en 2009 ⁴⁵.

A l'opposé de ses concurrents [Algérie-Maroc], l'afflux des (IDE) en Tunisie n'est pas lié

44: CNUCED / L'examen de la politique d'investissement en Mauritanie / page N° 6 / New York / 2009

45 : prévision pour l'année 2009

à la conjoncture économique, comme c'est le cas pour le *Maroc* {privatisations des entreprises publiques} ou la vente des licences (GSM) pour le cas de l'*Algérie*. L'afflux en *Tunisie* est lié la stabilité du régime politique.

En termes de stocks des investissements directs étrangers (IDE), la *Tunisie* se procure la deuxième place devant l'*Algérie* et dernière le *Maroc*. Un globale de 30 000 millions de dollars américains a été enregistré.

1-02 : ventilation sectorielle des (IDE) dans les pays [M/A/T]

L'expansion des investissements directs étrangers durant la période compris entre 1990-2009 dans les pays [M/A/T] révèle une incompatibilité sectorielle.

Toutefois, le *Maroc* a bénéficié massivement des flux d'IDE importants dans le secteur de télécommunication, de l'industrie, le secteur bancaire et le secteur des services.

L'essor des investissements directs étrangers au *Maroc* au début de l'année 1990. À donnée un bouffé d'oxygène pour le secteur primaire qui absorbe la totalité des flux entrants pour le compte de la même année.

L'économie *marocaine* fait la spécificité par rapport aux voisins [*Algérie* et la *Tunisie*] sur le volet sectoriel par l'absorption du secteur des services : {92% l'équivalent de 393 Millions \$} de tous les apports d'IDE en 2001 ⁴⁶. Et puis plus de 74% une année après. Par contre, la branche de télécommunications accapare la majorité des flux entrants suivie par la branche de la promotion immobilière. En 2003 la branche immobilière procure une position importante dans l'attractivité des (IDE), ce qui rang le royaume parmi les pays les plus attractifs. Il est clair donc que le *Maroc* est la destination privilégiée des (IDE) de type horizontale {Nord-Sud}.

En revanche l'*Algérie*, reste l'eldorado des investissements dans le secteur des hydrocarbures et gazier, industrie de pétrochimie et leurs dérivées. En effet, après

46 : statistique de la CNUCED

l'amendement de loi de 1991 {hydrocarbures}⁴⁷, les flux d'IDE entrants vers ce secteur connaissent une évolution soutenable sur la même période que celle de *Maroc*.

Mais il serait vain de considérer l'*Algérie* la terre qui accueille des investissements directs étrangers exclusivement dans le secteur des hydrocarbures, les années : 2004, 2005 et 2006 nous montrent que le secteur de télécommunications connaît un essor remarquable, avec notamment la vente des licences (GSM) à des opérateurs étrangers, ainsi que dans la branche industrielle avec l'ouverture du capital de l'entreprise de sidérurgie, cela a permis de ramener à la trésorerie publique à un montant de 700 millions \$⁴⁸. Ce qui caractérise l'*Algérie* par rapport au *Maroc* et la *Tunisie*, est que les flux entrants choisissent un secteur privilégié {secteur de substance énergétique}.

En *Tunisie*, les investissements directs étrangers sont notablement renforcés par l'investissement dans des opérations d'exploitation pétrolière {309 millions en 2002}. Après la révision la loi régissant les opérations de production sur les hydrocarbures⁴⁹, ainsi que dans la branche de minerai non métallique, des engins électrique et électronique et de biens alimentaires. Le secteur touristique {la fondation des chaînes hôtelière} draine 15 millions de dollars américains.

47 : la loi de 1991 sur les hydrocarbures porte une nouveauté concernant les opérations d'investissements directs étrangers, cependant pour la première fois après l'indépendance les autorités algériennes optent pour le processus qui permet à un partenaire étranger d'investir directement dans l'opération de production «Association ou partage de production», ce dispositif a permis de capter des flux d'IDE conséquent

48 : CNUCED / L'examen de la politique d'investissement en Algérie /page N° 6 / New York / 2004

49 : le gouvernement *Tunisien* à l'année 2000 a procédé à la révision de la loi fondamentale de l'exploration des gisements de pétrole, qui a donné une large liberté au gouvernement *Tunisien* en matière de fixation de barème selon lequel, les opérations d'extraction ; la taille des gisements.... alors il détermine la marge de manœuvre des gouvernements dans les transactions pétrolière.

Comme nous pouvons même le constater, malgré le rapprochement géographique et historique entre les pays [M/A/T], les firmes multinationales viennent de développer respectivement sur leurs propres territoires des stratégies d'implantations sectorielles différentes.

3-03 : Les (IDE) et le progrès socio-économique dans les pays [M/A/T]

Il conviendra maintenant de déterminer la relation entre les investissements directs étrangers et la croissance économique dans les pays [M/A/T]. À l'aide des grandeurs économiques, nous essayons de relier les flux d'IDE entrants à la croissance économique pour la période 1990 à 2009 et faire en même temps une comparaison entre ces pays.

«La croissance économique reflète l'augmentation à long terme de produit intérieur brut»⁵⁰

à partir de définition citée. Nous nous référons dans cette section à des grandeurs économiques, tel que le taux de croissance économique, l'investissement direct étranger en pourcentage du produit intérieur brut, le taux d'inflation, le stock de l'investissement direct étranger en pourcentage de produit intérieur brut. En même temps nous ajoutons des indices qui qualifient le développement social dans les pays [M/A/T] à savoir le taux de pauvreté et les taux de scolarisation **etc.**

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur la relation entre les (IDE) et la croissance socio-économique dans les pays [M/A/T]. Il est clair que les investissements directs étrangers ne suffisent pas à maintenir la croissance économique sur la période de l'étude et ce qui a été aussi observé pour chacun de ces pays.

50: Initiation à l'économie / jacque François / page N°13

Tableaux N° 07 : la relation entre l'IDE et la croissance socio-économique dans les pays [M/A/T]

	Maroc				Algérie				Tunisie			
	IDE /PIB	T.C.E	I.EDU	T.P.M	IDE /PIB	T.C.E	I.EDU	T.P.M	IDE /PIB	T.C.E	I.EDU	T.P.M
1990	0.5	1.00	-	Taux De Pauvreté Monétaire Est de L'ordre 19.0	0.00	1.5	-	Taux De Pauvreté Monétaire Est de L'ordre 22.6	0.72	3.90	-	Taux De Pauvreté Monétaire Est de L'ordre 7.6
1991	1.00	0.9	-		0.03	1.00	-		1.03	4.00	-	
1992	1.50	1.00	-		0.02	-0.70	-		4.25	4.50	-	
1993	2.00	2.00	-		0.00	-2.20	-		4.41	4.50	-	
1994	1.10	2.50	-		0.00	-0.90	-		3.31	3.95	-	
1995	1.00	2.00	Taux du l'éducation Moyenne Est de L'ordre 0.544	0.001	3.90	Taux du l'éducation Moyenne Est de L'ordre 0.711	1.98	3.99	Taux du l'éducation Moyenne Est de L'ordre 0.750			
1996	2.30	4.80		0.98	3.80		1.61	3.17				
1997	2.00	4.00		0.85	1.20		2.43	4.15				
1998	1.20	3.90		1.02	3.00		4.18	5.50				
1999	2.90	3.50		1.3	3.00		2.5	3.10				
2000	1.40	3.00		0.79	2.00		0.4	5.13				
2001	8.40	3.50		2.00	3.00		2.4	3.90				
2002	1.40	4.20		1.8	4.00		3.9	4.50				
2003	1.60	4.30		0.93	6.80		2.3	4.10				
2004	2.60	4.50		1.00	5.20		2.2	4.01				
2005	2.90	3.50	1.00	5.10	2.6	4.42						
2006	4.41	7.13	-	-	1.50	2.00	-	-	4.82	5.90	-	-
2007	6.92	3.40	-	-	1.00	3.00	-	-	4.41	6.20	-	-
2008	2.78	5.40	-	-	1.42	3.00	-	-	5.76	4.51	-	-
2009	3.54	4.40	-	-	3.90	2.10	-	-	3.84	3.30	-	-

Source : le rapport de développement humaine. (CNUCED / OCDE). Office de change marocain. Banque centrale algérienne, ONS, institut de statistique Tunisien,

I.EDU : Indicateur de l'éducation

T.P.M : Taux de pauvreté monétaire

T.C.E : Taux de croissance économique

Le *Maroc* a enregistré un taux de croissance économique moyenne^{NB} de l'ordre 4.43 % sur la période de vingt ans. Toutefois, le concours des (IDE) à l'investissement total du pays {formation brute de capital fixe} s'est sensiblement améliorée passant d'une moyenne annuelle de 9.5% entre 1990 et 1995 à 16% entre 2003 et 2007⁵¹. Concernant la part de flux d'IDE dans le (PIB), celle-ci s'est établie à 3.54 en 2009 contre 0.5 en 1990 parallèlement le taux de chômage a été régressé significativement.

L'*Algérie*, la contribution des (IDE) à l'investissement global du pays (FBCF) reste fragile par rapport au potentiel d'investissements de ce dernier mais, il s'améliore au cours de temps, alors que sur la même période que celle de *Maroc*. L'*Algérie* a enregistré en 1990 d'un taux d'IDE / FBCF nul et passant en 20 ans la barre 8%⁵². Toutefois, le rapport de flux d'investissement direct étranger (IDE) sur le produit intérieur brut l'IDE / PIB est médiocre si l'on compare avec celle réalisée au royaume et en *Tunisie*.

La *Tunisie*, les investissements directs étrangers ont enregistré des résultats positifs sur le plan économique, ils représentent aujourd'hui 10% d'investissements productif et génèrent le tiers des exportations et plus de 15% des emplois⁵³. Les indices d'investissements directs étrangers sont tous au vert, ce qui positionne la *Tunisie* dans un couloir de vrai concurrent au royaume et à l'*Algérie*. Cependant, le taux d'IDE / FBCF est de 19.6 en 2007. Alors que les (IDE) en pourcentage de (PIB) se finalisent à 3.84 en 2009.

L'amélioration des indices et ratios des (IDE) ne suffisent pas seules dans la pérennisation des investissements directs étrangers vers les pays [M/A/T] sans l'harmonisation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel régissant les (IDE) avec les standards internationaux. Dans la section suivante, nous allons voir les mesures prises à ce niveau

NB : le calcul de taux croissance économique se fait de la manière suivante : $\frac{PIB_t - PIB_{t-1}}{PIB_{t-1}} \times 100\%$

51 : Le rapport de Banque el Maghreb/ page 23 / 2006

52 : ONS/ Statistique monétaire/ 2007

53 : Institut de statistique Tunisien / Indicateur économique / 2009

par les pays [M/A/T].

Section N°02 : les mesures adoptées en faveur des (IDE) dans les pays [M/A/T]

Conscient de ses besoins en investissements directs étrangers, les pays [M/A/T] ont déployés des efforts considérables, pour améliorer le climat des affaires surtout sur les plans : législatif, institutionnel, règlementaire et organisationnel.

02-1 : les mesures d'ordres législatifs

L'adéquation de l'environnement juridique régissant l'investissement internationale, constitue un facteur clef dans l'attractivité des (IDE), si bien que les pays du [M/A/T], procèdent à l'amélioration des codes nationaux d'investissements directs étrangers, afin que ces derniers arrivent à satisfaire les exigences des investisseurs étrangers.

Au **Maroc** des efforts importants ont été consentis, visant à promouvoir l'investissement étranger et nationale. Pourtant le *Maroc* a déjà connu neuf codes d'investissements sectoriels et des lois cadre régissant l'investissement comme celle de 1983 ou la charte de l'investissement de 1995.

➤ Le code d'investissement de 1983

Le code de 1983 présente la première tentative des autorités d'unifier et de codifier les codes sectoriels d'investissements dans un seul code. Le code de 1983 recueille d'importantes mesures incitatives en matière d'investissements principalement des avantages de types fiscaux et financiers dont :

A- l'exonération de la (TVA) ainsi que, la réduction des tarifs et les droits d'importations sur les équipements, l'exemption fiscale sur les bénéfices des sociétés **etc.**

En plus des avantages mentionnés, le code de 1983 a simplifié les procédures et les formalités administratives, il permet alors de gagner le temps pour les investisseurs locaux qu'aux étrangers.

➤ la charte d'investissement / {la loi cadre N° 18-95} promulguée le 08/11/1995

La charte de 1995 constitue une nouveauté pour le royaume sur le plan de législation, puisque avant cette date l'investissement était régi anarchiquement par plusieurs textes. Cependant, la charte s'applique pour tout acte d'investissement local ou étranger. La loi de 1995 comporte des mesures visant à alléger le fardeau et les charges de l'investissement. De multiples dispositifs ont été élaborés en matière d'incitations, d'exonérations et facilitations.

La charte de 1995 garantit aux investisseurs, l'application des normes internationales⁵⁴ en matière de traitement, de protection, de transfert de fonds et de règlement de différends :

○ **le traitement**

La charte marocaine de 1995, ne fait pas une discrimination entre les investisseurs nationaux et étrangers sur le plan des avantages et des obligations. Ce qui était aussi confirmé avant dans le dahir^{NB} de 1983⁵⁵. Des avantages importants ont été mises à la disposition des investisseurs étrangers comme stipule la charte, mais avec des exceptions, concernant les établissements stables, c'est-à-dire les sociétés n'ayant pas leur siège social au *Maroc*

○ **La protection**

Le *Maroc* peut nationaliser ou exproprier la propriété des investisseurs étrangers sur son territoire mais sous les garanties internationales dans ce volet nous trouvons :

⁵⁴ : on entend par les normes internationales en matière d'investissement, la déclaration faite, dans la réunion Ministérielle du programme MENA-OCDE, pour l'investissement du 14/02/2006 qui prononce : «l'application du traitement national aux investisseurs étrangers, un traitement juste et équitable de l'investissement, et la protection des droits des investisseurs et l'octroi d'une indemnisation en cas d'expropriation quelle qu'en soit la forme la déclaration complète est disponible sur le site : <http://WWW.OECD.ORG/DATAOECD/57/0/360668.PDF>

^{NB} / Ordonnance émanant du souverain du *Maroc*

⁵⁵ : le dahir de 1983 avait supprimé, tout principe discriminatoire à l'encontre des étrangers

- L'existence d'un intérêt public ;
- la non-discrimination ;
- le versement d'une indemnité juste et équitable {l'article 15 de la charte}.

○ **Le transfert de fond**

La charte garantit le libre transfert de fond selon l'article 16 : « toutes les formes de transfert sont autorisées sans limitation ni d'objet, ni de montant, ni de temps »⁵⁶. D'après les investisseurs le transfert de fond au *Maroc* ne pose pas de problème par rapport aux pays nord *africains*^{NB}, ce qui constitue un avantage comparatif indéniable pour le royaume.

○ **Le règlement des différends**

La charte propose deux régimes pour le règlement des litiges entre les investisseurs et l'administration, un cadre national et un autre international :

Le cadre international

La charte ne fait pas un recours systématique à l'arbitrage international puisque il reste une simple formalité, elle entre dans le cadre des conventions prévues par l'article 17. Néanmoins, le *Maroc* toujours favorable à l'arbitrage international comme témoigne son adhésion à la plupart des conventions internationale en la matière.

Le cadre national

Sur le volet local, le législateur *Marocain* avait désigné les centres régionaux d'investissement (CRI) pour entretenir des solutions pour tout différends qui peuvent survenir entre l'investisseur et l'administration.

Mais quelques lacunes ont été observées dans la charte de 1995. Le but d'unifier les textes sectoriels et la loi de 1983 était raté, puisque les dispositifs législatifs demeurent dispersés. La charte fait aussi banalisée l'acte d'investir car la majorité des avantages

⁵⁶ : La loi cadre N°18-95

^{NB} / on entend par les pays nord africains ; le *Maroc*, *L'Algérie*, la *Tunisie*, la *Libye*, la *Mauritanie*, et l'*Egypte*

qu'elle diffuse sont inclus dans le droit commun.

En Algérie

Les premières tentatives des autorités algériennes de rédiger un code d'investissement remonte aux années soixante avec la parution de premier code, celle de 1963.

➤ le code de 1963 / {l'ordonnance N° 63-276 du 26/07/1963}

Si le premier code des investissements en *Algérie*, datant du juillet 1963, arrête les gages généraux et particuliers assignés aux investisseurs dans les branches productives en *Algérie*, les droits, les obligations, les avantages, les concessions, il délimite aussi la marge de manœuvre des autorités publiques *Algériennes* dans le domaine d'investissement les instructions {les gages et avantages} prévus par ce code s'appliquaient exclusivement aux investisseurs étrangers. Pourtant, l'article N°03 de ce code donne la liberté d'investir pour toutes les personnes physiques et morales, mais sous réserve des règlements d'ordre public et des règles d'établissements. Dans l'année 07 l'article 23 prévoit que : « tout acte d'investissements devrait être faire l'objet d'une autorisation de la commission nationale d'investissement ». Alors que dans le même article l'investisseur privé nationale est ignoré de cette procédure, il ne tire pas avantage de ces concessions accordées spécifiquement a étrangers. L'article 23, stipule que : « l'état intervienne par le moyen des investissements publics, en créant des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital étranger ou nationale pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie »⁵⁷.

➤ Le code de 1966 / {l'ordonnance N° 66-284 du 15/09/1966}

C'est l'incapacité du premier code d'investissement, de répondre aux exigences des années soixante-dix sur le volet d'investissements, qui a inciter l'équipe gouvernementale de

⁵⁷ : l'ordonnance de 1963

l'époque à mettre sur pied un autre code en 1966. Les premières lectures de ce code donne l'impression que le gouvernement *Algérien* veut par ce nouveau code la marginalisation du secteur privé dans certaines branches économiques qualifié comme stratégique «délimite le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privée dans Les divers branches d'activité économique »⁵⁸.

En conséquence, l'investissement direct étranger peut-être aussi bien public que privé ce code vise essentiellement le capital quelque soit sa nature. Il s'agit de toutes les transactions en capital capable d'être au compte de l'économie nationale.

Les investisseurs étrangers étaient obligés de négocier avec la commission nationale d'investissements pour remporter le visa, ce qui a été considérée dans les milieux des affaires comme une procédure bureaucratique.

Le code de 1982 / {la loi N° 82-11 du 21/08/1982}

Ce code sur l'investissement était institué spécifiquement aux investisseurs nationaux puisque, l'investissement direct étranger (IDE), était régi par la loi {N°82-1 du 28/08/1982}, modifiée et complétée par la loi {N°86-13 du 19/08/1986}, appelé aussi par la loi des sociétés mixtes. Ce texte n'a pas reçu un grand attention de la part des firmes étrangères, car le partage du capital social de l'entreprise crée dans le cadre de partenariat donne la totalité des actions à une partie *Algérienne*, le système {51/ 49 pour le secteur public *Algérien*} et puis la direction de l'entité construite doit être confiée à la partie *Algérienne*, ce qui était considérée comme une sorte de partenariat déséquilibrée aux yeux des étrangers.

➤ Le code de 1988 / {la loi N° 88-25 du 12/07/1988}

Le bouleversement idéologique instauré au début des années quatre-vingt, rend indécise l'application des codes d'investissements instaurées à l'époque dite socialiste. Cette loi n'était pas élaborée spécifiquement pour les investisseurs étrangers, mais aussi

⁵⁸ : la loi des investissements code de 1996

pour toutes opérations qui relèvent ou prennent la forme juridique d'investissements. Cependant ce texte précise les cas où l'investisseur doit être en conformité avec les règles qui donnent une accessibilité aux avantages prévus par la loi.

Le but général de ce texte est l'adaptation des règles *Algériennes* avec les nouvelles orientations de l'économie *Algérienne* {celle de l'ouverture économique et la propriété privée de capital}.

➤ le code de 1993 / {la loi N° 93-12 du 05/10/1993}

L'année 1993, marque un tournant irréversible de l'économie *Algérienne* vers l'économie de marché, suite à une dévaluation récurrente des cours du pétrole sur la scène internationale. L'*Algérie* se trouve à la croisée des chemins, alors il était nécessaire de réorienter la doctrine de l'état *Algérien* en matière de diversification des ressources financières par l'ouverture sur le capital étranger.

Le code de 1993, reflète le souci des autorités *Algériennes* de drainer les capitaux étrangers, c'est pour cette raison que le texte offre les meilleures conditions en vue d'attirer des flux conséquents. La loi repose sur les principes suivants :

- La liberté d'investir pour les résidents et non résidents ;
- Déclaration d'investissement comme procédure simplifiée ;
- Désignation du guichet unique de l'agence de promotion de suivi et de soutien des investissements (APSI) comme autorité compétente sur le plan de soutien aux investisseurs ;
- Affirmations des gages de transfert et de rapatriement des fonds investis et leur bénéfice, ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international en cas de litige, l'établissement des dispositifs d'encouragement et d'incitations à l'investissement basé sur le régime général et les régimes dérogatoires. L'alinéa 07 de ce texte prévoit l'instauration d'un établissement qui prend la forme juridique d'une agence nationale chargée de la promotion du suivi et de soutien des investissements (APSI) auprès le chef du gouvernement.

➤ Le code de 2001

Ce code a été modifié et complété par l'ordonnance {N° 01-03 du 20 août 2002}, relative au développement de l'investissement qui précise le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers concrétisé dans les branches d'activités de productions biens et services. Ainsi que les investissements entrants dans le cadre d'attribution des avantages et des concessions et, ou des licences de toutes les opérations concernant : l'édification, l'extension, la restructuration réalisées par une personnalité morale à l'exception du commerce, sont capables d'ouvrir droit aux concessions et avantages prévus par le code des investissements. Le régime peut bénéficier autant bien aux résidents qu'aux non résidents.

Le principe central de ce texte de loi est le suivant : l'investissement pour le financement de l'économie *Algérienne* est grand plus les concessions et les avantages assignés seront significatif. L'ordonnance de 2001 avait ramenée des modifications tangibles au régime d'investissements en vigueur et ce à cause des résultats médiocres en matière d'investissements directs étrangers. Des codes régissant l'investissement ont été améliorés pour drainer les flux nécessaires à un décollage économique réel et soutenable.

Cette ordonnance avait donnée plusieurs dimensions au terme d'investissement et a renforcé les avantages accordés aux investisseurs.

En effet, l'ordonnance {N° 01-03 du 20/août/2001} offre aux investisseurs étrangers les garanties et les avantages suivantes :

- **Le traitement** ⁵⁹;

59 : le principe du traitement national, comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investissements nationaux, le respect de principe est essentiel pour l'investisseur étranger, le risque serait, en revanche, de favoriser la discrimination, et de créer une compétition déloyale en faveur des nationaux

▪ Principe d'égalité le principe de traitement est garanti par l'article 14 alinéa 01 stipule que: «toutes personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales *Algériennes*, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement»⁶⁰, {sous réserve de dispositions ratifiées par le gouvernement *Algérien* avec les pays dont les investisseurs sont les ressortissants}. Comme nous pouvons même le constaté l'*Algérie* veut par l'application de principe de traitement national la standardisation de leur législation avec celle appliqué à l'échelle mondiale.

○ **La protection ;**

- Principe de sécurité juridique ou l'intangibilité des avantages acquis
- Principe d'indemnisation

1- nationalisation et expropriation

L'ordonnance de 2001 précise, les cas où la nationalisation ou l'expropriation d'une entité étrangère fait partie d'une procédure similaire, elle indique : «sauf dans les cas prévues par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative»

▪ Principe de transfert ou de cession de l'investissement, l'ordonnance garantie aux investisseurs étrangers, la possibilité de rapatriement des fonds investi et les revenus qui en découle.

2- le transfert de fond

L'article 31 de l'ordonnance affiche que ; «toutes les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'*Algérie* et dont l'importation est dument constatée pour cette dernière bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent,

⁶⁰ : la loi cadre sur l'investissement l'ordonnance de 2001

également sur les produits réels nets de la cession du droit au rapatriement des bénéfices^{NB} ou des dividendes»⁶¹

▪ Garantie de recours à la justice {arbitrage nationale ou internationale} : tout différend entre l'investisseur étranger et le gouvernement *Algérien*, sera assujéti à la juridiction compétente : {à l'exception des conventions bilatérales ou multilatérales ratifiés par le gouvernement *Algérien*, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique, stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compris d'arbitrage}.

○ **Le règlement de différends**

L'*Algérie* a ratifié sur la plupart des conventions internationales relatives aux litiges entre le gouvernement *Algérien* et l'investisseur précisément les convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangers élaborée par la conférence des nations unies à *New York* en 1958, ainsi que la convention de 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investisseurs entre l'état et les ressortissants

NB : le transfert n'est pas permis en cas d'investissements techniques sans apport de capital en devises étrangers, il s'agit la, des redevances liés à l'exploitation des droits de propriétés industrielles ou d'un savoir faire, ou liées à l'existence d'un contrat d'assistance ou de franchise le législateur propose même une absence de garantie de transfert s'agissant d'investissements réalisés par des apports en nature, ainsi l'ordonnance exclu les autres formes telles que les montants au titre du remboursement d'un prêt ou le transfert des salaires, ce dernier étant régi par le droit commun {une part payable en dinar *Algériens* et une autre transférable sous conditions} pour pallier les insuffisances de l'ordonnance 2001, le gouvernement *Algérien* a fait, modifié et complété la loi de 2001, par un nouveau règlement, celui de juin 2005, N° 05-03 relatifs aux investissements étrangers : « l'autorisation de transfert était accordée pour la banque d'*Alger* dans un délai qui ne pouvait excéder deux mois, à compter du dépôt du dossier », le même article fait dorénavant, l'obligation aux banques et institutions financières accréditées d'« exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes bénéfiques produit de la présence et tantièmes pour les administrateurs étranger »

61: l'article 31 de l'ordonnance de 31/aout /2001

d'autres états et la ratification sur la convention créative de l'agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) élaboré en 1985, sous la houlette de la banque mondiale. En plus la majorité des conventions signées par l'Algérie porte la clause de recours au centre internationale pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)⁶², ou à un arbitrage ad hoc organisé selon la manière de la commission des nations unies pour le droit international (CNUDCI)⁶³. Concernant maintenant, les avantages fiscaux de l'ordonnance de 2001, ceux-ci sont codifiés selon les trois régimes suivant :

1-le régime général

Les investissements assujettis au régime général peuvent bénéficier des avantages suivantes :

- a. Application du taux réduit en matière de droit de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- b. franchise de la (TVA) pour les biens et services entrants directement dans la réalisation de l'investissement ;

62 : la convention a été signée à Washington le 18/03/1965, est devenue opérationnelle, le 14/10/1966, les nouveautés, qu'apporte la convention sont :

Les investisseurs étrangers se voient une capacité juridique propre de recours devant un tribunal arbitral de manière indépendante par rapport aux droits et à la volonté de leur état, alors cette capacité s'exerce directement à l'encontre d'un état étranger, la convention de Washington est régie par un principe :

L'autonomie de volonté des parties contractantes, consacrée par la convention de 1965, ce principe il s'applique exclusivement à la compétence de (CIRDI), mais aussi aux règles de droits sur la base desquelles un tribunal arbitral doit reposer, la convention stipule que l'état national de l'investisseur en cas d'arbitrage à l'exercice de son droit de protection diplomatique sur ces ressortissants pour plus de détail consulter le site Web suivant; <http://WWW.WORLD BANK.ORG/ICSID>

63 : on entend par la notification (CNUDCI): la commission des nations unies pour le droit commercial internationale, qui a pour mission, selon la résolution fondatrice N° 2205, la formation sur les droits dont le domaine de litige international, ainsi que l'encouragement à l'adoption des conventions en relations avec les problèmes de différends internationaux : Voir le site : <http://WWW.UNCITRAL.ORG>

c. Exemption du droit de mutation pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

2-le régime dérogatoire

Bénéficient d'avantages particuliers, les investissements réalisés dans les zones, dont le développement nécessite une contribution particulière de l'état ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable. Ces zones sont définies par l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

Les investissements assujettis au régime dérogatoire peuvent bénéficier au titre de leur réalisation des avantages suivants ^{NB} :

a) Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;

b) Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;

a) Prise en charge partielle ou totale par l'état après évaluation de l'agence de dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;

b) Franchise de (TVA) pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations soumis à la (TVA).

Pour ce qui concerne les lacunes de la loi de 2001. Nous avons recopié un tableau qui retrace les faiblesses de celui-ci (voir la page suivante).

NB : les investissements doivent être réalisés dans un délai préalablement convenu lors de la décision d'octroi des avantages, cependant, ce délai commence à courir à compter de la notification de ladite décision, sauf décision de l'agence nationale de développement de l'investissement fixant un délai supplémentaire.

Tableau N° 08 : Aspects critiques de l'ordonnance de 2001

Critique	Contenu
	1-organes et attributions
Liberté limitée aux activités non réglementées	Le principe de la liberté d'investir reconnu
Pas de restrictions au capital étranger en %	Secteurs ouverts aux investisseurs étrangers
Absence d'organismes chargés exclusivement de l'IDE	(MDPPI / CNI / ANDI); autorité multiple
Conflit d'attributions, missions comparables : les missions de l'agence sont presque identiques à celles de la direction générales de l'investissement du (MDPPI)	(MDPPI / ANDI)
Administrations regroupées et fourniture immédiate des prestations liées à l'investissement	Guichets uniques décentralisés
Compétence décisionnelle floue entre (ANDI) et (CNI)	Décision d'octroi des avantages sollicités
Toutes les formes d'investissements ; création nouvelle, extension d'un investissement ancien, réhabilitation et restructuration.	Investissements élargis aux activités de production de bien et de service
Standards internationaux reconnus	Les investissements étrangers sont garantis ; traitement national, clause de la nation la plus favorisée....
En droit, l'expression «réquisition administrative» est très restrictive et semble exclure les autres atteintes au droit de propriété ou de jouissance	Les investissements ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative
	2-transfert des fonds
Ne vise que les investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises convertibles régulièrement cotées par la banque d'Algérie, ainsi, le transfert est non permis en cas d'investissement techniques sans apport de capital....	Garantie de transfert du capital investi et des revenus
	3- règlement des différends
	L'Algérie a adhère à la plupart des conventions internationales multilatérales relatives aux litiges entre état et investisseur en matière d'investissements
	4-mesures incitatives
	Deux types d'incitations cumulatives ; celles prévues par le droit commun et celles prévues par la législation sur les investissements
Les dispositions ne spécifient pas le taux de la réduction ni sa nature	Baisse des taux de droits de douane {équipements importés et entrant dans la réalisation de l'investissement}

Source ; *Fodil Hassam / les chemins d'une croissance retrouvée / page N°38*

En Tunisie

A l'instar de ses voisins du [M/A/T], la Tunisie avait aussi fourni des efforts conséquents afin de réussir la fusion de sa système d'incitations aux investissements dans un seule code^{NB}, celui de 1993⁶⁴. Cependant le code des incitations aux investissements est une loi qui régie eu même temps l'investissement locale et l'investissement étranger. Il consacre la liberté d'investir dans la plupart des secteurs et consolide l'ouverture de la Tunisie sur l'extérieur.

Alors, de nombreuses incitations sont proposées sous forme d'exonérations fiscales de primes à l'investissement et de prise en charge de coût des infrastructures de base. Il propose les avantages sous deux rubriques {les avantages communes et les avantages Spécifiques}.

Les principaux buts de ce code de l'investissement Tunisien, consistent à promouvoir l'exportation et encourager le développement régional. Les outils mis en place par le code unique vise essentiellement l'allègement des frais d'investissement et la réduction du coût de financement et l'allègement du fardeau supporté par les investisseurs. Le code Tunisien d'investissement insiste sur les règles et principes cités ci-dessous :

o **La liberté d'investir**

L'investissement est libre pour les nationaux et les étrangers dans de nombreux branches

NB / Il est à noter que la Tunisie avait connue plusieurs lois sur l'investissement avant l'apparition de code unique d'investissement, nous citons ci-après les principales d'entre elles :

-La loi 72-38 du 27 avril 1972 : elle vise l'établissement d'une politique de promotion volontariste des (IDE) et l'introduction d'un régime spécial off shore pour les entreprises exportatrices

- la loi 81-56 : préconisant des avantages fiscaux et financiers aux investisseurs pour encourager l'emploi, et la décentralisation industrielle.

-la loi 89-100 : fixant le régime d'encouragement aux investissements dans les activités de services.

64: le code d'incitations aux investissements Tunisien a été promulgué par la loi N°93-120 du 27/12/1993.

d'activités. Désormais tout investisseur peut détenir jusqu'au 100% du capital du projet sans autorisation dans la majeure partie des secteurs. Certaines activités de service qui ne sont pas destinées à l'exportation nécessitent une autorisation préalable. Lorsque la contribution étrangère est totalitaire dans les activités de vocation agricoles, les investisseurs étrangers peuvent détenir jusqu'à 66% du capital des sociétés : {l'exploitation de la terre agricole fait l'objet d'un bail à long terme 40 ans pour les terrains domaniaux librement déterminé pour les terrains privés}. L'acquisition d'actions des entreprises *Tunisiennes* en activité se fait sans autorisations jusqu'à 49.99%.

○ **Liberté de transfert**

Les investisseurs étrangers bénéficient du libre transfert de leurs bénéfices^{NB} et leurs capitaux. Dorénavant les transferts sont libres pour :

Les opérations courantes engagées conformément à la législation les régissant. Le produit réel net de la cession ou de la liquidation des capitaux investis au moyen d'une importation de devises y compris la plus-value. Cependant, le code d'investissement de 1994 avec ses nombreux textes d'application est s'avère complexe par rapport aux pays du [M/A/T] et les pays concurrents à l'échelle régionale qui détiennent le même cadre législatif, mais ils caractérisent par leurs dynamismes sur le plan d'investissement. Néanmoins les investisseurs proposent d'apporter les améliorations suivantes :

- Supprimer les derniers obstacles bureaucratiques auxquels font face les investisseurs ;
- Cibler les activités porteuses par la détermination d'une nomenclature des activités prometteuses pouvant bénéficier d'une prime d'investissement allant de 5 à 20% du coût

NB /pour les investisseurs le traitement fait partie des opérations de transfert sont ; revenus du capital, bénéfices, rémunérations des parts bénéficiaires, dividendes, tantièmes et jetons de présence intérêts au titre des emprunts obligataires et bons à court terme souscrit par des non-résidents auprès d'institutions résidentes.

de l'investissement et simplifier l'examen des dossiers au niveau de l'API au lieu de la commission supérieure de l'investissement.

à travers ce qui précède, nous pouvons dire que les pays [M/A/T] avaient pris des mesures législatives importantes, mais demeure inefficace sans la mise en place d'un cadre institutionnel pertinent.

1-02 : les mesures d'ordres institutionnelles

Plusieurs organismes et institutions ont été créés afin de pallier les insuffisances et le lourdeur administratifs dans les pays [M/A/T]. Les gouvernements veulent par cette mesure la prise en charge rapide et efficace de l'investisseur et la simplification des procédures d'investissements :

Au Maroc :

Quatre organismes d'investissements ont été créés au Maroc depuis l'accession à l'indépendance jusqu' à nos jours à savoir :

➤ La commission interministérielle de l'investissement (CI)

Cette instance a été mise en place par la circulaire du premier ministre {N° 44-98 du 28/09/1998}, chargée pour approuver les investissements supérieurs à 200 millions de dirham⁶⁵ faisant partie de la convention d'investissements avantageuse et statuer sur les potentiels blocages administratifs⁶⁶ aux projets d'investissements. Elle propose des solutions amicales entre les investisseurs et l'administration. La commission est chargée de suivre la finition des projets d'investissements et de s'informer sur l'état de lieu des investissements en vue d'amélioration.

⁶⁵ : change 01 dirham équivalant aux 10 dollars américains

⁶⁶: cet organisme est chargé d'appliquer les règlements de l'article 17 de la charte de 1995 ainsi que, La circulaire du premier ministre prononcera des sanctions à l'encontre de tous agents administratifs responsables d'un manquement, qui donne lieu à un blocage au niveau administratif

➤ les centres régionaux d'investissement (CRI)

Créé en 2002 par : {la lettre royale du 09 janvier 2002} au nombre de seize (16) dispersés sur le territoire du royaume. Ils dépendent en général au ministère de l'intérieure et relèvent des autorités des walis. Ils ont pour mission ⁶⁷ :

- L'aide à la réalisation d'entreprises ;
- L'assistance des investisseurs tout au long de l'opération d'investissement {étude, la réalisation, la production} ;
- Le développement des régions.

Attendue depuis longtemps par les investisseurs étrangers. La réalisation de ces centres ont améliorés significativement le climat des investissements dans certaines régions grâce, à une simplification des procédures d'investissements qui ont été dans un moment proche la vraie contrainte devant l'entrée en matière des flux d'IDE.

En revanche, certaines faiblesses de fonctionnement ont été observées, ce qui s'est répercuté négativement sur l'accueil des (IDE). Comme bilan général on peut dire que les (CRI) ont fait un progrès énorme, surtout l'idée de guichet unique visant à centraliser tous les intervenants compétents de l'administration.

L'examen des trois organismes chargés d'investissements au *Maroc* révèle quelques lacunes à savoir : un chevauchement des compétences entre les institutions qui nuit d'une manière ou d'une autre à l'opération d'investissement.

En Algérie

Des efforts importants ont été fournis en vue d'améliorer le cadre institutionnel régissant l'investissement direct étranger. Deux institutions ont vu le jour :

1. Le conseil national de l'investissement (CNI) par le : {décret exécutif N°06-355 du 09-10-2006}

⁶⁷ : Voir le site web de l'ANDI

2. L'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) par le :
{décret N°06-356 du 09-10- 2006}

➤ Le conseil national d'investissement (CNI)

L'institution de ce conseil entre dans les opérations d'innovation portée dans l'ordonnance de 2001. Cette instance est composée de 09 branches⁶⁸ interministérielles. Guidée par le premier ministre. Le rôle de cette instance est le suivant⁶⁹:

- Suggérer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Etudier toutes propositions d'établissement de nouveaux avantages ;
- Proposer au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
- Proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures initiatives pour l'investisseur.

Pourtant, le conseil prend des décisions importantes pour la promotion de l'investissement internationale à savoir⁷⁰ :

- L'approbation des paramètres d'identification des projets présente un intérêt pour l'économie Algérienne ;
- L'établissement du catalogue des frais susceptibles d'être imputées au fonds dédié au renfort et à la promotion d'investissement ;
- Définir les zones qui sont habiles pour bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance de 2006.

Au-delà des fonctions mentionnées auparavant. Le conseil national d'investissement prend à sa charge l'appréciation des crédits nécessaires à la couverture du programme

68 : tous les ministères en charge de dossier économique sont membre de (CNI), ils assistent en qualité d'observateur seulement, voir le décret exécutif N°01-281 du 24/09/2001

69 : voir le site officiel de conseil national d'investissement (CNI), sur [WWW. CNILDZ](http://WWW.CNILDZ)

70 : les décisions prises par le (CNI), sont disponibles dans l'ordonnance du 15/07/2006

national de promotion d'investissement.

➤ Agence national de développement de l'investissement (ANDI)

Cet établissement succède à l'ancienne agence de promotion et de soutien de l'investissement (APSI). Cet établissement exerce sa fonction sous la tutelle du conseil national d'investissement. Il regroupe les acteurs patronaux et les chambres de commerce et d'industrie. Segmenté en deux directions : l'une de l'investissement étranger, l'autre chargée des conventions de l'investissement. La fonction de cette instance est la suivante⁷¹ :

-Une fonction d'assistance, une participation à la gestion du foncier économique, la direction des avantages et une fonction de suivi. Concernant, la fonction de l'information, on retiendra que l'ANDI assume un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs constitue un système d'information et la mise en place des banques de données. La fonction de la facilitation, l'ANDI met en œuvre le guichet unique définit les obstacles à la concrétisation des investissements et s'efforce de proposer une diminution des dispositifs relatif à la réalisation de l'investissement. Sur le volet de la promotion de l'investissement, elle assume la fonction de la mise en relations d'affaires des investisseurs étrangers avec les opérateurs Algériens, engage des actions d'information pour promouvoir l'environnement d'investissement en Algérie. La mission d'assistance consiste à organiser un service de réception et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service pour les investisseurs étrangers et les assister pour finir les formalités nécessaires. La gestion de foncier économique par l'information des investisseurs sur les disponibilités des assiettes et la gestion du portefeuille foncier. Pour ce qui concerne la gestion des concessions et avantages, l'ANDI est tenue de définir les projets d'investissements qui présentent un intérêt spécifique pour l'économie nationale, vérifier l'éligibilité aux avantages. Octroi le visa relatif aux avantages. Établir les abrogations de décision et

⁷¹ : voir la mission de l'ANDI sur le site officiel : WWW .ANDI.DZ

/ou retraits d'avantages. Assure le respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la période d'exonérations. Finalement, la fonction de suivi, l'ANDI, assume le développement et la promotion d'un service d'observation et d'écoute, alors il doit assurer un service de statistiques. Recueillir les informations, concernant l'état d'avancement des projets, avec la collaboration des investisseurs chevronnés dans le domaine. Il assure aussi le respect des engagements contractés par les investisseurs en terme des conventions de protection d'investissements.

➤ les guichets uniques décentralisés (GUD)

Il s'agit la d'une institution de très renommée, de sorte qu'elle permet d'accomplir les procédures de réalisation des entreprises rapidement. C'est une institution décentralisée, puisqu'elle est établie au niveau des wilayas, siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui de l'APC, ainsi que les représentants de la (CNRC), des douanes, des impôts de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement de territoire du travail et de sécurité sociale implanté dans la région.

Cependant, l'investisseur étranger fait une attention particulière de la part de décret institutionnel de l'organisme {le décret N° 06-356} ⁷², si bien qu'il annonce les règlements suivants :

- Le directeur de (GUD) ^{NB} constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur ;
- Le directeur de (GUD) doit accompagner l'investisseur établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de l'autorisation, d'octroi des avantages et concessions arrêté par la loi. Il doit prendre en charge les dossiers examinés par les éléments du (GUD) et s'assurer de leur bonne accomplissement une fois orientés vers les services

72: le même décret celui qui porte le N°06-356, assigne à chaque département administratif mentionné plus haut, une mission spécifique, qu'il confond avec leur mission principale

NB / il existe jusqu'au 31/01/2009, sur le territoire nationale dix sept guichets uniques décentralisés.

compétents.

Nous pouvons saisir concernant les institutions chargées d'investissements en *Algérie* les points négatifs suivants :

- Il n'y a pas une institution chargée exclusivement pour les investissements directs étrangers ;
- Il y a conflit de compétence entre le (CNI) et l'ANDI pour l'octroi des avantages aux investisseurs ;
- Il y a conflit d'attribution entre l'ANDI et le (MDPPI). Les fonctions allouées pour chacune sont presque identiques ;
- Il y a une double tutelle appliquée sur l'ANDI. En l'occurrence le chef du gouvernement et le (MDPPI), ce qui défigure l'image de l'établissement surtout en cas de litige entre l'investisseur étrangers et l'administration.

En Tunisie

La *Tunisie* à choisir ces dernières années une politique d'attraction des (IDE) basé sur l'amélioration de cadre institutionnelle par la création de :

➤ agence de promotion des investissements de la Tunisie (FIPA)

C'est un organisme public créé en 1995 sous la tutelle du ministère de développement et de la coopération internationale. L'agence assume quatre missions principales⁷³ :

- La promotion de l'image de *Tunisie* sur l'échelle mondiale ;
- Attraction des investissements directs étrangers. Suivit et encadrement des investissements ;
- La contribution à l'amélioration de l'attractivité du pays.

La première fonction se fait à travers les trois taches suivantes : l'organisation des manifestations et foires locales et internationales, la communication et la prospection. En plus d'informer l'investisseur étranger sur la situation macroéconomique de pays :

73: les fonctions de (FIPA) sont disponibles sur le site web ; WWW.FIPA.TU

- Le suivi permanent des entreprises installées ;
- L'assistance rapide en cas de difficulté ;
- Informer les investisseurs étrangers sur les nouvelles mesures prises par le gouvernement ;
- Connaitre les difficultés rencontrées et proposer les solutions pour améliorer les conditions de travail des investisseurs étrangers.
- Etudes de benchmarking sur l'attractivité de la *Tunisie* et identifier les faiblesses.

Somme toute, créer un climat favorable à l'investissement se attient non seulement par la création des institutions visant à promouvoir l'investissement direct étranger (IDE), mais passe par la restructuration de l'économie dans son ensemble et son ouverture sur l'extérieur

2-03 : les mesures d'ordres règlementaires et organisationnelles

Pour drainer les investissements directs étrangers (IDE) sur leurs territoires les pays [M/A/T] ont menées des réformes de règlement régissant l'économie dans son ensemble. Ces réformes prennent la forme d'abolition de toute idéologie comme c'était le cas pour l'*Algérie*. L'amélioration ou la modification des règles comme c'est le cas pour la *Tunisie* et le *Maroc*.

Au Maroc

Malgré les multiples atouts naturels et humains qu'il détient le royaume demeure le cadre d'investissement étranger au *Maroc* le vrai frein. Pourtant, l'essor des (IDE) au *Maroc* obstrué par un environnement règlementaire et organisationnel relativement complexes.

Nous allons voir dans cette section les initiatives fournies par le *Maroc* pour diminuer l'impact négative de ces règlements sur l'investissement.

Le royaume a été amené à faire des choix stratégiques pour standardiser les règlements avec le reste de monde. L'importantes réformes dans ce domaine ont concernées la révision des lois de privatisation pour donner plus de chance aux investisseurs étrangers, la libéralisation des prix, la promulgation de la loi sur les zones franches, la réforme

du secteur financier et bancaire. L'adhésion aux conventions internationales sur les investissements, l'ouverture économique, le lancement d'un programme de privatisation, la révision de la loi sur la privatisation de sorte qu'il redevient un outil de la politique économique qui assoit les règles de transparence et d'équité. Il concerne l'abolition des échéances et l'élargissement des marges d'application de loi. La continuation dans le désengagement de l'état à travers l'enchaînement d'une vaste opération de privatisation des entreprises étatique et l'octroi graduel de concessions aux entreprises étrangères.

Le programme de privatisation *marocain* a commencé en 1989. Il est devenu effectif l'année de quatre-vingt-dix. Ce programme ouvre les portes aux investisseurs étrangers pour contribuer à la dynamique domestique.

- L'abolition en 1990 du décret d'application de la loi sur la *marocanisation* de 1973 ⁷⁴ ;
- La promulgation de la loi sur les zones franches d'exportation et les places financières off shore.

Concernant, les zones franches, il existe aujourd'hui une seule zone, celle de *Tanger* régie par la loi {N°19-94}. Créée en partenariat avec l'UE destinée aux opérations d'exportations, elle possède les avantages suivants :

- Proximité géographique vis-à-vis d'un marché européen en extension continue ;
- Structure d'accueil performante annulation des formalités de dédouanement ;
- Régime fiscal attrayant ;
- Absence de contrôle de change {guichets bancaires off shore}. Les principaux rôles assignés à la zone franche de *Tanger* sont :
- Consolidation de dialogue politique et économique entre le *Maroc* et voisins européens ;

⁷⁴ : la loi de *Marocanisation* applique une certaine restriction sur les droits d'exercer une activité aux seules entreprises ayant la nationalité *Marocaine*, afin de permettre un développement rapide du secteur privé national

-Maintien des acquis de l'accord d'association de 1976 en matière agricole avec la poursuite des pourparlers en l'an 2000 ;

-Démantèlement progressif de tous les droits de douane à l'importation au *Maroc* de produits manufacturés européens et ce sur une période de 12 ans jusqu'à l'élimination totale de ces barrières.

Pour ce qui concerne la place financière off shore au *Maroc*. Un texte de loi a été approuvé et publié en 1992. Ce texte autorise aux investisseurs la création des banques Off shore moyennant.

La réforme de secteur financier et bancaire *marocain* a débuter en concomitance avec la mise en application de programme d'ajustement structurel en 1983. Trois stratégies ont été développées à l'époque pour redresser le système financier en général, à savoir :

-La libéralisation de contrôle de change ;

-L'instauration du marché de change interbancaire ;

-L'internationalisation des banques *marocaines* en vue de renforcer leur présence à l'étranger et de soutenir les stratégies d'investissements.

En Algérie

Avant de parler sur les mesures prises par l'*Algérie* en matière de réformes des règlements régissant l'économie et l'investissement en particulier. Nous avons voulu tout d'abord, aborder le cadre idéologique dans lequel s'inscrivait cette économie :

-La propriété de l'état de moyens de production {système économique centralisé, il s'appui sur le développement économique par plan étalés sur plusieurs années} ;

-Une économie qui repose sur l'exportation des produits énergétique {pétrole, gaz, pétrochimie}. Une économie mono-exportatrice.

La crise de 1986 avait révélée une faiblesse persistante de l'économie *Algérienne* après la dévaluation du prix de pétrole à l'échelle mondiale et cela à conduit les autorités

Algériennes de réviser leurs politiques économiques, ce qui à été traduit par les changements de type organisationnels et règlementaires ci-dessus, afin de permettre l'essor de l'investissement direct étranger (IDE).

-L'annulation de toute discrimination dans la gestion et la circulation des moyens de paiement rendus possible, grâce à la fameuse loi de crédit et de la monnaie⁷⁵ :

-En autorisant les non-résidents à importer des capitaux, soit pour des investissements directs (IDE), soit pour des investissements de portefeuille (IP) et à rapatrier le principal et les bénéfices générés par ces investissements ;

-En supprimant l'obligation de la participation de 51% du secteur public *Algérien* ;

-En autorisant les banques étrangères à s'implanter dans le pays.

Le changement le plus notable concernant les sociétés nationales publiques, se traduit par une incontestable directions vers la privatisation⁷⁶ qu'est une source importante des (IDE)

-La suppression de monopole de l'état sur le commerce extérieur⁷⁷. Désormais l'investisseur

75 : Voir la loi N°90-10 relative à la monnaie et au crédit

76 : au vue de la loi *Algérienne* : {l'article 01 de l'ordonnance N° 95-22 du 26/08/1995} relative à la privatisation des entreprises est la transaction ou les transactions qui se manifestent par :

-soit par le transfert au profit des personnes physiques ou morales de tout ou partie des actifs corporels ou incorporels, ou de tout ou partie du capital social d'une entreprise ;

-soit, par le transfert à des personnes physiques ou morales de droit privé, de la gestion d'entreprise publiques et cela au moyen de formules contractuelles qui devront fixer les modalités et les conditions de transfert de la gestion de son exercice, cependant l'article 13 de l'ordonnance N° 01-04 DU 20/08/2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE), définit la privatisation comme étant, une transaction se traduisent par le transfert au profit des personnes physiques ou morales de droit privé autres que des entreprises publiques, de la propriété ;

-de tout ou partie du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement pour l'état et/ou les personnes morales de droit public, par session d'actions, de parts ou souscription à une augmentation de capital

-des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'état.

77: la loi N° 88-29 J.O.R.A N° 29 du 20/07/1988

étranger et national peut contribuer au développement national ;

-L'adoption de la loi cadre {N° 91-21 du 04/12/1991} modifiant et complétant la loi N° 86-14 sur les hydrocarbures, qui établit la stratégie d'ouverture de ce secteur sur les investissements directs étrangers (IDE). Cette stratégie avait donnée une véritable impulsion à ce dernier, grâce à la constitution des contrats de partenariat avec des multinationales chevronnées dans le domaine.

-L'application des règles de marché sur les banques publiques, en matière d'octroi et les procédures à accomplir vis-à-vis des entreprises publiques ;

-Le développement de partenariat avec les étrangers dans le domaine, des industries, de hautes technologies. Dans ce cadre plusieurs organes ont été créés, comme c'est le cas pour la société des gestions des participations (SGP) ;

-La simplification administrative pour les différents types d'interactions entre l'entreprise étrangère {les procédures pour le remboursement de la (TVA), le paiement des impôts, le régime d'inspections, la création des entreprises etc.

C'est après ces étapes épuisables, que les autorités *Algériennes* avaient entrepris sur le plan réglementaire et organisationnel que la page du socialisme fut tournée. Autrement dit, les nouvelles orientations du gouvernement *Algérien* ont réussi la suppression du monopole de l'état sur les échanges économiques et l'introduction d'une nouvelle page, celle de la liberté d'investir et d'entreprendre.

En Tunisie

Depuis 1987. Un vaste chantier de réformes d'ordres réglementaires et organisationnelles ont vu le jour au *Tunisie*, visant la modernisation de l'économie et la standardisation avec le reste de monde. Cependant les mesures prises par le gouvernement *Tunisien* sur le plan réglementaire et organisationnelle sont les suivantes :

-Libéralisation des prix et du commerce extérieur. Le gouvernement *Tunisien* avait pris une

décision décisive pour la libéralisation de commerce extérieur par l'adoption de la loi cadre 94-41 : qui vise la suppression progressive des restrictions quantitatives et qualitatives L'allègement du taux de protection réel exercer sur l'économie. Cependant un tel démantèlement de dispositif commerciale suppose générer les gains suivants :

- Le pays bénéficiera des avantages en bien être statique, notamment sous forme d'efficacité accrue découlant de la réallocation des facteurs de production suite à l'abolition des anomalies issues du protectionnisme ;
- Le pays bénéficiera des gains en bien être dynamiques. Il s'agit la d'une efficacité résultant de l'unification de la réglementation avec le reste de monde, ainsi que de la modernisation des finances, des commercialisations et du transport ;
- La libéralisation de commerce devrait améliorer le cadre des politiques propices aux investisseurs étrangers.

La réforme du système bancaire et financier *Tunisien*, s'est exécutée en deux rounds. La première en 1994 qui vise à l'époque l'application des standards mondiaux, en matière de transparence des transactions financières et bancaires entre les agents économiques. La seconde en 1999 avait prévu l'octroi des avantages et des concessions pour les investisseurs locaux et étrangers fin de stimuler la croissance économique.

Le lancement d'un programme de privatisations des entreprises étatiques est un exemple de mesures règlementaires prises par le gouvernement *Tunisien*, dans le but de favoriser le développement de l'économie de marché et dans une attitude favorable aux investissements directs étranges.

Réformes administratives et allègement des procédures rendu publiques grâce à l'adoption de la loi de la mise à niveau de l'administration publique en 16/01/1996 {le décret N° 96-49}, qui à donné un nouveau souffle à l'administration *Tunisienne*. Il s'agit de : -L'adoption du principe : «la liberté est la règle, l'autorisation est l'exception» ;

- La mise en place d'un interlocuteur unique des investisseurs pour la création des projets individuels ;
- La mise en place d'un système de management de la qualité conformément aux normes internationales ISO 9000 ⁷⁸.

Pour ce qui concerne la simplification des procédures administratives à l'égard des investisseurs étrangers, les autorités *Tunisiennes* ont procédé à l'informatisation des procédures de dédouanement des échanges avec l'extérieur, en vue d'améliorer la transparence et l'accessibilité aux échanges.

L'accession au (GATT) en 1990, puis à l'OMC en 1995 et la signature de l'accord d'association avec l'union européenne en 1995, qui prévoit l'établissement d'une zone de libre échange.

Le gouvernement *Tunisien* à l'instar des voisins du [M/A/T], a engagé plusieurs réformes de type réglementaire et organisationnelle dans le cadre du redressement de l'économie, mais elles restent insuffisantes pour donner une vraie poussée à l'entrée en masse d'investissement direct étranger. Nous abordons dans la section suivante les vrais déterminants de l'investissement direct étranger (IDE) dans les pays [M/A/T].

Section N°03 : les déterminants des (IDE) dans les pays [M/A/T]

La répartition des flux d'IDE depuis 1990, donne des indications sur les éléments qui aboutissent à drainer les investissements directs étrangers dans les pays [M/A/T]. L'étude permettra de retracer les différences nationales. Cependant les facteurs qui peuvent jouer un rôle dans l'attractivité de la région sont : les infrastructures corporels et financières, la qualification de la main d'œuvre, les fondamentaux macroéconomiques, la stratégie d'ouverture, le système financier etc.

78: ISO 9000 désigne un ensemble de standards relatif à la gestion de la qualité édictés par l'organisation internationale de normalisation

L'analyse de l'ensemble de ces facteurs reflète en grande partie le niveau des montants des investissements directs étrangers entrants dans les pays [M/A/T].

La synthèse de ces indicateurs permet de positionner les pays [M/A/T] les uns par rapport aux autres.

03-1 : les grandeurs économiques

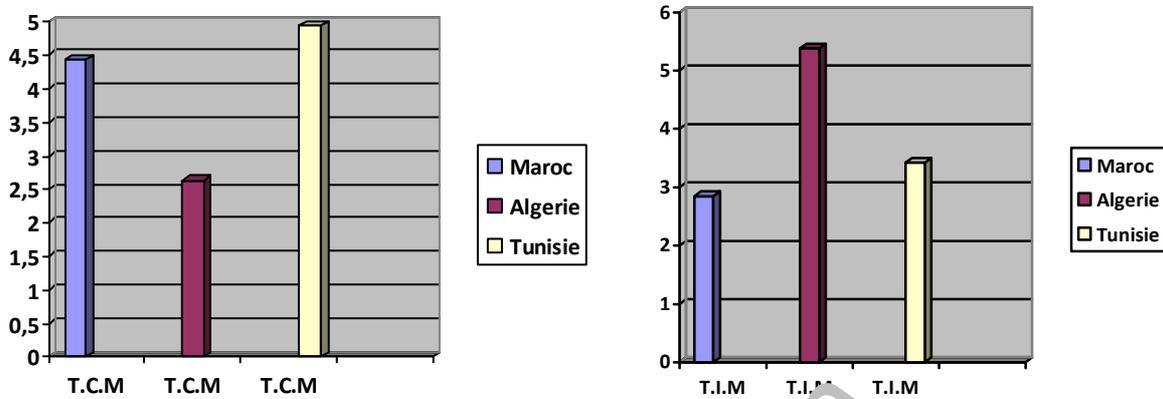
Le cadre macroéconomique est un facteur important de la confiance des investisseurs hormis, le revenu par tête, la croissance du (PIB), le niveau d'inflation, le déficit budgétaire, le solde courant extérieur, le système de change influencent la manière dont les investisseurs voient le pays hôte. Il est clair que les performances économiques des pays [M/A/T] ne sont pas les seuls déterminants. Mais c'est aussi les progrès concrétisés et la potentialité des gouvernements à tenir leurs engagements en matière d'inflations, de réformes économiques. Cependant, les crises économiques de déséquilibre macroéconomique qu'aient connu les pays [M/A/T] se sont suivies dans la plupart des cas, par le ralentissement des flux d'IDE, jusqu'à ce que les gouvernements réagissent et prennent des mesures correctrices jugées fiables par les investisseurs.

Dans le volet macroéconomique. Les autorités des pays [M/A/T] ont accomplies durant la période allant de 1990 à 2009 des progrès appréciables. La cadence des réformes macroéconomiques a totalement avancée et donne des résultats encourageants à savoir : le taux d'inflation a été maîtrisé pour l'ensemble à des niveaux acceptables grâce à une politique monétaire prudente.

Ce maintien de l'inflation entre la marge de 1 à 5 points^{NB} a permis significativement l'amélioration de la compétitivité de l'économie et par conséquent l'augmentation de l'attractivité de territoire vis-à-vis des (IDE).

NB / il est à noter que ces taux moyens sont élaborés sur la base de données, qui s'étale sur 20 ans calculés par l'auteur lui-même.

Figure N° 07 : le taux de croissance économique et taux de l'inflation moyenne entre la période 1990-2009

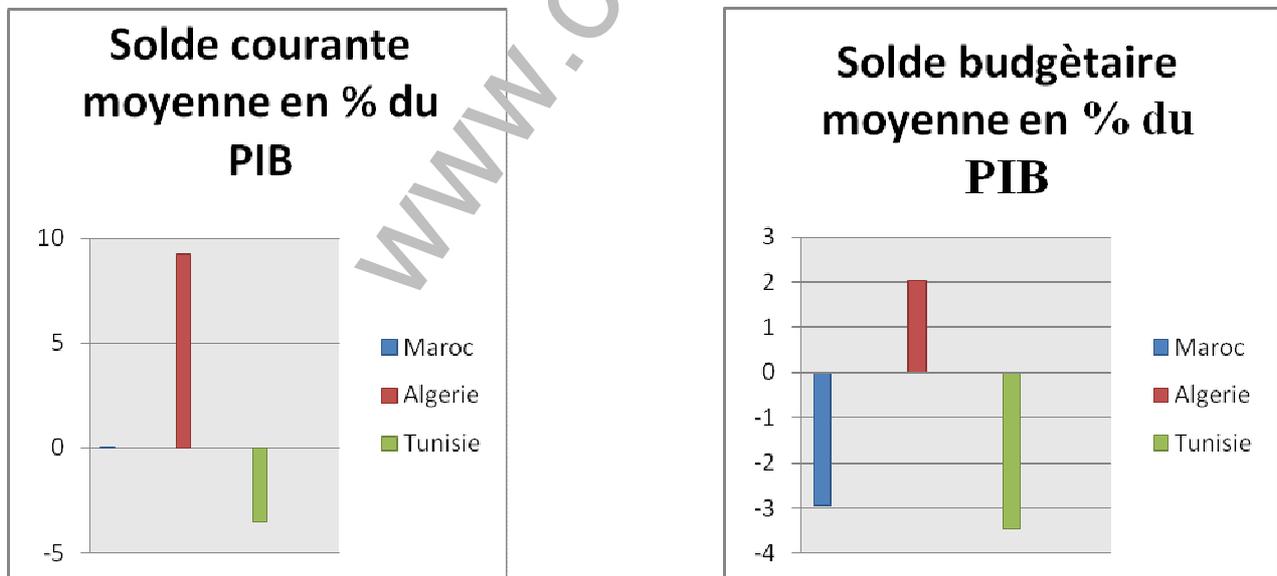


T.C.M : Taux de croissance moyenne

T.I.M : Taux d'inflation moyenne

Source : Graphiques réalisés par l'auteur à partir des données de banques centrales des pays [M/A/T]

Figure N° 08 : le solde courant et le solde budgétaire moyenne entre la période 1990-2009



Source : Graphiques réalisés par l'auteur à partir des sources diverses

Cependant, le solde budgétaire en pourcentage de (PIB) révèle des résultats médiocres, pour le *Maroc* et la *Tunisie*, de sorte que ces pays souffrent d'un déficit soutenable, à l'encontre de l'*Algérie* qui avait réalisée des soldes positifs au cours de la période, sauf pour les années 1990 jusque à 1995 où les soldes accusent un déficit de {-2.0}.

Pour ce qui concerne l'endettement extérieur, des efforts importants ont été déployés afin de rembourser totalement ou partiellement cette dernière. Nous citons la, l'expérience *Algérienne* qui a remboursée la majorité de sa dette, elle a été ramenée jusqu'à 3.2 milliards dollar américains en 2009 après être 33 Milliards \$ en 1990.

Le solde de comptes courants en pourcentage de (PIB) accuse un déficit chronique pour la *Tunisie*, spécifiquement pour les années : 2004, 2005, 2006, et 2007 {-0.9, -1.0, -2.1, -0.5} par contre le *Maroc* et l'*Algérie* ont réalisés des soldes probants, si bien que la croissance économique dans les pays [M/A/T] enregistre des taux moyens progressif pour l'ensemble.

03-1-1 : les budgets étatiques

L'attrait d'un pays pour les investissements directs étrangers se fait aussi par une politique budgétaire prudente, puisque elle donne un indice sur la politique macro-économique menée par le pays hôte et aide à atténuer les soucis sur la variation de politique de change, en matière des frais et charges supporter par l'investisseur : {différentiations des coûts de transferts de dividende}. Alors qu'une politique financière Saine signifie toute à la fois {une stabilisation économique et une confiance chez les investisseurs} dans la mesure où la fiscalité et l'investissement public dans les infrastructures sont de nature à favoriser la bonne allocation des ressources.

L'afflux d'investissement ne fut pas par l'allègement des frais et impôts supporter par l'investisseur et l'engagement de l'état dans une vaste opération d'investissement, mais aussi par des pratiques de gestion transparentes et modernes.

Pour ce qui concerne les pays [M/A/T] sur ce volet des efforts perceptibles ont été fournis mais par des effets substantiels sur le terrain.

Au *Maroc*, après avoir atteint le 02 pour cent du (PIB) en 1990, le déficit global a été ramené à 1.2 pour cent du (PIB) en 2009 et à 5.6 pour cent en 2008. L'amélioration de la situation budgétaire *Marocaine* résulte de la volonté de royaume de mettre une politique financières axée sur l'optimisation des dépenses et le développement des infrastructure de base nécessaire pour l'afflux d'IDE. L'accent est mis sur la transparence, la modernisation du ce système et la simplification des procédures.

A l'instar des pays [M/A/T], le *Maroc* se caractérise par le taux élevé de leur pression fiscale, ce qui témoigne le taux enregistré sur la période d'étude 30 % du (PIB).

Par ailleurs, les dépenses d'investissement public ont augmenté de 13 pour cent en 2009, après été 16.2 milliards\$ l'année précédente et 2 % pour cent en 1990. Reflétant ainsi la volonté de royaume de continuer son soutien aux activités économiques créatrices des richesses à long terme.

La spécificité de l'*Algérie* sur le plan budgétaire par rapport au *Maroc* et à la *Tunisie* est que, cette dernière reste largement tributaire sur les recettes de la fiscalité^{NB} pétrolière pour financer les opérations de l'état à l'encontre des voisins du [M/A/T]. Le solde budgétaire en pourcentage de (PIB) sur la période 1990 à 2009 demeure majoritairement excédentaire. Hormis, les années {1998-1999} ou on remarque un déficit respectivement de l'ordre de {-3.7, -2.0} pour cent. Pour l'année 2009 le poids de recettes pétrolières a atteint plus de 80 pour cent des recettes totales.

L'amélioration progressive de solde budgétaire, nous pouvons expliquer par

NB /en raison de boom énergétique, l'*Algérie* avait drainé des recettes fiscaux conséquent ; les recettes Budgétaire se sont augmentée à 3849.9 Milliards DZD en 2007 est l'équivalent de 41.2 pour cent du (PIB) contre 3578.6 Milliards en 2007

l'augmentation des prix du baril de pétrole sur le marché international. En revanche le déficit budgétaire⁷⁹ hors hydrocarbures s'est accentué à 9.4 pour cent du (PIB) en 2009.

La pression fiscale, en *Algérie* demeure élevée, ce qui dissuade les investisseurs étrangers d'investir hors les branches d'hydrocarbures, malgré les incitations fiscales et douanière accordées à ces investisseurs.

D'autre part, les autorités *Algériennes* ont lancées un ambitieux programme d'investissement public, durant ces dernières années appelé plan de soutien à la relance économique (PSRE)⁸⁰. L'état *Algérien* vise par ce programme le décollage économique, qui a été freiné durant la décennie noire. Ce programme s'articulant sur la redynamisation des activités productives agricoles, à la consolidation des infrastructures des services publics dans les branches de l'hydraulique et de transport **etc.**

Ce programme d'investissement public sera complété en suite, par un autre programme complémentaire de soutien à la croissance économique (PCSC)⁸¹ pour le deuxième quinquennat {2005-2010} doté de 50 milliards \$⁸². Et le troisième programme sera lancé prochainement pour le quinquennat {2010-2014}, dont une enveloppe de 286 Milliards \$, soit 21 214 Milliards D A est débloquée pour le financement de ce dernier

79 : il est à noter que les différents déficits des finances publiques en *Algérie* sont quelque peu irréal de sorte que, les recettes d'hydrocarbures sont budgétisées à 19 (USD) le baril

80 : ce programme a été lancée en 2001 d'un budget de 07 milliards \$ représentant 8.5% du (PIB) en 2004 et couvrant la période 2001-2004

81 : le programme quinquennale (PCSC) s'article autour de cinq objectifs : l'amélioration des conditions des citoyens {25 milliards \$}. Le développement des infrastructures {22 milliards \$}. Le soutien au développement économique {04 milliards \$}, le développement et la modernisation du service public {03 milliards \$}, le développement de (NTIC) {01milliards \$}

82 : les principales orientations de la dépense publique pour la quinquennat 2010-2014 en pourcentage % sont : le développement humain et l'amélioration des infrastructures de base (40% pour chacun), le soutien à l'économie et à la création d'emplois (20%).

En *Tunisie*, L'investissement public pour la période allant de 1990 jusqu'à 2009. à représenter plus de 14 % du (PIB). En revanche il est supérieur à celui enregistré en *Algérie* et au *Maroc*, s'explique en grande partie par l'implication du secteur privé dans la réalisation d'infrastructure de base fondamentale à l'extension de l'activité économique.

Pour ce qui concerne la pression fiscale, la *Tunisie* demeure aussi un pays qui applique des taux d'imposition le plus élevé dans la région.

02-2 : le degré d'ouverture commercial

L'afflux des investissements directs étrangers dépend aussi du degré d'implication de l'économie locale à l'économie mondiale. Les pays [M/A/T] qui ont opté pour une stratégie d'ouverture et de diversification de l'économie, après une longue période de problèmes économique récurrents. Le degré d'ouverture économique sur l'extérieur est nettement amélioré durant la période de 1990 à 2009, où on enregistre les taux suivants : [le *Maroc* 60%, l'*Algérie* 20%, la *Tunisie* 80%]. La *Tunisie* apparaît comme l'état le plus ouvert sur le monde, est cela revient à l'anticipation des réformes économiques. Par contre l'*Algérie* se trouve au bas de classement, puisqu'elle a choisit d'appliquer une stratégie de substitution aux importations.

La volonté d'ouverture des pays [M/A/T] a été réaffirmée dans plusieurs occasions comme le démontre la signature de nombreux accords commerciaux et économiques à savoir : { L'adhésion de *Maroc* et la *Tunisie* à l'organisation de commerce (OMC), la signature des accords d'associations avec l'union européenne, la signature des accords sur la zone franche arabe. }

En plus, pour réussir l'ouverture de leurs économies sur l'extérieure les pays [M/A/T] ont opté pour une politique de libéralisation du commerce extérieur à travers la simplification des procédures administratives et douanières et le démantèlement progressifs de leurs barrières tarifaires.

Tableau N°09 : Comparaison du taux d'ouverture dans les pays [M/A/T]

	Maroc		Algérie		Tunisie	
période	1990-1995	1996-2001	1990-1995	1996-2001	1990-1995	1996-2001
Taux d'ouverture	43.3	50.4	42	49	66.4	72.2

Source : wir/ 2005

Un autre indice entre en jeu dans la détermination d'attractivité des pays [M/A/T]. Celui de la compétitivité-prix⁸³

Si on fait une comparaison entre les pays [M/A/T] en matière de taux de change réel (TCR). Il s'avère que, le taux de change réel de dinar *Algérien* est plus supérieur que celui de (TCR) *Tunisien* et *Marocain*. Et de la même façon le (TCR) *Marocain* est substantiellement supérieur à celui de (TCR) *Tunisien*, (ce qui revient aux fortes exportations des produits *Algériens*, {exportations des hydrocarbures} et à la forte productivité de *Maroc* comparativement à la *Tunisie*).

Pour maintenir et corriger cette situation de (TCR)^{NB}. Les pays [M/A/T] ont poursuivi dans ce volet des politiques divergentes à savoir. Le *Maroc* a opté pour une politique de diversifications du panier de cotisations du dirham en donnant plus d'importance à l'euro.

En parallèle les autorités politiques *Algériennes* en choisissant de traiter le sujet avec prudence. La *Tunisie* elle aussi a réagi en faveur de la consolidation et le maintien de taux de change élevé, qui donne une confiance remarquable dans le système de change *Tunisien*.

83 : la compétitivité-prix est un indice important de l'attractivité de tel ou tel territoire vis-à-vis des (IDE) car il montre la performance de filiale des firmes multinationales sur le marché d'exportation, comme sur le marché locale, est également tributaire de l'évolution des biens et services fabriqués localement par rapport à ceux de la concurrence étrangère.

NB / l'*Algérie* effectuait une dévaluation de plus de 50% de sa monnaie en 1991, le *Maroc* quant à lui effectuait une dévaluation de 9.25% en 1990

02-3 : la qualité de la main d'œuvre

D'autre part, la qualification de la main d'œuvre demeure un indicateur fondamental de la compétitivité des économies des pays [M/A/T]. Pourtant le facteur humain joue un rôle primordial dans la croissance et le progrès des firmes industrielles, contribuant ainsi à améliorer l'attractivité des pays hôte, en termes de flux d'investissements étrangers par la forte productivité, ou par le faible taux des salaires perçus par les ouvriers. Pour les investisseurs étrangers les salaires constituent le coût de production dans le pays hôte.

Au **Maroc**, le coût de la main d'œuvre reste substantiellement faible comparativement aux voisins du [M/A/T]. Avantage que le *Maroc* s'est procuré grâce à la faible qualification de la main d'œuvre locale et à la bonne articulation de marché du travail *Marocain*. En plus la productivité du travail au *Maroc* est plus importante qu'en *Algérie* et en *Tunisie*. C'est-à-dire que les ouvriers *Marocains* sont plus efficaces que leurs homologues *Algériens* et *Tunisiens*.

En bref, l'apport de la main d'œuvre dans la valorisation et l'accroissement de croissance dans les pays [M/A/T] et dans l'ensemble des pays de monde est irréfutable. Et pourrait engendrer des gains de productivité inestimable à condition que, les pays du [M/A/T] mettent en place un programme pilote de développement de ressources humaines à travers, l'augmentation des dépenses d'éducatives et à la résorption de l'alphabétisation, L'amélioration de l'enseignement en générale et technique en particulier.

02-4 : le système financier et bancaire

Le système financier constitue un vecteur principal pour l'attractivité de l'investissement direct étranger. À ce propos l'existence d'un système bancaire dynamique indispensable pour la pérennité des financements des entreprises et des besoins de trésorerie des (PME/PMI) et d'une bourse des capitaux susceptibles de réorienter les placements

financiers vers les secteurs productifs.

Dans les pays [M/A/T], le système financier et bancaire demeure vulnérable, malgré la mise en place des programmes de réformes structurelles et l'application des normes universels en matière de supervision et de prudence.

Au *Maroc*, la capitalisation de la place boursière et financière de *Casablanca* depuis sa création, a connu une tendance à la baisse, elle a été évaluée à moins de 115 milliards de dirham en 2000, puis à moins de 105 milliards de dirham en 2001, soit équivalent 32,4 et 27,4 du (PIB)⁸⁴. L'année de 2009 a été aussi une année de dépression.

Toutefois, le financement de l'investissement à travers l'octroi des crédits bancaires tout type confondu {long, moye, court terme} ne représente que 40,3 du montant global des crédits octroyer par les banques.

En matière d'intermédiation bancaire, qui reflète le rapport entre la rémunération moyenne de crédits et les coûts moyens de ressources, elle a été de 6,6 % en 1990 contre 9.0 % en 2009. En revanche le rendement des fonds propres est de l'ordre 10,4 % en 1990 contre 15.3% en 2009.

En *Algérie*, le système bancaire et financier demeure étatique malgré les efforts déployés par les autorités pour rendre ce secteur plus ouvert sur l'extérieur. Les statistiques bancaires et financiers sur la période de 1990 à 2009 sont révélateurs.

Le total des crédits bancaires à l'économie connaît une progression soutenable sur la même période citée auparavant, suite à l'envolée du prix du baril de pétrole.

La surabondance de la liquidité émanant de secteur énergétique et la baisse de la demande locale sur les crédits, ont conduit à une baisse sensible de taux d'intérêt ces dernières années.

Le marché boursier *Algérien* est encore récent {la bourse d'*Alger* a été créée en

⁸⁴ : Office de change Marocaine en 2001

1993}^{NB¹}. En effet, la capitalisation boursière est encore faible par rapport à la *Tunisie* ou le *Maroc*. Le taux de capitalisation boursière est situé aux alentours 0,22% de (PIB)⁸⁵ en 2002 : « ...Le marché boursier est embryonnaire, entrée en fonctionnement en 1999. La bourse d'Alger avait cessée ses activités en 2004 en raison notamment du nombre insignifiant d'entreprises qui y étaient cotées avec seulement trois sociétés publiques »⁸⁶

Le système financier et bancaire *Tunisien* reste riche et diversifié par rapport à *L'Algérie* et le *Maroc*. La capitalisation boursière enregistrée est de l'ordre 9.5% pour le compte de l'année 2002. En plus les crédits accordés par le secteur bancaire à l'économie sont accru et le taux d'intérêt avait baissé.

02-5 : la stabilité sociale

Hormis, les facteurs d'attractivité typiquement économique. Le facteur social apparaît comme un déterminant primordial dans la décision d'implantations des sociétés transnationales. Nous utilisons sous la rubrique stabilité sociale les variables suivants : le (PIB) par habitant, l'indice de développement humain (IDH)^{NB²} élaborée par le (PNUD) et l'indice de la perception de la corruption (IPC) de la banque mondiale.

NB¹ / la création de bourse d'Alger remonte à l'année 1993 est composée au plan institutionnel d'une Autorité de régulation représentant l'état, la commission d'organisation et de surveillance des opérations en bourse (COSOB) et d'une société de gestion de la bourse de valeur (SGBV), cependant l'activité de la bourse d'Alger n'a débuté qu'en novembre 1997 avec l'emprunt obligatoire de SONATRACH

85 : ANIMA / La conjoncture économique en Algérie / Page N° 56 / 2006

86: FEMISE / profils pays (Algérie) / page N°112 / 2005

NB² / indice de développement humain est mesuré grâce à un indicateur conçu par le (PNUD), indicateur repose initialement sur plusieurs critères notamment :

- le taux de scolarisation -l'espérance de vie -l'alphabétisation des adultes -le produit intérieur brut par habitant
- L'indice varie de 0 à 1, ou de très mauvais à excellent

Tableau N°10 : Indice de développement du capital humain pour les pays de [M-A-T]

	IDH 2005	IDH 2006	IDH 2007
Maroc	0,646	0,648	0,654
Algérie	0,733	0,749	0,754
Tunisie	0,766	0,763	0,769

Source : PNUD 2005 / 2006 / 2007

L'Algérie et le Tunisie se positionnent dans le groupe moyen, dont l'indice est compris entre 0.500 et 0.749, ou entre 71^e place et 112^e à l'échelle mondiale. A l'opposé, le Maroc figure parmi les pays vulnérable ou pays faible en matière de dotation du facteur humain. Il est à souligner que, les pays [M/A/T] ont élaborés depuis le lancement de programme d'ajustement structurel (PAS) des politiques sociales ambitieuses pour valoriser leurs ressources humaines par l'accession gratuite et fondamentale pour les enfants moins de 15 à l'école gratuite.

En matière d'emploi, le Maroc connaît un taux de chômage un peu élevé 12 % de la population active : [l'Algérie 10 % la Tunisie 11% au compte de l'an 2009] ⁸⁷.

De même, la corruption ^{NB} constitue un facteur dissuasif, qui entraîne l'éviction des investissements étrangers, le tableau ci-dessous fait une comparaison entre les pays [M/A/T] pour trois années consécutives.

Tableau N° 11 : indice de la perception de la corruption pour les pays [M/A/T]

	IPC 2007	IPC 2008	IPC 2009	Classement mondial [2009] sur 180 pays
Maroc	2.992	3.5	3.2	80
Algérie	3	3.2	2.8	111
Tunisie	4.65	4.4	4.2	65

Source : www.transparencyinternationale.org

⁸⁷: d'après les statistiques de la banque africaine de développement

NB / le score (IPC) attribué à chaque pays ou territoire évalue le niveau de corruption dans le secteur public, tel qu'il est perçu par les entreprises et les experts du pays, sur l'échelle allant de 0 {degré élevé de corruption} à 10 {degré élevé d'intègre} voir le site : WWW.TRANSPARENCY.ORG/CPI

02-6 : le développement technologique

La technologie demeure l'un des facteurs le plus désiré pour l'attractivité des (IDE). Étant donné le rôle joué par cette dernière en matière de réduction des coûts de production. Pourtant les gains de la technologie dans le développement des entreprises multinationales sont importantes. Ils permettent d'augmenter la productivité des travailleurs et engendrer un avantage comparatif pour l'entreprise.

Dans les pays du [M/A/T], ce facteur d'attractivité fait défaut. La recherche scientifique et technologique dans ces pays regroupés ne dépasse pas le seuil de 05 % de produit intérieur brut en 2009⁸⁸. Le tableau ci-joint montre les dépenses publiques en matière de (R&D)

Tableau N°12 : Comparaison entre les pays [M/A/T] en matière de (R&D)

	Brevets accordés aux résidents (par Millions d'habitants 2000- 2005)	Percution de redevances Et de droits de licence USD par personne	Dépenses en matière recherche et Développement [R&D] en % PNB 2005	Chercheurs en R&D Par Millions d'habitants 1990-2005
<i>Maroc</i>	1	0.4	0.6	-
<i>Algérie</i>	1	-	-	-
<i>Tunisie</i>	-	1.4	0.6	1013

Source : le rapport sur le développement humain 2007/ 2008

02-7 : le développement des infrastructures télécommunications

La maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de communications(NTIC) aide à favoriser l'intégration de l'économie locale dans le réseau des échanges universels. En effet, la disponibilité d'utiles de l'accès à l'information pourrait consolider la compétitivité des entreprises et engendrée un climat favorable pour l'investissement en

⁸⁸ : PNUD / Le rapport de développement humain /Page N° 67

générale et l'investissement transfrontalier en particulier.

Malgré les importants progrès dans le volet d'information et de communisation, demeure dans les pays [M/A/T] d'enclaves sous développées dans le domaine. Toutefois, le nombre d'abonnées en internet pour les pays [M/A/T] regroupée ne dépasse pas le seuil de 1 millions d'abonnés⁸⁹, avec un peu de prédominance pour la *Tunisie* suivit par le *Maroc* et l'*Algérie*.

Pour le *Maroc* des progrès importants ont été réalisés surtout après la privatisation de l'opérateur téléphonique local {*Maroc télécom*}. Désormais le parc de téléphone fixe *Marocaine* compte 1,27 millions de lignes fin 2006. En plus le parc de l'ADSL présente plus de 348300 accès fin 2006⁹⁰. En effet, la densité téléphonique avait été quadruplée entre 1990 et 1999. Aussi bien que le téléphone mobile ait connue une progression remarquable.

A l'inverse, l'*Algérie* accuse un retard flagrant en matière des infrastructures de (NTIC), ce qui se traduit par le taux de densité téléphonique fixe qui ne dépasse pas 18% en 2009⁹¹. Pourtant, la loi de juillet 2000 constitue une étape décisive dans le processus de développement de secteur de télécommunications, après l'ouverture^{NB} de secteur sur les opérateurs prévus : {La vente des licences (GSM), l'ouverture du capital *Algérie Télécom* en 2004, l'ouverture à la concurrence de segment de téléphone fixe}.

A l'instar de ses voisins, la *Tunisie* à aussi accusée un retard dans le domaine des technologies de l'information et de communication (TIC) par rapport au taux universels

⁸⁹ :d'après les statistiques de l'union internationale de télécommunication

⁹⁰ : Statistique de l'union internationale de communication / 2009

⁹¹ : Statistique de secteur de poste et de technologie de communication / 2009

NB / Il est à noter que la loi de juillet 2000 en *Algérie*, supprime le monopole de l'état sur le secteur de Télécommunications, et il procède pour la création d'une institution autonomie, appelée : «L'autorité de Régulation de secteur de l'information et de communications».

Mais avec un avantage de supériorité comparativement aux voisins. Les efforts des autorités *Tunisiens* compétentes, se focalisent sur le téléphone fixe dont le taux de pénétration a nettement évolué pour atteindre des taux similaires à ceux réalisés dans les pays émergents.

D'autre part, l'accès à l'internet s'est également élargi pour atteindre le taux de 52 internautes pour 1000 individus {statistique de 2002}, ce qui représente une densité d'utilisations deux fois plus élevée qu'au *Maroc* et l'*Algérie*.

Tableau N°13 : Usagers internet, de (PC) et de téléphones pour 1000 habitants – 2001

	Internet	PC	Téléphone
Maroc	13	14	196
Algérie	2	7	64
Tunisie	41	24	149

Source : Union internationale de télécommunications

La comparaison entre les pays [M/A/T], en matière de performance d'attractivité des (IDE) sur la période allant de 1990 à 2009 donne une place prépondérante au *Maroc*, qui demeure le plus performant en terme d'accueil des (IDE) suivit par l'*Algérie* et la *Tunisie*. Cependant, l'*Algérie* à partir de l'année 1999 a réalisé de progrès remarquables en matière des flux entrants. Alors que la *Tunisie* demeure le pays qui réalise de performance en termes de {flux entrants par rapport au (PIB)}. Ces performances remarquables ont été dues essentiellement à l'amélioration de cadre réglementaire et organisationnel régissant l'investissement direct étranger (IDE) et à l'amélioration de cadre macroéconomique {Agréats macroéconomique}.

Tableau N°14 : comparaison de l'attractivité des (IDE) entre les pays [M/A/T]

Rubrique / Pays	Maroc	Algérie	Tunisie
Les grandeurs économiques	Faibles	Moyennes	Moyennes
Les budgets étatiques	Déficits	Moyennes	Moyennes
Le degré d'ouverture	Moyen	Faible	Elevé
La qualité de la main d'œuvre	Qualifiée	Non qualifiée	Qualifiée
Le système financier et bancaire	Moyen	Fragile	Solide
Le développement technologique	Faible	Faible	Moyen
NTIC	Moyen	Moyen	développée
La stabilité sociale	Fragile	Moyenne	Moyenne
Comparaison de l'attractivité	Moyenne	Faible	Moyenne

Source : fait par l'auteur à partir de l'observation des indicateurs socio-économiques qui s'évaluent sur 20 ans

Commentaire fait par l'auteur lui-même : à travers les indicateurs socio-économiques cités dans le tableau plus haut, Nous pouvons voir clairement que l'attractivité de l'Algérie vis-à-vis des (IDE) par rapport à ses voisins [Maroc-Tunisie] est faible. Cette position dans laquelle se trouve l'Algérie, n'est pas le résultat de la performance des indicateurs typiquement économique, mais aussi le résultat de la politique d'investissement guidée par le gouvernement. Il s'agirait des contraintes posées par le gouvernement devant les investisseurs étrangers tels que {la plupart de ses mesures sont introduites dans les deux nouvelles lois de finance 2009-2010}:
 -l'obligation de l'ouverture de capital social des entreprises étrangères à une partie Algérienne aux alentours de 30% pour les sociétés actives dans le domaine commercial et de 51% pour les activités de production des biens et services ;
 -l'établissement de Credoc {le crédit documentaire} comme le seul moyen de paiement des importations
 -les avertissements du gouvernement pour le rachat (nationalisation) tous les entreprises privatisées qui n'investissent pas dans le développement de ses unités ;
 -l'obscurité dans le processus de privatisation. Il est clair que ces mesures pénalisent grandement les chances de l'attractivité de l'Algérie devant ses voisins.

Conclusion

Les politiques de redressement économique : {finances publiques et la libéralisation des économies} entreprises par les gouvernements à la fin des années 1980, ont influencé davantage l'afflux des (IDE) dans les pays [M/A/T].

Toutefois, le souci que les investisseurs directs étrangers (IDE) ont de l'environnement d'investissement dans les pays [M/A/T], reste pénalisant en raison des problèmes de la corruption, des problèmes de l'économie informelle des problèmes d'accès au foncier industriel. Ainsi les performances en termes des (IDE) obtenues lors des années 1990 à 2007 seraient imputables à cause de la conjoncture, plutôt qu'à une politique de promotion des investissements mis par les autorités compétentes.

A la lumière des ces énoncés. Nous allons évaluer dans le chapitre suivant les effets engendrés par les investissements directs étrangers sur les pays [M/A/T].

Chapitre III :

L'étude empirique : les effets des (IDE) sur la croissance économique dans les pays : [Maroc-Algerie-Tunisie]

Introduction

L'analyse des effets des (IDE) sur la croissance économique est évaluée par plusieurs canaux, elle constitue en effet, un moyen important de progrès économique dans les pays [M/A/T].

Les effets positifs des (IDE) que peuvent être amenés aux pays cibles sont inappréciables, ce qui oblige ces pays [M/A/T] à mettre en place des conditions favorables à l'investissement direct étranger.

Des décisions ont été prises pour rendre la région [M/A/T] plus concurrentielle aux yeux des investisseurs étrangers, surtout après la restructuration économique des pays concernées. L'ouverture économique de grande envergure qui a suivie ces réformes ont eu pour effet d'augmenter les entrées des flux d'IDE. On assiste depuis à une croissance économique notable pour chaque pays. Alors la question qui se pose est la suivante : -est ce que ce regain de croissance économique est le fait des (IDE) entrants ou le fait d'autres facteurs sous jacents ?

Ce chapitre tente de répondre à cette question. Dans la première section nous passerons en revue les effets potentiels des (IDE) dans les pays d'accueils, en renseignant sur la relation existante entre les (IDE) et le commerce extérieur avec le capital humain, l'investissement domestique et la croissance économique.

On passera ensuite à la construction d'un modèle économétrique, capable de quantifier les effets des (IDE) sur ces variables.

Section N° 01 : revue de littérature

Il existe beaucoup des travaux économétriques, qui ont tentés d'analyser les effets des (IDE) sur la croissance économique dans les pays d'accueils. Alors que quelques études soutiennent l'hypothèse qu'il existe une relation positive entre les investissements directs étrangers et la croissance économique. D'autres au contraire s'opposent à l'idée qu'il y a une relation entre la croissance et les flux entrants des (IDE).

01-1 : les analyses de causalité (IDE) / croissance

Nombreux sont les travaux qui ont montrés qu'il existe vraiment une causalité entre la croissance économique et les flux entrants d'investissements directs. Ou les (IDE) sont le catalyseur de croissance économique.

Les premières études de ce genre était menée par la banque mondiale en 1999. Dans le but de trouver une relation entre (IDE) et la croissance économique dans des pays de tiers monde, leurs résultats sont mitigés.

Ensuite les travaux de *Borenztein*, de *Gregorio* et *Lee* [1998], ont prouvés que les flux entrants d'IDE augmentent l'investissement total et la croissance, leurs résultats qui recouvre 69 pays dans une étude de type panel sont les suivants : les (IDE) facilitent Le transfert de technologie, élèvent le niveau de qualification des travailleurs, et augmentent les exportations et la compétitivité des entreprises locales dans les (PVD).

Ils ont montré aussi qu'une augmentation : « d'un point de pourcentage au ratio des (IDE) sur le (PIB) accroît le taux de croissance du (PIB) par tête du pays hôte de 0.8 pour cent »⁹²

D'autre économètre vient de tester la causalité entre les (IDE) et la croissance

⁹² : FMI / l'investissement direct étranger est-il bénéfique aux pays en développement ? / revue finance & Développement / page N°07 / juin 2000

économique, il s'agit de la Côte d'Ivoire en 2001⁹³. En Côte d'Ivoire sur la période de 1970-2001, il est énoncé que les investissements directs étrangers (IDE) ont été une source importante de la croissance économique, un point de pourcentages supplémentaires des (IDE) engendre un équivalent de croissance économique. En revanche, une étude *Corkovic et Levine*, ne trouve aucun lien entre la croissance et les flux entrants dans une étude de panel recouvrant quelques pays d'ex-blocs soviétique. Les études menées par des institutions et organisations mondiales comme (CNUCED ou OCDE), ils ont optés pour démontrer réellement la relation entre les (IDE) et la croissance, comme témoigne le rapport du (CNUCED) en 1999. Les résultats qui en découlent ont donné des résultats ne dépourvus pas d'ambiguïté.

Ainsi, Singh {1988} n'a pas trouvé un effet appréciable dans leurs travaux sur l'économie industrielle. À partir d'un échantillon composite de 73 pays en voie de développement. Quelques études ont montrées que les effets des (IDE) sur les pays d'accueils peuvent perturber la croissance économique par un effet négatif, comme c'est le cas dans les travaux de *Brewer* {1991}. Cet effet négatif revient à la domination exercée par les entreprises multinationales, ce qui a pour conséquence de dissuader les entreprises locales à développer leurs propres activités {effet d'éviction}.

L'expérience montre que l'afflux des (IDE) ne mène pas automatiquement à une accélération de la croissance économique, si les réglementations et les mesures de politique économique d'accompagnement ne sont pas mises en application.

Plusieurs efforts de la part des économètres ont été déployés, en vue de mieux représenter les variables explicatives de la croissance économique et de mieux apprécier les effets des (IDE) sur la croissance économique.

⁹³: *ESSO Lasse Jacques* / investissements directs étrangers et croissance économique en Côte d'Ivoire / Juin 2005

01-2 : les retombées des (IDE) dans les pays d'accueils

On peut récapituler les effets des (IDE) sur le pays d'accueil en quatre effets essentiels : les effets sur la croissance économique, les effets sur le capital humain, les effets sur le commerce extérieur {l'exportation} et les effets sur l'investissement domestique

01-2-1 : les effets des (IDE) sur le capital humain

L'influence des (IDE) sur la valorisation de capital humain, était observé dans plusieurs travaux de recherche, comme celle menées par *Markus* en *Sjholm* et *Kinoshita* en 1998. Ces économistes soutiennent l'hypothèse qu'un changement technologique restitué par les firmes multinationales provoque un esprit d'imitation et d'entraînement dans le secteur économique de pays d'accueil.

La demande de travail qualifié par les firmes multinationales peut encourager les pays hôtes à investir davantage dans l'enseignement.

Selon les travaux d'OCDE et du (CNUCED). L'implantation des firmes multinationales dans les pays d'accueils pourrait jouer un rôle primordial dans le développement des compétences des travailleurs, d'autant que certains savoirs sont impossibles à transférer par l'enseignement classique. En effet, les savoirs acquis en travaillant chez une firme multinationale peuvent prendre un aspect non quantifiable. Il concerne la, des compétences tacites difficiles à codifier et à exprimer {Savoir-faire}. La meilleure méthode de les transmettre étant de faire la démonstration et l'expérience sur le terrain : « Le savoir tacite s'échange difficilement sur de longues distances le meilleur moyen pour les pays en développement d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production des économies des pays développés pourraient donc être la présence d'entreprises étrangères dans l'économie nationale »⁹⁴

94 : OCDE / Synthèse / OUV cité / Page N°143 / 2002

On peut déduire que les pays abondant en capital humain de haute qualité : {Ingénieurs, médecins, interprètes, techniciens, informaticiens, **etc.**} Ont la possibilité d'attirer des flux d'investissements directs étrangers intensifs en technologies {ex, les pays d'Asie de sud ; *coré de sud, Thaïlande, Malaisie, japon*}. Lesquels concurrents à accroître la qualification des travailleurs locale par l'implantation des écoles et des laboratoires de recherche et de développement (R&D). Tant dit que, dans les pays où l'enseignement est marginalisé les (FMN) tendent à utiliser des technologies simples, qui contribuent progressivement à l'apprentissage et au développement de la main d'œuvre locale.

01-2-2 : les effets des (IDE) sur le commerce extérieur {Exportation}

Les effets des investissements directs étrangers sur le commerce dépendront vraisemblablement en grande partie du mode d'organisation appliqué par les firmes Multinationales {citations de (*caves*1982)}⁹⁵.

Cependant, plusieurs études empiriques ont constatés que les investissements avaient des effets positifs sur les exportations des pays hôtes. Parmi elles, les travaux de {*Lipse et Weiss* en 1981} sur le commerce aux *états-unis*, ou ils ont démontrés l'existence d'une corrélation positive entre les exportations totales de la société mère et la production locale des ces filiales.

Ainsi, L'OCDE en 1998⁹⁶ a testé l'effet d'utilisation de données sur les stocks pour : { la grande *Bretagne*, la *France* et les *États-Unis*}. Dans le cas Britannique elle a démontrée une relation positive entre les exportations et les investissements directs étrangers. Dans le cas de *la France* des écarts significatifs d'élasticité pour les exportations et les importations reflètent la présence d'entreprises étrangères. Avec un

95 : *caves* / la commerce internationale / 1982

96 : OCDE / Synthèse / OUV cité / page N° 121

accroissement élevé des importations et de faibles hausses des exportations dans les secteurs étudiés. Dans le cas des *Etats-Unis*, les stocks d'investissements étrangers exercent un effet très faible sur les exportations de ce pays.

Dans l'ensemble. Les études menées par l'OCDE ont prouvées que chaque dollar d'investissement direct à l'étranger (IDE) entraîne environ deux dollars d'exportations additionnelles, cela exhorte réciproquement deux dollars d'importations supplémentaires pour le pays d'accueil qui affiche un investissement entrant. À son tour ce dernier exporte vers étranger environ 40 cents dollars.

01-2-3 : les effets des (IDE) sur investissement domestique.

La question ou toutes les études économétriques tentent de répondre est la suivante : Dans quelle mesure l'investissement direct étranger (IDE) exerce un impact d'éviction {repoussement à investissement locale}. Ou un effet d'entraînement {incitation à l'investissement intérieur}?

Les premières réponses viennent des études menées dans les {*états-unis* et le royaume unis} sur la relation entre les (IDE) entrants et l'investissement intérieur, ou dans la plupart des cas d'effet d'entraînement a été remarqué.

Par contre, dans les pays de tiers mondes un effet d'éviction a été enregistré comme le souligne *Bouklia et Zatl* en 2001. dans une étude sur les pays de sud et *est-Méditerranéennes*, ou ils ont déduis qu' : «à coté éventuels effets de seuil ou d'une insuffisante capacité d'absorption technologique des entreprises locales, c'est tout autant l'absence de complémentarité entre le capital étranger et local qui expliquerait le faible impact d'investissement direct étranger sur la croissance des économies de (PSEM)»⁹⁷.

Dans le rapport du (CNUCED) en 2001, il affiche que l'impact positif des

PSEM : Pays sud et est méditerranéenne

97 : *Fontagnè Lionel / L'investissement étranger direct et le commerce international / page N°23*

investissements directs étrangers sur investissement intérieur se manifeste à travers plusieurs Canaux tels que :

- L'intensification de la compétition et l'efficience ;
- Le transfert des techniques de contrôle et de gestion de haute qualité ;
- L'établissement d'un nouveaux savoir-faire la technologie.

01-2-4 : les effets des (IDE) sur la croissance économique

Plusieurs études ont mis l'accent sur impact positif des (IDE) sur la croissance économique à travers l'absorption de la technologie et la diffusion de la concurrence dans le pays hôte : «Au-delà de leurs impulsions macro-économique initiale, les investissements directs étrangères influencent la croissance économique en améliorant la productivité globale des facteurs (PGF)^{NB} et plus généralement, l'efficience de l'utilisation des ressources dans l'économie bénéficiaire. Trois mécanismes interviennent à cet égard⁹⁸ :

- Les liens entre les flux d'IDE et le commerce extérieur ;
- Les retombées et autres externalités dont bénéficient les entreprises du pays d'accueil ;
- L'incidence sur les facteurs structurels de l'économie d'accueil.

Cependant, dans les économies moins développées, l'investissement direct étranger semble avoir un effet peu suffisant sur la croissance économique. Cela revient au faible niveau d'enseignement et de lacunes des marchés financiers {la bourse, les banques, ...} Ce qui encombre le processus d'absorption de la technologie, nécessaire au décollage économique.

En résumé, l'effet positif des (IDE) sur la croissance économique reste tributaire de la dotation d'un seuil minimum en capital humain.

NB / la PGF s'écrit : valeur ajouté / (services producteurs du travail)^a + (services producteurs du capital)^{1-a}

98: OCDE / Synthèse / OUV cité / page N°08

01-2-5 : les effets des (IDE) sur le volet social

Les répercussions sociales entraînées par les investissements directs étrangers se convergent dans la plupart de temps par les concessions offertes au sein de l'entreprise Multinationale : comme la création des postes d'emploi, ce qui entraîne une amélioration tangible de la situation sociale du travailleur {augmentation de la consommation, l'amélioration de la qualification de l'ouvrier,...}, augmentation des salaires perçus par les ouvriers après la prise de contrôle étranger sur les sociétés.

Dans une étude menée par L'OCDE⁹⁹, intitulée {les effets des prises de contrôle étrangers sur les salaires moyens} pour deux pays émergents {*Brésil et Indonésie*}. Et trois Pays : {*Allemagne, Portugal, Royaume-Uni*}, les chercheurs ont trouvé que, l'augmentation est comprise entre 10% et 20% au *Brésil* et en *Indonésie*, et entre 0% et 10% dans les trois pays européens.

01-3 : le choix des méthodes d'analyse

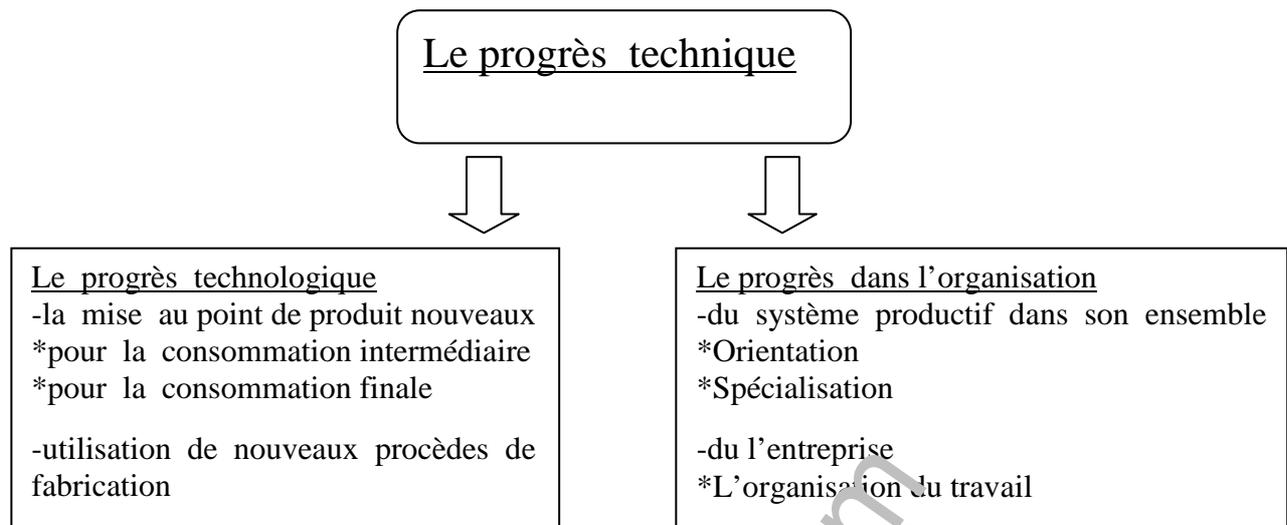
F. Perroux {1903. 1987} définit la croissance économique comme étant : « L'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation le produit global net en termes réels »¹⁰⁰.

Cependant, les premières théories de la croissance économique, comme celles de {*Adam Smith* 1776, *Thomas Robert Malthus* 1798, *David Ricardo* 1817} accordant une importance primordiale aux facteurs de production pour expliquer la croissance à long terme : le capital, le travail, et la terre. Mais cette explication reste insuffisante et statique puisque, elle n'intègre pas les facteurs incorporels comme, le progrès technique.

⁹⁹: OCDE / L'impact social de l'investissement direct étranger / page N°4 / juillet 2008

¹⁰⁰: Alain Beitone / OUV cité / page N° 399.

Figure N° 09 : les effets de progrès technique



Source : *Michel Bialès* et autres / *OUV* cité / page N° 322

01-3-1 : la théorie de la croissance endogène un cadre pertinent pour l'étude de retombées des (IDE) sur la croissance économique.

Nous nous proposons de construire un modèle intégrant l'investissement direct étranger comme un vrai facteur déterminant de la croissance à long terme. On fait recours ici aux nouvelles approches empiriques de la croissance économique.

Les premières théories de la croissance économique {Initiées par *Adam Smith* 1776, *Thomas Robert Malthus* 1798, *David Ricardo* 1817}. Ont insistées sur le rôle des facteurs de production : {Capital, travail, Terre} dans l'accroissement des richesses nationales d'Autant que sur l'extension des marchés dans la bonification de l'efficacité et la productivité d'un pays.

Cependant, l'apparition des modèles néoclassiques comme celui de *Solow* {1957} ont bouleversés la sphère de recherche, en donnant une grande valeur aux facteurs Technologiques et organisationnels. Pourtant, le modèle de *Solow* avec le postulat des rendements d'échelle décroissant du capital. qui énonce que les pays qui ont un standing

initial du stock de capital par individu bas, tendent à avoir des rendements d'échelle et de niveaux de croissance plus élevés, ce qui va leur permettre de rattraper à longue échéance les pays développés. La lacune de ce modèle est l'hypothèse des rendements décroissants du capital, qui vient de dire : la présence des rendements d'échelle décroissant du capital dans l'économie fait que, l'accumulation du capital ne peut rendre compte de la croissance économique durable.

Le regain des théories de la croissance aux années 1980. Par des économistes tels que {*P.Romer* et *R.Lucas, Barro*}, ont données lieu à une large remise en question du modèle de croissance économique de *Solow*. Alors ils sont conservés le même cadre d'analyse {analyse au niveau micro-économique}, mais elles ont rejetées l'idée de la disparitions naturelle de croissance, qui conduit automatiquement vers l'état stationnaire, selon eux la croissance peut, se poursuivre indéfiniment, en raison de la présence de rendements croissants du capital, ou l'existence des externalités positives.

Alors, le rétablissement de la théorie de la croissance endogène, a favorisé la recherche sur les canaux par lesquels l'investissement direct étranger influence la croissance économique, parce que dans le modèle de *Solow*, l'impact des (IDE) sur la croissance est marginal, vu le postulat des rendements décroissants du capital. Si bien que investissement direct étranger influence le niveau de revenu, alors le taux de croissance économique à longue échéance reste stable. C'est-à-dire l'investissement direct étranger incitera seulement la croissance économique à court terme. Comme si l'investissement direct étranger n'avait jamais pris place dans le circuit économique.

L'investissement direct étranger, selon les auteurs de la théorie de la croissance endogène, peut concourir à l'augmentation de la croissance indéfiniment, par l'intensification des connaissances dans les pays récepteurs d'IDE ; {utilisation de nouveaux engin de haute technologie, l'introduction des nouvelles méthodes d'organisation et de gestion, ...}

La littérature économique nous propose trois modèles de croissance endogènes, alors que chaque modèle repose sur un facteur déterminé :

- a) Selon *P. Römer* : la croissance économique à long terme s'appuie sur le facteur Technique entrepris par les (IDE) dans la branche de {Recherche & Développement}. Alors les (IDE) sont une source d'externalité positive.
- b) Selon *R. Lucas* : l'accumulation de capital humain explique la croissance à long terme. Car c'est un facteur efficace et cumulative {les savoirs ne s'usent pas}. C'est une source de rendements croissants.
- c) Selon *R. Barro* : les dépenses publiques sont une source importante de croissance durable, dont les investissements étatiques entraînent des externalités positives {les Spillovers}.

Nous poursuivons le même sillage des économistes de la théorie de la croissance endogène, avec une ambition de construire un modèle économétrique permettant d'évaluer les effets des (IDE) sur la croissance économique pour les pays : [Maroc / Algérie / Tunisie].

Section N° 02 : modèle économétrique

Pour quantifier l'impact de l'investissement direct étranger sur la croissance économique. Nous avons construit un modèle structurel composé de cinq équations simultanées, celui-ci est inspiré à partir des études de panel :

02-1 : le modèle d'équations simultanées

La modulation économétrique de départ est la suivante :

$$Y_t = a_1 + a_2 \cdot IDE + a_3 \cdot ID + a_4 \cdot KH + a_5 \cdot EXP + \epsilon_t$$

Tel que, a_1, a_2, a_3, a_4, a_5 , sont les paramètres du modèle.

et, le terme résiduel ϵ / $Y = F(X)$

L'équation de la croissance :

$$C = f \{DE, KH, EXP, IDE\} \dots\dots\dots(1)$$

L'équation de l'investissement domestique :

$$ID = f \{C, IDE, CRD, Eparg, Inter\} \dots\dots\dots(2)$$

L'équation de l'exportation :

$$EXP = f \{IDE, Taxing, Be\ change\} \dots\dots\dots(3)$$

L'équation de capital humain :

$$K.H = f \{IDE, Déduction, Désocialises\} \dots\dots\dots(4)$$

L'équation de l'investissement direct à l'étranger :

$$IDE = f \{C, Qutinf, K.H, OUV\} \dots\dots\dots(5)$$

Le modèle suppose une relation linéaire.

02-2 : les variables

Nous avons retenu comme variables explicatives

02-2-1 : les variables exogènes sont

Bèchange. Crédit. Dèducation, Desociales Epargne. Intérêts Ouvert TXchange, qualité des infrastructures

Bèchange ; les taxes sur le commerce international en pourcentage des recettes courantes {approximation des entraves à l'exportation ; droits tarifaires, bureaucratie, les délais d'attente...}.

Crédit : les crédits accordés au secteur privé par rapport au (PIB), indique la disponibilité et l'efficacité des intermédiaires financiers

D'éducation : les dépenses d'éducation en pourcentage du (PIB)

Dèsociales : les allocations sociales dans le secteur de l'enseignement en pourcentage du (PIB)

Epargne ; l'épargne domestique en pourcentage du (PIB)

Qualité des infrastructures : les dépenses du secteur en pourcentage du (PIB)

Intérêt ; taux d'intérêt réel {coût du capital}

TXchange : taux de change du dollar américains en monnaie locale

Ouvert ; L'ouverture économique {Exportation / Importation / PIB}

02-2-2 : Les variables endogènes

C : croissance économique

IDE : investissement direct étranger, évalué en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le signe devrait être positif.

K.H : le capital humain, est approché par le taux brut de scolarisation au niveau secondaire. Le signe de son coefficient devrait être positif

ID : l'investissement domestique est apprécié par la variation du stock de la formation brute de capital (FBCF) pris en pourcentage du produit intérieur brut, son signe aussi devrait être positif.

EXP : les exportations en pourcentage du (PIB) {approximation du commerce extérieur}

02-3 : les données statistiques

En vue de bien cerner le phénomène étudié. Nous avons évité d'utiliser les statistiques édictées par les pays concernés. {Incompatibilité des énoncés}. Alors nous avons été obligé d'utiliser les données du (FMI, CNUCED, OCDE) et d'autres bases de données

Concernant les chiffres et les données {Agrégats macro économique}: ils sont retenus à partir des banques centrales des pays [M/A/T] et les institutions de statistiques mondiales pour ce qui concerne les statistique de l'investissement sont extrait à partir de site web du l'OCDE et d'autres sources.

L'analyse couvre la période allant de 1990 jusqu'à 2009. C'est-à-dire quelle s'étale sur vingt ans {20 ans}

Les équations du modèle, les signes des variables, sont les suivantes

	CR	IDE	K.H	ID	EXP
CR	*****	+	*****	+	*****
IDE	+	*****	+	+/-	+
K.H	+	+	*****	*****	*****
ID	+	*****	*****	*****	*****
EXP	+	*****	*****	*****	*****
Bèchange	*****	*****	*****	*****	-
Crédit	*****	*****	*****	+	*****
Épargne	*****	*****	*****	+	*****
Intérêt	*****	*****	*****	-	*****
D'éducation	*****	*****	+	*****	*****
Désocialise	*****	*****	+	*****	*****
OUV	*****	+/-	*****	*****	*****
Dèpublique	*****	+/-	*****	*****	*****

Les variables en caractère gras sont les variables endogènes [Y], alors que Les autres [X], sont des variables explicatives ou exogènes

En appliquant la méthode des doubles moindres carrée ordinaire (DMCO)^{NB} à l'ensemble des équations. Nous avons cherché à évaluer les effets engendrés par les investissements directs étrangers dans les pays [M/A/T].

Section N° 03 : les résultats de la régression

Maintenant, nous passons à l'analyse de l'impact socio économique de l'investissement direct étranger sur la croissance économique. Les variables que nous avons configurés pour expliquer la croissance économique sont {le commerce extérieur, l'investissement domestique, le capital humain et l'investissement direct étranger}.

NB / La méthode d'estimation des doubles moindres carrés ordinaires (DMCO) est le plus connue, puisque elle s'applique pour tous les modèles juste ou sur-identifiables. Cette méthode comme l'indique son nom est basée sur l'application en deux rounds des Moindres carrés ordinaires (MCO)

03-1 : l'impact des (IDE) sur la croissance économique

Croissance	<i>Maroc.</i>	<i>Algérie</i>	<i>Tunisie</i>
Constante	13(5.307)	4(2.58)	7(3.5)
IDE	-0.937(1.562)	0.961(1.79)	-0.532(0.47)
INV.DOM	2.35(1.669)	2.67 (2.28)	3.789(2.41)
EXPORTATION	3.5(1.724)	3.49 (2.67)	1.39 (0.58)
<i>K.H</i>	1.02(0.531)	0.66 (1.32)	2.06 (1.7)
$R^2=$	0.638	0.960	0.472
F	6.65	9.23	3.35
N° d'observation	20	20	20

Estimation par DMCO, chiffres entre parenthèses les paramètres de modèle

Au *Maroc*, on constate que la croissance économique est expliquée en grande partie par les exportations et les investissements intérieurs. Tout le monde sait que, le *Maroc* est le pays numéro un dans le domaine des exportations agricoles à l'échelle Maghrébins, surtout après l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'union européenne, qui offre des avantages préférentiels aux produits agricoles marocains dans le Marché européen. En revanche, l'investissement direct étranger (IDE) semble influencé négativement sur la croissance économique, ce que montre le modèle {un taux négatif et significatif} aux alentours de 1%, ce que nous pouvons expliquer par l'effet d'éviction qui entraîne l'investissement direct sur l'investissement locale, surtout quand on sait que le *Maroc* draine la majorité des flux entrants d'investissements directs étrangers à partir des opérations de privatisations. Ce qui limite d'avantage la diffusion des spillovers dans l'économie. Cependant le concours du capital humain à la croissance économique demeure faible est affiche un signe positif, mais non significatif.

D'après les résultats de modèle, la croissance économique en *Algérie* est directement influencée davantage par l'exportation des produits à l'extérieur et l'investissement domestique. Ces résultats sont confirmés par le taux élevé de la significativité de ces deux variables qui dépasse le seuil de 3%. Ensuite l'investissement direct étranger n'est pas pour autant significatif, malgré le signe positif qu'il affiche sa contribution dans la

croissance économique reste médiocre par rapport aux autres variables endogènes du modèle, ce qui peut être expliqué par la concentration de cet investissement dans le secteur énergétique qui délimite les avantages de l'investissement direct étranger (IDE) dans l'économie, puisque le secteur d'hydrocarbure reste un champ impénétrable de la part des sociétés industrielles qui ne nécessitent pas les techniques pétrolières, qui sont inapplicables pour les autres entreprises. En plus, les firmes multinationales travaillant dans les gisements de pétrole *Algérien* ne collaborent pas avec des partenaires *Algériens*, ce qui ne permet pas de transmettre les savoirs managériaux et techniques aux entreprises locales : « Certains types d'investissement direct étranger, ceux qui forment des enclaves dans les ressources naturelles et le pétrole, devraient avoir une contribution relativement plus faible à la croissance économique, dans un cas extrême, où il n'y a aucune possibilité pour les spillovers positifs, la contribution des (IDE) dans la croissance économique se limitera à la réalisation des revenus » page 05.

En *Tunisie*, on constate une forte contribution de l'investissement domestique dans la croissance économique et dans la moindre mesure le capital humain et l'exportation. À savoir, la significativité de l'investissement domestique est de l'ordre de [3], le capital humain est de [2], l'investissement domestique (ID) est de l'ordre de [1], en contrepartie l'investissement direct étranger accuse un signe négatif significatif et passe la barre de [1].

La faible contribution de l'investissement direct étranger (IDE) dans la croissance économique peut s'expliquer par le type d'investissement entrant durant la période d'étude qui se caractérise par les opérations de fusions-acquisitions, et l'augmentation des opérations d'investissements dans les sites off shore {Les investissements dans les sites off shore sont globalement à la quête du faible coût de travail (Main d'œuvre)}, ce qui limiterait davantage la diffusion des effets d'entraînements.

D'une manière générale, on constate que durant la période d'étude qui s'étale sur Vingt ans, l'investissement direct étranger (IDE) contribue négativement à la croissance économique dans les pays [M/A/T], mais avec des intensités qui varient largement d'un pays à l'autre comme nous l'avons vu précédemment.

03-2 ; l'impact de l'IDE sur l'investissement domestique
[Crowding in ou crowding out]

<i>ID</i>	<i>Maroc.</i>	<i>Algérie</i>	<i>Tunisie</i>
Constante	2.02 (1.15)	13.1 (2.3)	10(3.86)
IDE	-2.00 (0.9)	4.5 (1.63)	-2.9(2.06)
Epargne	0.532(0.38)	2.3(1.41)	3.2(0.35)
CREDIT	0.067(0.07)	0.75(0.34)	0.5(0.94)
INTERET	2.35(1.22)	0.003(0.001)	1.9(0.94)
R ² =	0.583	0.75	0.71
F	5.24	11.71	9.34
N° d'observation	20	20	20

Estimation par DMCO, chiffres entre parenthèses les paramètres de modèle

Le tableau ci-dessus indique que, l'épargne domestique, le taux d'intérêt des crédits Octroyés, le taux de crédits intérieurs sont des signes positifs et significatifs sur l'accroissement de l'investissement domestique (ID) dans le cas *Marocain*, ce qui peut être imputé au dynamisme de marché local des capitaux et à la propagation des règles du marché libérale. En revanche l'investissement direct étranger semble avoir un effet négatif sur la fructification du marché financier et entraîne un effet d'éviction de l'investissement locale ceci pourrait être interprété par les opérations de privatisations systématiques du secteur publique *Marocain* qui avait généré une recette conséquente au trésor royal.

Par conséquent, l'investissement direct étranger au royaume finance du moins les investissements de création : {la seule qui peut engendrer un effet positif par la création des emplois et l'acquittement des impôts aux établissements financiers. Alors il sert à dynamiser la vie économique} par contre à l'investissement d'acquisitions qui consiste

à l'achat d'une entreprise déjà existante. Ce type d'investissement entraîne des effets négatifs sur l'économie d'accueil à savoir : {licenciement des travailleurs en vue de réduire les coûts, exode fiscale, ...}

En *Algérie*, il apparaît que, les variables explicatives de l'investissement domestique {le taux d'intérêt réel, le crédit, l'épargne local} influence positivement dans l'investissement intérieur, par leurs contributions décisives dans la décision des investisseurs locaux, d'entretenir un investissement.

On constate aussi que, durant la même période le coefficient de l'investissement direct étranger affiche un signe positif et significatif, ce qui constitue un facteur important dans l'accumulation du capital corporel. Alors, l'investissement direct étranger entraîne un effet de complémentarité avec l'investissement domestique.

Pour la *Tunisie*, les variables susceptibles d'influencer d'avantage l'investissement domestique sont {l'épargne national, le taux d'intérêt le crédit bancaire, ceci revient à la nature de l'économie *Tunisienne* qui se distingue par son tissu industriel constitué par un millier des (PME/PMI) qui sont tributaires significativement au marché bancaire intérieur. Comme. On peut l'expliquer par l'accès aisé et à des conditions avantageuses en matière, {Période de grâce, durée de remboursement,...}. L'après notre modèle économétrique l'investissement direct étranger semble exercer un effet d'éviction de l'investissement domestique, car le coefficient de l'IDE affiche un signe négatif et un taux de significativité élevé.

03-3 ; l'impact des (IDE) sur le commerce (exportation)

EXPORTATION	<i>Maroc.</i>	<i>Algérie</i>	<i>Tunisie</i>
Constante	1.27 (0.7)	0.9 (1.02)	0.7 (0.05)
IDE	0.05(0.044)	0.7 (1.92)	0.03(0.002)
LE TAUX DE CHANGE	0.03(0.036)	0.5 (1.3)	0.01(0.124)
Taxing	0.01(0.008)	0.07 (0.89)	0.2 (0.03)
R ² =	0.69	0.33	0.775
F=	12.01	2.75	18.42
N° d'observation	20	20	20

Estimation par (DMCO), chiffres entre parenthèses les paramètres de modèle

Pour le *Maroc*, la dévaluation de la monnaie locale et l'investissement direct étranger contribuent grandement à l'extension des capacités d'exportations. Ce que prouvent les coefficients du modèle. La banque centrale *Marocaine* vult par la décision de dévaluer la monnaie locale, l'amélioration de la compétitivité des produits *Marocains* à l'exportation. Ensuite, les variables indiquent les barrières à l'échange et les coûts de l'exportation ont le signe positif, mais non significatif. Nous pouvons avancer que l'investissement direct étranger au royaume relie une relation de complémentarité^{NB 1} avec l'exportation.

En *Algérie*, il ressort que, les barrières à l'échange^{NB 2} et les coûts de transaction influencent significativement l'exportation des produits avec un signe positif et approprié.

Le modèle révèle aussi un signe positif et significatif pour la variable de taux de change, l'investissement direct étranger {niveau de significativité est de 2%}. Nous pouvons pencher vers une relation de complémentarité entre l'investissement direct et l'exportation. Nous soulignons ici que les exportations *Algériennes* sont globalement des

NB 1 / il est à noter que la règle générale, pour dire qu'un investissement direct étranger entraîne un effet de complémentarité, il faut au moins qu'un dollar investit sous forme de capital étranger génère plus qu'un dollar d'investissement domestique.

NB 2 / depuis le 2 aout 2009. Le paiement des importations ne peut être effectué que par le biais de lettre de crédit Crèdoc : « La lettre de crédit est un engagement de paiement d'une banque à autre banque d'un autre pays, contre présentation de document conformes aux termes du crédit ». Ce qui constitué une pénalité pour les investisseurs

substances énergétiques comme démontre le tableau ci-après :

Tableau N°15 : le poids des hydrocarbures dans les exportations totales

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
95.9	96.2	95.4	95.2	96	94.9	93.4	96.3	96.5	96.2	97.2

Source : ONS / 2009

Dans le cas *Tunisien*, la dévaluation de la monnaie locale, les barrières commerciales et l'investissement direct étranger sont significatifs et ont le signe positifs. Ce qui peut être expliqué par la stratégie verticale adoptée par les (STN) dans les pays de sud en générale et en *Tunisie* en particulier. Cette stratégie consiste à réexporter la plupart de l'output vers la maison mère. Ceci peut s'interpréter aussi par les effets positifs induits par les firmes multinationales dans la chaîne de production d'où ces derniers transfèrent de connaissances aux entreprises locales par l'effet de démonstrations.

Somme toute, l'effet de l'investissement direct étranger (IDE) sur le commerce extérieur en générale et l'exportation en particulier semble avoir exercé un impact positif dans les pays [M/A/T], mais avec des divergences substantielles, ce que nous avons tiré à partir du modèle.

03-4 ; l'impact des (IDE) sur le capital humain

<i>K.H</i>	<i>Maroc.</i>	<i>Algérie</i>	<i>Tunisie</i>
Constante	17(5.12)	7(2.26)	12(5.25)
IDE	-0.9 (2.8)	1.3 (0.38)	2.5 (2.2)
D'éducation	3.2 (1.71)	5.9 (1.56)	4.8 (1.75)
Désocialise	1.5 (0.47)	4.2 (1.37)	2.1 (0.59)
R ² =	0.684	0.688	0.46
F =	11.57	11.28	5.54
N° d'observation	20	20	20

Estimation par DMCO, chiffres entre parenthèses les paramètres de modèle

Les résultats de la régression indiquent que, l'investissement direct étranger est moins significatif, n'étant que de 03% pour l'ensemble des pays du [M/A/T]. Ce qui peut être expliqué par la dotation d'un seuil de qualification de main d'œuvre médiocre.

Au *Maroc*, la faible contribution de l'investissement direct étranger dans la valorisation des ressources humaines pourrait être imputé à la non implication des firmes multinationales dans des investissements qui nécessitent une main d'œuvre assez qualifiée, puisque l'introduction dans des projets similaires incite le gouvernement *marocain* à d'établir une stratégie nationale claire et transparente pour l'élévation de niveau d'éducation en général, et l'enseignement technique en particulier.

En plus, la possession d'un capital humain qualifié sert aussi à attirer les flux d'*IDE*. Conscient par l'enjeu de l'éducation, le gouvernement *Marocain* avait pris des décisions importantes par la création des institutions chargées spécifiquement pour la qualification de la main d'œuvre.

En *Algérie*, l'investissement direct étranger est peu significatif dans la croissance de capital humain, malgré le signe positif du coefficient, ce qui pourrait être attribué à la qualité des postes exigées pour travailler chez une multinationale en *Algérie*. D'autre part, on peut attribuer la non significativité de la variable à l'incapacité des flux d'*IDE* de valoriser le capital humain *Algérien*, car les investissements directs étrangers sont en grande partie focalisés dans le secteur des hydrocarbures {secteur fermé par rapport aux autres activités, alors il n'existe plus un effet d'entraînement par le biais de contagion}. En revanche les dépenses de l'éducation nationale sont significatives, ce qui reflète les efforts des autorités *Algériennes* à généraliser l'enseignement pour l'ensemble des citoyens. Cependant, les dépenses sociales sont moins significatives, malgré le signe positif {le taux de significativité est de 1%}.

En *Tunisie*, l'investissement direct étranger ne contribue qu'aux alentours de 2%, dans la valorisation de ressources humaines. Alors que les dépenses de l'éducation nationale *Tunisienne* et les dépenses sociales sont positives et significatives.

Tableau N°16 : Tableau synoptique sur les effets des (IDE) dans les pays [M-A/T]

L'effet des (IDE) Sur :	<i>Maroc</i>	<i>Algérie</i>	<i>Tunisie</i>
La croissance économique (C)	négatif non significatif	Positif significatif	nègatif non significatif
L'investissement domestique (ID)	négatif	positif	nègatif
L'exportation (EXP)	positif	positif	Positif non significatif
Capital humain (KH)	nègatif non significatif	Positif non significatif	Positif non significatif
Conclusion	L'effet assez positif	L'effet neutre	positif

Conclusion

En conclusion nous pouvons dire que, compte tenu de nos calculs, l'impact de l'investissement direct étranger (IDE) sur la croissance économique et sociale dans les pays [M/A/T] sont approximativement nuancés. Ces effets sont plus nets en *Tunisie* et en *Maroc*, quant à l'*Algérie*, l'effet neutre a été constaté.

Alors, les effets des investissements directs étrangers dans les pays [M/A/T] sont fonction non seulement de performance économique et social mesurées respectivement par des agrégats économiques tels que le taux de croissance économique, le taux d'inflation, le solde budgétaire et commercial,... mais revient en grand partie à la potentialité de ces pays d'absorber la technologie induites par les (IDE). C'est-à-dire la capacité d'assimiler à la fois les technologie et les compétences managériales et organisationnelles transférées. Ce qui pose au fond la question de la mise à niveau et le recyclage permanent de la main d'œuvre locale compte tenu des exigences et défis de la mondialisation.

conclusion générale

www.oxpdf.com

Conclusion générale

Dans ce mémoire nous avons étudié l'effet de l'investissement direct étranger (IDE) sur la croissance économique dans les pays [M/A/T]. En appliquant une démarche économétrique qui entre dans les nouveaux essais de type empirique sur la croissance.

En développant ce mémoire nous avons eu pour objectif de trouver des réponses aux questions déjà posées dans la problématique à savoir :

- 1) Existe-il un effet positif des (IDE) sur le progrès socio-économique dans les pays [M/A/T] ?
- 2) Est-ce que les retombées des (IDE) sur les pays [M/A/T] sont-elles identiques ?
- 3) Existe-il un enseignement particulier à tirer ?

Les résultats issus de notre travail révèlent que l'investissement direct étranger (IDE) au **Maroc** entraîne un effet assez positif sur la croissance économique, mais demeure insuffisant pour le maintenir à long terme.

Pour ce qui concerne l'**Algérie**, l'effet neutre a été constaté sur tous les variables explicatives à savoir : {l'exportation, l'investissement domestique, le capital humain et par conséquent la croissance économique}.

Dans le cas **Tunisien**, nous pouvons avancer que la contribution de l'investissement direct étranger (IDE) dans la croissance économique est très claire, malgré l'effet d'évictions qui a entraîné le dernier sur l'investissement domestique et la non significativité de leur apport sur la valorisation de capital humain.

Nous rendons les écarts constatés en matière des effets engendrés par les (IDE) aux éléments suivants :

- La récente histoire de l'**Algérie** avec les (IDE) : { qui commence à partir des années 1997 l'effets de stabilisation macro-économiques du (PAS) entre la période 1994-1997 et l'effet positive de l'acquittement de la dette extérieure }
- La différence en matière des (IDE) reçus entre les pays [M/A/T]

Conclusion générale

Somme toute, Nous avons pu prouver d'une part que l'investissement direct étranger stimule la croissance économique dans les pays [M/A/T]. D'autre part la contribution de l'investissement direct étranger dans le progrès socio-économique semble peut significatif, sans la mise en place d'une politique d'accompagnement d'incitation et d'orientation visant à réduire les effets néfastes sur l'économie et d'orienter ses investissements vers des secteurs ayant une haute valeur ajoutée:«...les avantages économiques des l'IDE sont indéniables, mais ne sont pas automatique, pour tirer le maximum de profits de la présence d'entreprises étrangères, il est essentiel que les entreprises disposent de conditions propices qui encouragent l'investissement local aussi bien que l'investissement étranger, qui incitant à l'innovation et à l'améliorations des qualifications, et qui contribuent à un climat compétitif» OCDE /

En plus la croissance économique en Tunisie et au Maroc est réel, malgré la fragilité de ce dernier. Par contre en Algérie la croissance économique est irèel {fictive}, puisque elle reflète l'augmentation des exportations des hydrocarbures et non pas l'augmentation des produits et services {économie rentier}. Cette réalité la, nous permet de ne pas faire tromper sur la performance économique réalisée par l'Algérie ses derniers années.

Toutefois, les mesures qui doivent être mise en place, afin de tirer le maximum de profits d'afflux des investissements directs étrangers sont :

- La poursuite de la libéralisation des échanges entre les pays du [M/A/T] et le reste de monde ;
- D'instaurez et améliorez la qualité des infrastructures physiques et technologiques ;
- L'élaboration d'une politique régionale de promotion des investissements, sous le principe d'intégrité économique ;
- L'intégration économique dans un bloc économique régionale peut favoriser le progrès socio-économique et améliorer les atouts de ces pays vis-à-vis des (IDE).

Selon la banque mondiale, une intégration économique plus profonde entre le trio [Maroc-Algérie-Tunisie], qui prend en considération la libéralisation des services et reformes de climat d'investissements serait en faveur d'augmenter le (PIB) réel par individu entre 2005, 2006 et 2015 de 34%, 27% et 24% supplémentaires. (Banque mondiale, une nouvelle vision pour l'intégration économique du *Maghreb*, novembre 2006).

Notre apport dans ce mémoire est d'avoir montré la relation positive qui existe entre les (IDE) et la croissance économique dans le cas *Marocain* et *Tunisien* et dans la moindre mesure dans le cas *Algérien*. Ceci dit, nous avons donc :

-Affirmer la première hypothèse et infirmer la deuxième, celle qui prévoit l'effet similaire des (IDE) sur la croissance économique dans les pays [M/A/T].

Notons finalement, que l'impossibilité de rajouter quelques variables explicatives constitue l'une des principales limites de ce travail, ce qui reflète grandement la fragile capacité explicatif du modèle économétrique utilisé, ces variables négligées reflètent les aspects mentales et institutionnels, comme par exemple l'engagement des institutions publiques dans l'application correct des lois et règles gouvernent l'activité d'investissement. C'est pourquoi, il serait très séduisant de combler la recherche dans la mesure de trouver des repenses fiables en tenant compte ces aspects.

Bibliographie

www.oxpof.com

1- Les Ouvrages principaux

- [01]- *Abdeladim Leila* / Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb
Maroc- Algérie –Tunisie / étude juridique / Les éditions internationales / 1998.
- [02]- *Alain Beitone* et autres / Economie / 2^{ème} édition 2004 / collection aide-mémoire
- [03]- *Arnaud diemer* / Théories de la croissance endogène et principe de convergence /
- [04]- *Arrous Jean* / les théories de la croissance [la pensée économique contemporaine] /éditions
le seuil
- [05]- {*Bialès Michel* / *Leurion Rème* / *Rivaud Jean-Louis*} / l'essentiel sur l'économie / 4^{ème}
éditions / Berti / paris / 2006
- [06]- *Bekenniche Ottmane* / La coopération entre l'union européenne et l'Algérie (l'accord
d'association) / OPU / 2006.
- [07]- *Benissad Hocine* / L'ajustement structurel (L'expérience du Maghreb) / OPU / 1999.
- [08]- *Bertin Gilles Y.* / L'investissement international / presse universitaires de France / 1972
- [09]- *Bourbonnais Régis* / économétrie / 5^{ème} éditions / Dunod
- [10]- *Fontagnè Lionel* / L'investissement étranger direct et le commerce international / éditions
OCDE /1999.
- [11]- *Ghertman Michel* / Les Multinationales / éditions Bouchene / 3^{ème} Editions / Août / 1988
- [12]- *Goumiri Mourad* / L'offre de monnaie en Algérie / éditions ENAG /1993
- [13]- *Grannage Elias* / théorie de l'investissement direct étranger / économique / paris /1985
- [14]- *Haroun Ali* / La protection de la marque au Maghreb / OPU
- [15]- *Hassam Fodil* / Les chemins d'une croissance retrouvée / éditions l'économiste.
- [16]- *jasmin Eric* / nouvelle économie et firmes multinationales (les enjeux théoriques et
Analytiques et paradigme éclectique)
- [17]- *Levasseur Sandrine* / investissement directs à l'étranger et stratégies des entreprises
Multinationales / département des études de l'OFCE.

[18]- *Mebtoul Abderrahmane* / L'Algérie face aux défis de la mondialisation (Tome 2 réformes économiques et privatisation) / OPU/ 2002.

[19]- *Mucchielli Jean-Louis* / multinationales et mondialisation / éditions du seuil / Mai / 1998

[19]- *Poulalion Gabriel et Georges Pulpion* / Les Mathématiques de L'économiste

[20]- *Regnault Henri* / intégration euro - Méditerranéenne et stratégies économiques / éditions L'Harmattan / 2003.

[21]- *Rey Alain* / Le robert micro (dictionnaire de la langue française) nouvelles éditions / 2006

[22]- *Samuelson Alain* / Les grands courants de la pensée économique / OPU / 1993

[23]- *Semedo gervasio et patrick villieu* (eds) /mondialisation intégration et croissance nouvelle Approches / éditions L'Harmattan / paris / 1997

[24]- *Solow R, M,* / Théorie de la croissance économique / éditions armand colin /

2- Les ouvrages spéciaux

[01]- ANIMA / les investissements directs étrangers dans la région MEDA en 2003 / 2005 / 2006 / notes et documents : N° 06 Février 2004 / N° 20 Mai 2006 / N° 23 Mai 2007

[02]- Banque mondiale / doing business / 2007/2007/2009

[03]- CAPC / mondialisation et développement économique /2007

[04]- CAPEC / investissements directs étrangers : déterminants et influence sur la croissance économique / juin 2005

[05]- CNUCED / rapport sur l'investissement dans le monde / 2008

[06]- CNUCED / examen de la politique d'investissement en [Maroc .Algérie. Mauritanie]

[07]- FEMISE / profil pays [Maroc. Algérie .Tunisie] / décembre 2004 / 2007 / 2005

[08]- FEMISE / L'évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre L'union européenne et ses partenaires méditerranéennes / Mars 2001.

[09]-FMI / manuel de balance de paiements / 4^{ème} éditions / 1997

[10]- *INPS* / revue de statistique appliquées / N° 06 Mai 2006

[11]- *KPMG*/ Guide investir en *Algérie*/ édition 2009

[12]- *MDCI*/ Guide de l'investisseur étranger en *Tunisie* / 2003

[13]- *OCDE* / perspective économique en Afrique [*Maroc. Algérie. Tunisie*] / 2008

[14]- *OCDE* / définition et référence des investissements internationaux / *èconomica* /1997

[15]- *OCDE* / synthèse l'IDE [optimiser les avantages minimiser les couts] /

[16]- *UNIDO* / Guide de l'investisseur au *Maroc* / Avril 2007

3- Les Thèses et mémoires

[01]- *Bounya –Epee Samuel* / impact et déterminants des investissements directs étrangers manufactures : cas de treize pays d'Afrique [Thèse de doctorat] / octobre 1976 / Université de *Montréal. / Canada*

[02]- *Lahimer Noomen* / investissements directs étrangers et développement en *Tunisie* (Analyse économétrique à partir du concept du circuit économique) [Thèse de doctorat] / Novembre 2006.

[03]- *Taamouti Abderrahim* / problèmes d'économétrie en Macroéconomie et en finance : mesures de causalité, asymétrie de la volatilité et risque financier [Thèse de doctorat] / juin 2007 / Université de *Montréal / Canada.*

4- les Articles

[1]- *Adil Abdelrezak* / libéralisation économique et privatisations en *Algérie* / *El Kha twa* / Novembre 2003

[2]- *Bghzoug Aomar* / Anniversaire de l'*UMA* (1989-2009) : entre l'immobilisme et impératif de relance / *el watan économie* / du 23 février au 1 mars 2009

[3]- *Esso loesse jacques* / investissements directs étrangers et croissance économique en cote D'ivoire / Juin 2005

- [4]- *Hadouche Hassan* / investissement étranger (l'exception Algérienne) /la liberté / du 31 mai 2010
- [5]- *Lamiri Abdelhak* / il n'ya pas de pays sous développées il ya des pays sous géré / el Watan économie / du 16 au 22 février 2009
- [6]- *Mehdi Mohamed* / les investissements directs étrangers entre la théorie et la pratique / le Quotidien d'Oran / du 24 juin 2007
- [7]- *Khettabi Abdelrazak* / Bilan d'une décennie de gestion du pays comparaison avec Quelques pays émergents / El watan économie / du 23 février au 1^{er} Mars 2009
- [8]- *Zimmermann. A. Thomas* / les investissements directs : évolution actuelle en théorie pratique et politique / revue de politique économique 2008

5- Textes [lois]

- [01]- la loi N°7/81 publié par le dahir du 06 Mai 1982 [Maroc]
- [02]- L'article 15 de la constitution Marocain
- [03]- Charte relative à l'investissement du 03/10/1995 [Maroc]
- [04]- L'ordonnance N° 63-276 du 26/07/1963 de l'investissement [Algérie]
- [05]- L'ordonnance N° 66/284 du 15/09/1966 de l'investissement [Algérie]
- [06]-la loi 82/11 du 21/08/1982 de l'investissement [Algérie]
- [07]- la loi 88 /25 du 12 /07 /1988 de l'investissement [Algérie]
- [08]- la loi 93 / 12 du 05/10/1993 de l'investissement [Algérie]
- [09]- L'ordonnance relative au développement de l'investissement du 20 /08 /2001 [Algérie]
- [07]- L'article 14 de la constitution Tunisien
- [08]-Code d'incitation aux investissements du 27/ décembre / 1993 [Tunisie]

6- Sites internet

- [1]- [Http://www.google.fr/](http://www.google.fr/) visité le : 10 / 03 / 2007
- [2]- [Http://www.oecd.org/dataoecd/](http://www.oecd.org/dataoecd/) visité le : 10 / 03 / 2007

- [3]- [Http:// www.unctad.org/](http://www.unctad.org/) visité le : 10 / 03 / 2007
- [4]- [http:// www.universites-numeriques/ FR/node/360/](http://www.universites-numeriques/FR/node/360/) visité le : 15 / 05 / 2008
- [5]- [Http:// www.economie-cours.fr/](http://www.economie-cours.fr/) visité le 19 / 07 /2008
- [6]- [Http:// www.doingbusiness.org/](http://www.doingbusiness.org/) visité 19 / 07 /2008
- [7]- [Http:// www.mega.org/](http://www.mega.org/) visité le 20 / 09 / 2008
- [8]- [Http:// www.source OCDE.org/](http://www.source-OCDE.org/) visité le 25/ 10/ 2008
- [9]- [Http:// www.ons.dz/](http://www.ons.dz/) visité le 12 /12 /2008
- [10]- [http:// www.bca.dz/](http://www.bca.dz/) visité le 15 / 12 / 2008
- [11]- http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/ECOFRA07E.PDF/ visité le 15 / 12 / 2008
- [12]- <http://fr.wikipedia.org/> visité le 15 / 12 / 2008
- [13]- [Http:// www. Bank el Maghreb./](http://www.Bank-el-Maghreb/) visité le 13 / 01 / 2009
- [15]- <http://www.senat.fr/rap/r03-374/r03-374.html/> visité le 13 / 01 / 2009
- [16]- [http:// www.bct.gov.tn/](http://www.bct.gov.tn/) visité le 13 / 01 / 2009
- [17]-[http:// www.dgpp.gov.dz/](http://www.dgpp.gov.dz/) visité le 13 / 01 / 2009
- [18]-[http:// www.douanes.dz/](http://www.douanes.dz/) visité le 21 / 02 / 2009
- [19]- [http:// www. Coface .FR /](http://www.Coface.FR/) visité le 26 / 03 / 2009
- [20]-[http:// www.Algerie-dz.com/](http://www.Algerie-dz.com/) visité le 26 / 03 / 2009
- [21]-<http://www.Tunisie-gov.tn/> visité le 26 / 03 / 2009
- [22]-[http:// www.Tunisie-finance.org/](http://www.Tunisie-finance.org/) visité le 23 / 06 / 2009
- [23]-[http:// www. Revue investissement. Ma/](http://www.Revue-investissement.Ma/) visité le 28 / 07 / 2009
- [24]-<http://www.LMS.org/> visité le 13 / 08 / 2009
- [25]-<http://www.IST.tu/> visité le 18 / 08 / 2009
- [26]-[http:// www.Tunisie.tu/](http://www.Tunisie.tu/) visité le 20 / 09 / 2009
- [27]-[http://www.Algerie- Watch.org/](http://www.Algerie-Watch.org/) visité le 17 / 10 / 2009
- [28]-[http:// www.oc.gov.ma/](http://www.oc.gov.ma/) visité le 19 / 11 / 2009
- [29]-[http:// www.univ –evy .fr/ labos / gerpise/](http://www.univ-evy.fr/labos/gerpise/) visité le 25/03/2009

Annexes

www.oxpot.com

Annexe N° 01 / Maroc, principaux indicateurs socio-économiques entre 1990 à 2009

	Croissance Réel de PIB en %	Taux de chômage	Taux d'inflation	Solde budgétaire En % de PIB	Balance Commerciale En % de PIB	Dette extérieure en % de PIB	PIB en Milliards	PIB par Habitant	Stock d'IDE en Milliards	Solde Courante en % de PIB	
1990	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 1.6	15	Moyenne de l'inflation Est de l'ordre 6.2	Moyenne de Solde budgétaire -2.9	-0.76	2.5	25.82	1212	-0.76	
1991		14			-1.48	1.1	27.83	1272	3.3	-1.48	
1992		12			-1.52	-2.5	28.45	1198	3.98	-1.52	
1993		13			-1.95	4.5	26.80	1165	4.00	-1.95	
1994		14			-3.2	-2.38	4.00	30.35	1263	4.30	-2.38
1995		15			-4.7	-3.6	32.98	1160	4.50	-3.6
1996	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 4.2	16	1.3	-4.8	0.1	36.63	1281	5.00	0.1	
1997		15.6	1.2	-0.7	-0.26	61.23	33.41	1100	7.19	-0.26	
1998		19	2	-2.1	-0.36	58.02	38.44	1309	7.20	-0.36	
1999		19.3	0.5	-2.3	-0.42	53.59	38.97	1300	7.41	-0.4	
2000		20	1.8	-0.7	-1.28	51.55	33.3	1140	8.83	-1.28	
2001		17	2.0	-2.6	4.27	46.27	33.9	1142	11.65	4.27	
2002	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 4.9	15	2.1	-4.2	3.65	41.25	36.09	1198	12.13	3.65	
2003		12	3.0	-4.00	3.17	35.57	43.73	1430	17.11	3.17	
2004		12	2.1	-4.3	1.7	30.75	49.8	1606	17.96	1.7	
2005	3.5	10	0.9	-5.6	1.75	13.3	52.07	1580	20.75	1.75	
2006	7.13	9.7	3.3	-2.2	2.15	20.9	65.64	2141.7	29.94	2.15	
2007	3.4	10.2	2.3	3.4	-0.16	19.6	75.12	2350	32.52	-0.16	
2008	5.4	12	3.9	0.4	-0.663	86.39	2748.21	36.4	-0.66	
2009	4.4	13	3.0	-1.9	-1.618	84.65	2655.25	40.00	-1.62	

Source : FMI / BIRD / CNUCED / OCDE / WIR / PNUD/ Banque el Maghreb / Office de change Marocaine

Annexe N° 02 / Algérie, principaux indicateurs socio-économiques entre 1990 à 2009

	Croissance Réel de PIB en %	Taux de chômage	Taux d'inflation	Solde budgétaire En % de PIB	Balance Commerciale En % de PIB	Dette Extérieure en % de PIB	PIB en Milliards	PIB par Habitant	Stock d'IDE	Solde Courante en % de PIB	
1990	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 0.4	19.8	Moyenne de l'inflation Est de l'ordre 25.6	Moyenne de Solde budgétaire -1.3	-1.49	42.69	1834	Moyenne de Solde Courante Est de L'ordre 3.1	
1991		20.3			5.52	42.48	1768		
1992		21.3			1.45	49.37	1757		
1993		-2.2			23.2	-1.36	49.74	1681	
1994		-0.9			24.36	-3.52	42.18	1631	
1995		3.9			28.1	-2.8	41.88	1661		2.02
1996	3.8	27.99	Moyenne de l'inflation Est de l'ordre 6.1	4.0	5.82	45.78	1699	3.29	2.7	
1997	1.2	27.96		2.9	9.75	47.021	1700	3.23	7.35	
1998	2.5	28.02		-3.7	0.06	47.026	1775	3.4	3	
1999	3	29.24		-0.5	3.12	46	47.6	1589	3.5	0.0	
2000	2	29		-1.3	19.82	39.5	53.4	1759	3.65	16.8	
2001	3	27		-1.7	14.65	39.3	54.8	1779	4.84	12.9	
2002	4	28	1.4	0.6	9.68	32.3	55.9	1785	5.91	7.8	
2003	6.8	23	2.6	-5.3	14.39	26	65.9	2073	6.54	11.5	
2004	5.2	17	2.00	5.9	14.42	21	85	2620	7.42	13.0	
2005	5.1	15	1.6	11.9	23.38	16.7	102.7	3129	8.36	20.6	
2006	2.0	12	2.5	13.6	27.26	4.9	116.8	3403	10.15	24.8	
2007	3.0	10	3.5	4.5	23.58	3.5	135.3	3968	11.82	22.4	
2008	3.0	11.3	3.9	8.2	34.61	3.0	162.9	4681	13.98	23.2	
2009	2.1	12.4	4.6	-8.4	35.83	128.59	3640	15.68	-1.7	

Source: FMI / BIRD / ONS / BCA / CNUCED / OCDE / PNUD/press local

Annexe N° 03/ Tunisie, principaux indicateurs socio-économiques entre 1990 à 2009

	Croissance Réel de PIB en %	Taux de chômage	Taux d'inflation	Solde budgétaire En % de PIB	Balance Commerciale En % de PIB	Dette Extérieure en % de PIB	PIB en Milliards	PIB par Habitant	Stock d'IDE en Milliards	Solde Courante en % de PIB
1990	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 4.5	14	Moyenne de l'inflation Est de l'ordre 5.9	-5.8	-7.05	11.23	1500	6.9	-3.77
1991		15		-5.9	-4.95	12.15	1528	7.2	-3.59
1992		12		-3.1	-6.93	12.38	1614	7.43	-7.12
1993		15		-3.2	-7.52	12.73	1617	8.67	-9.06
1994		14		-1.4	-2.94	13.07	1639	9.00	-3.43
1995		13		-4.2	-3.91	14.00	1651	9.89	-4.29
1996	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 5.5	14.5	Moyenne de l'inflation Est de l'ordre 3.1	-3.1	-1.5	14.77	1743	10.4	-2.44
1997		15.7		-4.6	-2.46	49.29	15	1800	10.5	-3.1
1998		16		-3.6	-3.35	60.7	16	1906	11.21	-3.4
1999		16.2		-3.5	-2.26	56.6	18	1950	11.74	-2.1
2000		15.6		-3.8	-3.64	59.7	19.4	2033	13.86	-4.2
2001	Moyenne de la croissance économique Est de l'ordre de 4.5	16	4.2	-3.8	-4.58	59.6	19.97	2064	16.24	-4.3
2002		14.9	1.4	-3.5	-4.26	60.2	21.02	2149	17.78	-3.5
2003		14	2.6	-3.2	-3.87	60.1	24.96	2524	16.24	-3.1
2004		13.9	3.2	-2.3	-2.94	67.2	28.13	2815	17.78	-1.9
2005	4.42	14.0	2.2	-2.5	-0.41	67.8	29	2900	16.92	-1.0
2006	5.9	14.3	4.5	-2.8	-2.33	58.4	31.11	3071.68	21.85	-2.1
2007	6.2	13.9	3.1	-3.1	-2.4	58.0	35.11	3433.59	26.22	-0.5
2008	4.5	12.0	5.0	-3	-3.15	40.35	3907.2	29.00	-4.5
2009	3.3	11	3.2	-2.5	-3.44	39.77	3812.94	30.00	-2.9

Source : CNUCED / OCDE / FMI / WIR / PNUD / Banque centrale Tunisien

Annexe N° 04 :Tableau comparatif des législations de pays [M/A /T] conditions et garanties de l'investissement étranger

	<i>Maroc</i> Loi-cadre N°18-95 Formant charte D'investissement	<i>Algérie</i> Ordonnance Du 20/aout / 2001 Relative au Développement de L'investissement	<i>Tunisie</i> Loi N° 93-120 Du 27 décembre 1993 Portant promulgation Du code d'incitation Aux investissements
Notion d'investissement	<p>La loi ne définit pas Les secteurs couverts.</p> <p>L'article 24 : exclut du Champ de la loi le Secteur agricole puisqu'il prévoit que :</p> <p>« les dispositions de la Présente loi-cadre ne sont pas applicables au Secteur agricole dont le Régime fiscale. Notamment celui relatif aux investissements Fera l'objet d'une législation particulière.»</p>	<p>Art. 1^{er} « la présente ordonnance fixe le régime applicable aux Investissements nationaux et étrangers Réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que Les investissements Réalisés dans le cadre De l'attribution de Concession et / ou de Licence».</p> <p>Art 2 « il est entendu par investissement :</p> <p>1-les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles d'extension. De capacités de production. De réhabilitation ou de Restructuration ;</p> <p>2-la production dans le Capital d'une entreprise Sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;</p> <p>3-les reprises d'activités Dans le cadre d'une Privatisation partielle ou totale»</p>	<p>L'article premier du Code d'incitation aux Investissements fixe une liste de secteurs. Il ne définit pas l'investissement et ne laisse l'appréciation Aux décrits d'application relevant de ces secteurs. C'est la méthode synthétique.</p> <p>Un large pouvoir d'appréciation est laissé aux autorités compétentes pour déterminer si telle ou telle opération est un Investissement.</p> <p>L'article 5 du code fixe le champ d'application des Operations d'investissements : « relatives à la création, l'extension, le renouvellement, le réaménagement ou la Transformation d'activité»</p>

<p>L'investisseur étranger</p>		<p>Il n'en est pas fait mention dans l'ordonnance algérienne de 2001, mais la loi sur la Monnaie et le crédit semble adopter la notion de résidence et non celle de nationalité, en tout cas, c'est un double critère, de nationalité et de résidence, qui est pris en compte puisque les algériens résidant à l'étranger ne peuvent bénéficier du statut d'investisseur étranger. Le fait que l'Algérie veut réserver un traitement particulièrement favorable à ses nationaux résidant à l'étranger et désirant investir des capitaux dans le pays est à l'origine de ce choix. Cette question est d'une grande importance, car il s'agit de savoir quel investisseur aura droit au transfert de ses bénéfices, de son capital en cas de cessation d'activité, et de recourir à des moyens de règlement des différends qui excluent les juridictions nationales.</p>	<p>En Tunisie, c'est la notion de la nationalité qui est prise en compte. L'article premier prévoit que le code s'applique aux investissements « réalisés en Tunisie par des promoteurs Tunisiens ou étrangers résidents ou non résidents, ou en partenariats [...] »</p>
---------------------------------------	--	--	---

<p>Principe de la liberté D'investissement</p>	<p>Art.22 « dans tous les Cas ou le maintien d'une autorisation administrative pour l'octroi d'avantages prévus par la présente Loi-cadre s'avère nécessaire, cette autorisation est censée être accordée</p> <p>Lorsque l'administration aura Gardé le silence sur La suite à réserver à la demande la concernant pendant un délai de soixante jours à compter de la date du dépôt de ladite demande »</p>	<p>Art. 4 « les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ces Investissements bénéficient de plein droit de la protection Et des garanties prévues par les lois Et règlements en vigueur. Les investissements ayant Bénéficier d'avantages Font l'objet. Préalablement à leur Réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous</p>	<p>Art 2. « les investissements dans Les activités prévues Par l'article premier du présent code sont Réalisés librement sous réserve de satisfaire aux conditions d'exercice De ces activités conformément à la Législation et à la Réglementation en vigueur.</p> <p>Les projets d'investissement font L'objet d'une déclaration dépassé Auprès des services Concernés par l'activité [...]. Les investissements Réalisés dans certains activités, ainsi ceux réalisés dans autres activités fixées décret restent soumis A l'autorisation préalable des services Compétentes conformément aux conditions et règlements prévus par les lois spécifique les régissant »</p> <p>Art.3 « les étrangers Résidents ou non résidents sont libres d'investir dans les projets réalisés dans le cadre du présent code.</p> <p>Toutefois, la participation des étrangers dans certaines activités de services autres que Totalemment exportatrices dont la liste fixée par décret reste soumise à</p>
---	--	---	--

Traitement national		Art.14 « les personnes Physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identiques à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement. Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'état algérien avec les états dont elles sont ressortissantes »	
----------------------------	--	--	--

<p>Garanties en matière d'expropriation</p>		<p>L'ordonnance algérienne de 2001 traite de la réquisition</p> <p>Puisque l'article 16 dispose :</p> <p>« sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur</p> <p>Les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative juste et équitable »</p> <p>La réquisition n'est pas assimilable à l'expropriation :</p> <p>C'est l'opération de Puissance publique Par laquelle, dans des conditions légales précises, une autorité publique impose à une personne physique ou morale l'accomplissement</p> <p>De certaines prestations dans l'intérêt général.</p>	
--	--	--	--

<p>Garanties de transfert du produit de la cession ou de la liquidation</p>	<p>Art.16 « les personnes Physiques ou morales De nationalité étrangère, résidentes ou non, ainsi que les personnes physique marocaines établies à l'étranger. Qui réalisent au Maroc des investissements financiers en devises, bénéficient pour les dits investissements, sur le Plan de la réglementation des changes, un régime de convertibilité leur Garantissant l'entrée Liberté pour : -le transfert des bénéfices nets d'impôts sans limitation de montant Ni de durée ; -le transfert du produit de cession ou De liquidation totale Ou partielle de l'investissement, y compris les plus-values</p>	<p>Art.31 « les investissements réalisés à partir d'apports en capital, ou moyen de devises Librement convertibles, régulièrement cotées à la banque d'Algérie et dont l'importation est dument constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital initialement investi »</p>	<p>Pas de mention dans Le code d'incitation Aux investissements Mais dans le code Des changes et du Commerce extérieur (loi N° 76-18 du 21 Janvier 1976) l'article Premier prévoit : « sont libres en vertu De la présente loi les Transferts relatifs au Paiements à destination de l'étranger au titre : [...] -du produit réel net de La cession ou la liquidation des capitaux investies au moyen d'une importation des même Si ce produit est supérieur au capital Initialement investi Et ce concernant les Investissements réalisés dans le cadre de la législation les régissant »</p>
<p>Gel du droit applicable</p>		<p>L'article 15 de l'ordonnance algérienne de 2001 dispose : « les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre De la présente ordonnance à moins Que l'investisseur ne le demande expressément »</p>	

<p>Règlement des différends</p>	<p>Pas mentions particulières, sauf de manière incidente dans l'article 17 traitant des contrats avec l'état : « les contrats visés ci-dessus peuvent comporter des clauses stipulant qu'il sera précédé au règlement de tout différend Affèrent à l'investissement, pouvant naitre entre l'état marocain et l'investisseur étranger, Conformément aux conventions internationales ratifiées par le Maroc en matière d'arbitrages international »</p>	<p>Art.17 « tout différend entre l'investisseur étranger Et l'état algérien, résultant du fait de L'investisseur ou d'une mesure prise par l'état algérien à l'encontre de celui-ci Sera soumis aux Juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'état algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties De convenir d'un compromis par arbitrage ad hoc »</p>	<p>Art.67 « les tribunaux Tunisiens sont compétents pour connaitre de tout différend entre l'investisseur étranger Et l'état tunisien, sauf Accord prévu par une clause compromissoire ou permettant à l'une des parties de recourir à l'arbitrage Selon les procédures D'arbitrage ad hoc ou en application des procédures de conciliation ou d'arbitrage prévues par l'une des conventions suivants : -les accords bilatéraux De protection des investissements [...] ; -la convention CIRDI [...] ; -la convention relative à la création de l'organisme arabe Pour la garantie des investissements [...] ; - au toutes autres conventions internationales conclue Par le gouvernement tunisien et légalement approprié ».</p>
--	--	--	--

<p>Accords avec l'état : Contrats d'investissement</p>	<p>Art.17 « les entreprises dont le programme d'investissement est très important en raison de son montant, du nombre D'emplois stables à créer, de la région dans laquelle il doit être réalisé, de la Technologie dont il assure le transfert ou de sa contribution à la protection de l'environnement, peuvent conclure avec l'état des contrats particuliers leur accordant, outre les avantages prévus dans la présente loi-cadre et dans les textes pris pour son application, une exonération partielle des dépenses ci-après -dépensés d'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de l'investissement -dépenses d'une infrastructure extrême -frais de formations professionnelles.</p>		
---	--	--	--

Source : *CNUCED / L'examen de la politique d'investissement en Mauritanie / pages N° 94-...101 / Genève / 2009*

Annexe N° 05/ Comparaison des agences de promotion de investissement dans les pays
[M/A/T]

	<i>Maroc</i>	<i>Algérie</i>	<i>Tunisie</i>
Date de création	1996	2001	1995
Statut	Ministère	Agence	Agence
Budget en Million de dollars	1	5	3
Personnel	70	150	70
Proportion du personnel ayant une expérience du secteur privé [en %]	29	0	0

Source : ANIMA / [Réseau Euro-méditerranéen d'agences de promotion des investissements]

Annexe N° 06 / Organismes publics charger de L'IDE

	Maroc	Algérie	Tunisie
Dénomination	Direction des investissements extérieurs {ministère des affaires économiques, des affaires générales et de la mise à niveau de l'économie}	Conseil national de l'investissement (CNI) - agence nationale pour le développement de l'investissement (ANDI)	- Agence de promotion de l'investissement Extérieur ; (APIE/PIPA) ; 6 Représentations à l'étranger - agence de promotion de l'investissement (API) - agence de promotion des investissements agricoles (APIA) - Organismes spécialisés {tourisme, etc.}
Effectifs de l'organisme principal		(ANDI) : 150 employés	(FIPA) : 70 employés
Mission de l'organisme principal		Octroi des avantages, facilitation, assistance, suivie et promotion	Facilitation, assistance, et promotion
Type de décentralisation Guichet unique	16 centres régionaux d'investissements {guichet unique}	Tout secteur	Par secteur
Zones franches	Une {deux autres au cours de construction}	Deux, mais non fonctionnelles	deux

Source : OCDE / l'examen de politique d'investissement en Algérie / page N°113

Annexe N° 07 / Accords bilatéraux d'investissements et de non double imposition conclus par les pays [M-A-T]

	Maroc	Algérie	Tunisie
Accords d'investissements conclus [période 1995-2002]	29	22 [dont ceux conclus avec l'Égypte, l'Allemagne, les émirats arabes unis, l'Afrique de sud]	16
Accords de non double imposition conclus [1995-2002]	10	12	11

Source : *CNUCED* / base de données sur les bilatéral / investment treaties [BITS]- 1959-1999 / base de données *FDI / TNC* [<http://www.Uncted.org/> / *FDi* statistiques journal officiel de république Algérien

Annexe N° 08/Comparaison des performances en termes d'investissements entrants (IPIE) entre les pays [M-A-T] (1990-2009)

	Performance absolue							Performance relative							
	Flux d'IDE Millions de dollars par an			Stock D'IDE Millions De dollar	Flux d'IDE par habitant Dollars			Flux d'IDE					Stock D'IDE		
	1990 - 1994	1995 - 2002	2003 - 2009		1990 - 1994	1995 - 2002	2003 - 2009	Par 1000 dollars (PIB)			Pourcentage de la (FBCF)		Par habitant 2009	Par 1000 Dollars (PIB) 2009	
				1990 - 1994				1995 - 2002	2003 - 2009	1990 - 1994	1995 - 2002	2003 - 2009			
Maroc	389.6	994.6	2849.07	40 000	15.00	33.5	13.8	26.4		6.1	17.4				
Algérie	30.00	605.3	2528.85	15 678	1.2	20.00	0.6	11.7		0.2	4.2				
Tunisie	407.8	538.2	1282.14	30 000	47.5	57.2	27.5	25.7		60.3	59.3				

Source : OCDE /OUV cité {L'examen de la politique d'investissement au Maroc} / page N°8/2008

NB : indicateur de performance en termes d'investissements entrants (*IPIE*) à pour formule :

$$IPIE = \frac{(\text{IDE}) \text{ entrants dans le pays à l'année } t}{(\text{IDE}) \text{ dans le monde à l'année } t} \times \frac{(\text{PIB}) \text{ du pays à l'année } t}{(\text{PIB}) \text{ mondial à l'année } t} \times 100$$

Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle un pays reçoit des (*IDE*) comparativement à sa taille économique.

Annexe N°09 : La Matrice des variables endogènes et exogènes du Maroc

Année	FBCF En Milliards	IDE% PIB	EBCF/ PIB	EXP% PIB	OUV	EPD/ PIB	TSBS	TCHM	TIR	TCE En %	IDE/ FBCF	TDP% PIB
1990	6195	0.005	0.24	0.26	0.29	0.19	0.37	8.2	0.033	0.01	0.03	5.27
1991	6187	0.01	0.22	0.24	0.26	0.18	0.35	8.7	0.023	0.009	0.004	5.30
1992	6367	0.015	0.22	0.25	0.28	0.17	0.34	8.5	0.033	0.01	0.7	5.23
1993	6099	0.02	0.23	0.26	0.29	0.17	0.36	9.3	0.05	0.02	0.003	5.19
1994	6291	0.011	0.21	0.25	0.28	0.16	0.37	9.2	0.083	0.025	0.04	4.23
1995	7071	0.01	0.21	0.27	0.31	0.14	0.37	8.5	0.031	0.02	0.04	5.6
1996	7107	0.023	0.19	0.26	0.28	0.16	0.37	8.7	0.11	0.048	0.043	6.6
1997	6905	0.02	0.21	0.28	0.30	0.20	0.34	9.5	0.09	0.04	0.18	5.3
1998	9361	0.012	0.23	0.24	0.26	0.22	0.35	9.6	0.02	0.039	0.058	5.34
1999	9979	0.029	0.25	0.26	0.28	0.22	0.36	9.8	0.13	0.035	0.20	5.38
2000	9372	0.014	0.26	0.28	0.31	0.20	0.38	10.6	0.14	0.03	0.059	5.75
2001	10192	0.084	0.25	0.29	0.31	0.24	0.39	11.3	0.12	0.035	0.38	5.59
2002	12513	0.014	0.25	0.30	0.31	0.24	0.41	11	0.12	0.042	0.06	5.79
2003	14966	0.016	0.25	0.29	0.30	0.25	0.43	9.6	0.12	0.043	0.24	5.65
2004	16385	0.026	0.26	0.29	0.32	0.25	0.46	8.9	0.10	0.045	0.13	5.61
2005	16385	0.029	0.28	0.32	0.35	0.23	0.49	8.9	0.23	0.035	0.09	5.52
2006	18469	0.041	0.28	0.34	0.37	0.24	0.52	8.8	0.16	0.072	0.13	5.52
2007	19334	0.069	0.28	0.35	0.40	0.23	0.55	8.2	0.04	0.034	0.12	5.59
2008	20456	0.027	0.27	0.3	0.45	0.24	0.59	7.8	0.03	0.054	0.073	5.54
2009	22234	0.035	0.29	0.37	0.46	0.23	0.62	7.3	0.003	0.044	0.084	5.50

Source : Office de change Marocaine / compartiment ministériels /UMA /FMI / ODEC/ PNUD / perspective monde / et autres sources

Annexe N°10 : La Matrice des variables endogènes et exogènes de l'Algérie

Année	FBCF En Milliards	IDE% PIB	EBCF/ PIB	EXP% PIB	OUV	EPD% PIB	TSBS	TCHM	TIR	TCE	IDE% FBCF	TDP % PIB
1990	16734	0.00	0.27	0.23	0.24	0.27	0.62	9	-0.3	0.015	0.02	6.33
1991	11823	0.003	0.26	0.29	0.26	0.37	0.60	18.5	-0.23	0.01	0.03	6.34
1992	12997	0.002	0.27	0.25	0.25	0.32	0.61	21.8	0.10	-0.007	0.05	7.09
1993	13489	0.00	0.27	0.22	0.22	0.28	0.61	23.3	-0.09	-0.02	0.04	8.12
1994	12082	0.00	0.28	0.23	0.24	0.27	0.61	35.1	-0.1	-0.009	0.03	7.34
1995	12169	0.002	0.29	0.26	0.28	0.28	0.60	47.7	-0.08	0.039	0.04	8.00
1996	11679	0.0098	0.25	0.30	0.27	0.32	0.63	54.7	-0.04	0.038	0.013	8.09
1997	11058	0.0085	0.23	0.31	0.26	0.32	0.64	57.7	0.08	0.012	0.024	8.54
1998	12407	0.01	0.26	0.23	0.23	0.27	0.67	58.7	0.15	0.03	0.04	7.45
1999	11863	0.013	0.24	0.27	0.25	0.32	0.69	66.6	-0.01	0.03	0.04	7.32
2000	11329	0.0079	0.21	0.41	0.31	0.45	0.73	75.3	-0.12	0.02	0.04	6.89
2001	12504	0.02	0.24	0.36	0.29	0.42	0.73	77.2	0.09	0.03	0.09	8.34
2002	13947	0.018	0.24	0.35	0.30	0.41	0.75	79.7	0.07	0.04	0.08	6.33
2003	16346	0.0093	0.24	0.38	0.31	0.41	0.77	77.4	0.00	0.068	0.07	6.45
2004	20493	0.01	0.24	0.40	0.33	0.48	0.80	72.1	-0.02	0.052	0.06	6.34
2005	22859	0.01	0.22	0.48	0.36	0.55	0.83	73.3	-0.07	0.051	0.04	7.00
2006	26859	0.015	0.23	0.49	0.35	0.57	0.86	72.6	-0.02	0.02	0.06	9.00
2007	27500	0.01	0.23	0.55	0.34	0.72	0.88	69.3	0.01	0.03	0.05	6.23
2008	28700	0.014	0.25	0.59	0.36	0.62	0.91	64.7	-0.08	0.03	0.04	6.45
2009	28900	0.039	0.23	0.61	0.40	0.72	0.92	69	0.23	0.021	0.01	8.77

Source : BCA/ OCDE/ PNUD /FMI/CNES / compartiment ministériels /UMA/CNES / perspective monde / et autres

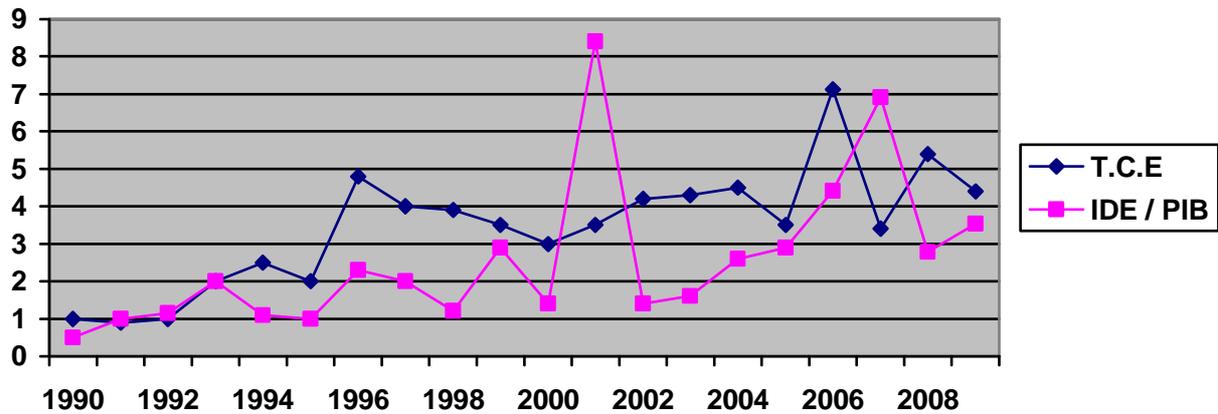
Annexe N°11 : La Matrice des variables endogènes et exogènes de la Tunisie

Année	FBCF En Milliards	IDE% PIB	EBCF /PIB	EXP% PIB	OUV	EPD /PIB	TSBM	TCHM	TIR	TCE	IDE/ FBCF	TDP% PIB
1990	2994	0.0072	0.24	0.44	0.47	0.2	0.44	0.9	0.1	0.039	0.11	5.99
1991	3144	0.01	0.24	0.40	0.43	0.21	0.44	0.9	0.2	0.04	0.08	6.00
1992	4216	0.043	0.27	0.40	0.43	0.22	0.43	0.9	0.2	0.045	0.10	6.13
1993	4107	0.041	0.28	0.40	0.44	0.21	0.47	1	-0.9	0.045	0.23	6.23
1994	4230	0.031	0.27	0.45	0.46	0.22	0.50	1	0.23	0.039	0.22	6.30
1995	4357	0.019	0.24	0.45	0.47	0.21	0.57	0.9	0.09	0.039	0.21	6.47
1996	4543	0.016	0.23	0.42	0.43	0.24	0.65	1	0.34	0.031	0.11	6.47
1997	4659	0.024	0.25	0.44	0.45	0.24	0.67	1.1	-0.3	0.045	0.12	6.34
1998	4927	0.042	0.25	0.43	0.45	0.24	0.69	1.1	-0.4	0.055	0.05	6.90
1999	5292	0.025	0.25	0.43	0.44	0.24	0.72	1.2	0.12	0.031	0.04	6.92
2000	5051	0.004	0.26	0.45	0.46	0.24	0.74	1.4	0.03	0.051	0.02	6.85
2001	5242	0.024	0.26	0.48	0.50	0.23	0.76	1.4	0.02	0.039	0.03	6.85
2002	5351	0.039	0.25	0.45	0.47	0.22	0.77	1.4	0.02	0.045	0.07	6.37
2003	5849	0.023	0.23	0.44	0.46	0.21	0.76	1.3	-0.6	0.041	0.12	7.49
2004	6354	0.022	0.23	0.47	0.48	0.21	0.80	1.2	-0.6	0.041	0.11	7.45
2005	6423	0.026	0.22	0.50	0.50	0.21	0.83	1.3	-0.2	0.042	0.12	7.19
2006	7273	0.048	0.23	0.50	0.52	0.22	0.84	1.3	0.01	0.059	0.45	7.15
2007	7700	0.041	0.25	0.50	0.55	0.22	0.88	1.3	0.03	0.062	0.19	6.963
2008	8000	0.057	0.26	0.5	0.60	0.22	0.90	1.2	-0.1	0.045	0.2	6.813
2009	8567	0.038	0.24	0.55	0.63	0.19	0.92	1.5	0.12	0.033	0.21	6.663

Source : IST/Douane Tunisien / FMI/OCDE/UMA/ compartiment ministériels /PNUD/ perspective monde / et autres

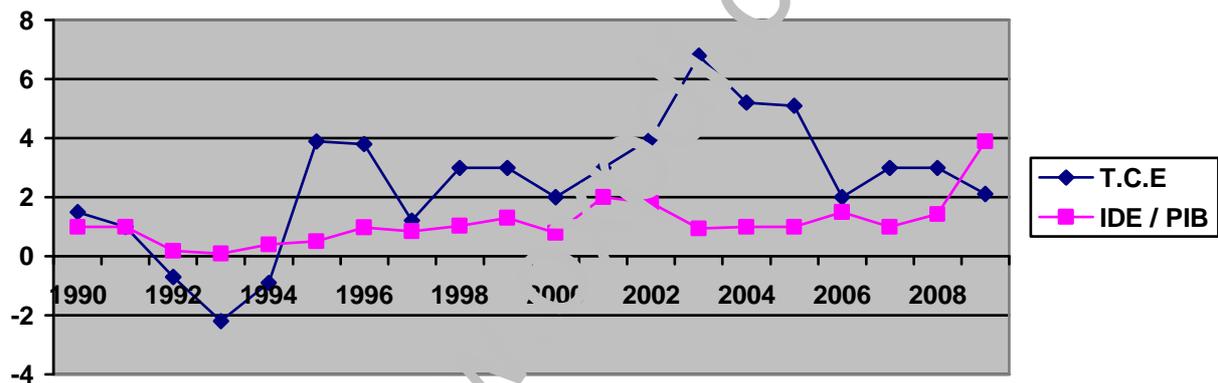
Annexe N° 12/ comparaison les effets des (IDE) sur la croissance dans les [M/A /T]entre la période {1990 à 2009}

Relation (IDE) / croissance économique au Maroc sur la période de 1990 à 2009



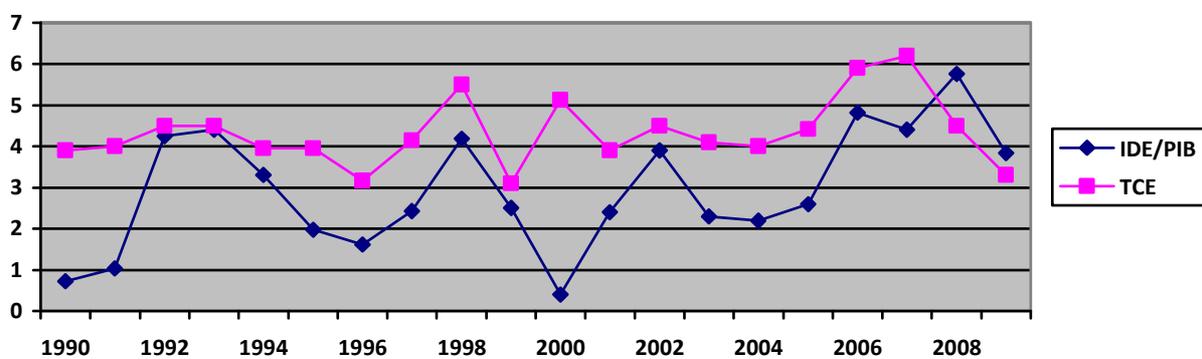
Source : fait par nous même à partir des résultats de notre étude empirique

Relation (IDE) / croissance économique en Algérie sur la période de 1990 à 2009



Source : fait par nous même à partir des résultats de notre étude empirique

Relation (IDE) / croissance économique en Tunisie sur la période de 1990 à 2009



Source : fait par nous même à partir des résultats de notre étude empirique

Tableau des figures et schémas

Figures	L'intitulées	Pages
Figure N° 01 :	courbe de cycle de vie du produit	21
Figure N° 02 :	les investissements directs étrangers dans le paradigme (OLI).....	23
Figure N° 03 :	les différentes formes prises par les (IDE).....	29
Figure N° 04 :	les stratégies menées par les firmes multinationales (FMN).....	32
Figure N° 05 :	la relation (IDE), croissance économique dans les pays [M/A/T].....	47
Figure N° 06 :	les flux des (IDE) dans les pays [M/A/T] sur la période de 1990 à 2009	53
Figure N° 07 :	le taux de croissance et le taux de l'inflation moyenne entre la période 1990-2009.....	89
Figure N° 08:	le solde courant et le solde budgétaire moyenne entre la période 1990-2009.....	89
Figure N° 09 :	Les effets de progrès technique.....	113

Sommaire des tableaux

Tableaux	L'intitulées	Page s
Tableau N° 01 :	typologie des flux internationaux de capitaux	11
Tableau N° 02 :	les déterminants du pays hôte pour les (IDE)	15
Tableau N° 03 :	phase du cycle de vie du produit et mode de pénétration des marchés étrangers	21
Tableau N° 04 :	paradigme (OLI) et modes de pénétrations des marchés étrangers	22
Tableau N° 05 :	Comparaison entre les modèles de la croissance économique.....	37
Tableau N° 06 :	Les flux et les stocks des (IDE) entrants dans les pays [M/A/T].....	53
Tableau N° 07 :	la relation (IDE), croissance socio-économique dans les pays [M/A/T]	59
Tableau N°08 :	Aspects critiques de l'ordonnance de 2001	72
Tableau N° 09:	L'évolution de taux d'ouverture dans les pays [M/A/T] depuis 1990	94
Tableau N°10:	indice de développement humain pour les pays [M/A/T]	98
Tableau N°11 :	(IPC) dans les pays [M/A/T]	98
Tableau N°12 :	comparaison entre les pays [M/A/T], en matière de (R&D)	99
Tableau N°13:	usagers internet de (PC) et de téléphones pour 1000 habitants	101
Tableau N°14 :	Comparaison de l'attractivité des (IDE) dans les pays [M/A/T].....	102
Tableau N°15 :	le poids des hydrocarbures dans les exportations	124
Tableau N°16 :	tableau synoptique sur les effets des (IDE) dans les pays [M/A/T] ...	126